



Conseil du développement industriel
Quarante et unième session
Vienne, 24-27 juin 2013
Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire
Rapport du Commissaire aux comptes pour 2012

Comité des programmes et des budgets
Vingt-neuvième session
Vienne, 22-24 mai 2013
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Rapport du Commissaire aux comptes pour 2012

**Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de
l'Organisation des Nations Unies pour le développement
industriel pour l'année financière allant du 1^{er} janvier
au 31 décembre 2012***

Table des matières

	<i>Page</i>
LETTRE D'ENVOI	4
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	5
I. INTRODUCTION	6
II. CONSTATATIONS DE LA VÉRIFICATION ET RECOMMANDATIONS	7
Contrôles internes	7
Présentation des états financiers	7
Passif relatif aux avantages du personnel	9
Mise en œuvre des normes IPSAS	10
État d'utilisation du budget	10
Contributions des États Membres	11

* Traduction d'un document non revu par les services d'édition, reproduit sous la forme sous laquelle il a été reçu par le Secrétariat.

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



Vérification des montants à reverser aux États Membres	12
Gestion des ressources humaines	13
Mise en œuvre du progiciel SAP	13
Préparation de l'ONUDI aux situations d'urgence	17
Gestion des projets et du portefeuille	20
Achats	21
Opérations dans les bureaux extérieurs	24
Bureau des services de contrôle interne	25
Vérification des immobilisations corporelles	26
Cas de fraude et inscriptions au compte des profits et pertes	26
Versements à titre gracieux	26
Suite donnée au Rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2011	26

Annexes

A. Détails concernant les projets n'ayant pas fait l'objet d'un rapport final	28
B. Détails concernant les révisions de projets non accompagnées d'un rapport d'activité	29
C. Suite donnée aux recommandations formulées dans le précédent rapport de vérification externe	31
I. ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2012	34
Rapport du Directeur général	34
Secteurs principaux et opérations conjointes: tableau consolidé pour 2012	39
Certificat attestant l'exactitude des états financiers et responsabilité du Directeur général	40
État 1: État de la situation financière au 31 décembre 2012	41
État 2: État de la performance financière pour l'année terminée le 31 décembre 2012	42
État 3: État de l'évolution de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2012	43
État 4: Tableau des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2012	44
État 5: État de comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'année terminée le 31 décembre 2012	45
Notes relatives aux états financiers	46
II. ANNEXES ÉTABLIES CONFORMÉMENT AUX NORMES COMPTABLES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2012 (NON VÉRIFIÉES)	85
Annexe I a) Fonds général: État des ouvertures de crédit par principal objet de dépense pour l'année 2012 au 31 décembre 2012	86

Annexe I b)	Fonds général: État des ouvertures de crédit par grand programme pour l'année 2012 au 31 décembre 2012	87
Annexe I c)	Budget opérationnel: État des ouvertures de crédit par principal objet de dépense pour l'année 2012 au 31 décembre 2012	88
Annexe I d)	Budget opérationnel: État des ouvertures de crédit par grand programme pour l'année 2012 au 31 décembre 2012	89
Annexe I e)	État des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire (en euros) au 31 décembre 2012	90
Annexe I f)	État des avances au Fonds de roulement au 31 décembre 2012	97
Annexe II a)	État récapitulatif des transactions sur les comptes subsidiaires du Fonds de développement industriel pour l'année financière au 31 décembre 2012 – libellées en euros	102
Annexe II b)	État récapitulatif des transactions sur les comptes subsidiaires du Fonds de développement industriel pour l'année financière au 31 décembre 2012 – libellées en dollars É.-U.	103
Annexe III a)	État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale pour l'année financière au 31 décembre 2012 – libellées en euros	105
Annexe III b)	État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale pour l'année financière au 31 décembre 2012 – libellées en dollars É.-U.	107

Bureau du Vérificateur général des comptes du Pakistan
Constitution Avenue
Islamabad

No. 49-IR/UNIDO/C-XXI
Date: 25 avril 2013

Le/La Président(e) du Conseil du développement industriel
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Centre international de Vienne
B.P. 300
1400 Vienne
Autriche

Excellence,

J'ai l'honneur de présenter au Conseil du développement industriel, à sa quarante et unième session, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, à sa vingt-neuvième session, mon rapport et mon opinion sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'année financière terminée le 31 décembre 2012.

Je souhaite attirer votre attention sur le fait que, conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, j'ai donné au Directeur général la possibilité de formuler des observations sur mon rapport et sa réponse y est présentée autant que nécessaire.

Veuillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

Le Commissaire aux comptes
(Signé) **Muhammad Akhtar Buland Rana**

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
BSCI	Bureau des services de contrôle interne
CCI	Corps commun d'inspection
CIV	Centre international de Vienne
COMFAR	Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
IFRS	Normes internationales d'information financière
INTOSAI	Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
NCI	Normes comptables internationales
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUUV	Office des Nations Unies à Vienne
OTICE	Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
PGI	Progiciel de gestion intégré
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
TAOIT	Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail
TIC	Technologie de l'information et de la communication
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

I. INTRODUCTION

Étendue de la vérification des comptes

1. La vérification des états financiers de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) pour l'année financière terminée le 31 décembre 2012 a été menée conformément aux dispositions du chapitre XI du Règlement financier et des règles de gestion financière et au Mandat additionnel régissant la vérification des comptes (qui y figure en annexe). Elle a porté notamment sur les états financiers suivants:

- État 1 – État de la situation financière au 31 décembre 2012;
- État 2 – État de la performance financière pour l'année terminée le 31 décembre 2012;
- État 3 – État de l'évolution de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2012;
- État 4 – État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2012;
- État 5 – État de comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'année terminée le 31 décembre 2012;
- Notes relatives aux états financiers.

Objectifs de la vérification

2. Les principaux objectifs de la vérification étaient de permettre au Commissaire aux comptes de se faire une opinion sur les points suivants: les dépenses enregistrées en 2012 avaient-elles été exécutées conformément aux objets pour lesquels elles avaient été approuvées par la Conférence générale? Les recettes et les dépenses avaient-elles été bien classées et enregistrées conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONUDI? Les états financiers présentaient-ils de façon sincère la situation financière au 31 décembre 2012? L'exactitude des soldes de clôture de tous les fonds de l'ONUDI a également été vérifiée. La direction de l'ONUDI a adopté les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) comme base comptable à partir de l'année financière 2010 et a appliqué les dispositions transitoires prévues par les normes IPSAS 17 et 23. En conséquence, la vérification visait aussi à examiner les progrès réalisés en vue de la pleine application desdites normes.

3. Le rapport du Commissaire aux comptes contient également des observations et recommandations spécifiques visant à améliorer la gestion et le contrôle financiers, conformément au Mandat additionnel régissant la vérification des comptes annexé au Règlement financier et aux règles de gestion financière.

Normes de vérification

4. La vérification des états financiers de l'ONUDI pour 2012 a été menée conformément aux normes internationales de vérification, et, le cas échéant, conformément aux normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques qui sont les normes de vérification prescrites par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) pour ses membres.

Méthode de vérification

5. Pour atteindre les objectifs de la vérification, le Commissaire aux comptes a adopté l'approche de vérification axée sur les systèmes en fonction de laquelle les équipes de vérification:

- Ont examiné les procédures financières et comptables de l'ONUDI à la lumière du Règlement financier et des règles de gestion financière, ainsi que d'autres documents pertinents;
- Ont évalué le système de contrôle interne qui régit les opérations financières de l'ONUDI et effectué un sondage de conformité pour déterminer la portée du contrôle réalisé en 2012;

- Ont effectué un sondage de validation de certaines transactions;
 - Ont procédé au rapprochement entre les montants reçus et les relevés bancaires et à une analyse des contributions mises en recouvrement; et
 - Ont fait un examen analytique d'un certain nombre de marchés et de transactions importantes impliquant la création d'actifs et de passifs.
6. La vérification comprenait un examen de fond des soldes de clôture des fonds de l'ONUDI.
7. La vérification a été effectuée par différentes équipes, dont celles chargées de vérifier la conformité aux autorisations dans les bureaux extérieurs de l'ONUDI.

Communication d'informations

8. Les équipes du Commissaire aux comptes ont eu des échanges avec les fonctionnaires concernés du Siège et des bureaux extérieurs. Elles ont rencontré les fonctionnaires désignés comme points focaux pour la vérification et ont adressé des demandes d'information aux services concernés. Les constatations du Commissaire tiennent compte du point de vue de la direction tel qu'il a été communiqué à ses équipes. Conformément à la procédure habituelle, ces dernières ont également fait part à l'ONUDI des constatations résultant de leur vérification dans une lettre d'observations. La réponse de l'ONUDI à cette lettre est présentée autant que nécessaire dans le rapport du Commissaire. Celui-ci a notamment pris note, aux fins de suivi, de la réponse concernant les opérations des bureaux extérieurs de l'ONUDI.

9. Les observations du Commissaire sur les questions soulevées qui, à son avis, devraient être portées à l'attention des États Membres, sont énoncées dans les paragraphes qui suivent.

Résultats globaux

10. Le rapport du Commissaire aux comptes contient un certain nombre d'observations et de recommandations. Ses équipes ont formulé des recommandations supplémentaires dans la lettre d'observations adressée à la direction. Aucune des questions soulevées n'était de nature à modifier sensiblement l'opinion du Commissaire sur les états financiers de l'ONUDI et, nonobstant les observations faites dans son rapport, la vérification n'a révélé aucune faiblesse ni erreur qu'il puisse considérer comme affectant l'exactitude, l'exhaustivité et la validité des états financiers dans leur ensemble. En conséquence, il a rendu une opinion sans réserve sur les états financiers de l'ONUDI pour l'année financière terminée le 31 décembre 2012.

II. CONSTATATIONS DE LA VÉRIFICATION ET RECOMMANDATIONS

Contrôles internes

11. Suite à un sondage de conformité des contrôles internes, le Commissaire aux comptes a conclu que l'ONUDI avait un système de contrôles internes qui fonctionnait plutôt bien pour assurer l'exhaustivité, l'actualité, l'évaluation, la régularité et la disponibilité des informations fournies dans les états financiers pour l'année financière 2012.

Présentation des états financiers

12. L'année 2012 était la troisième année d'application des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). En conséquence, les états financiers pour 2012 étaient aussi présentés selon les normes IPSAS et donnaient des chiffres comparatifs pour les deux années. Les résultats opérationnels de l'ONUDI sont donnés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 (en milliers d'euros)

Description	31 décembre 2012	Pourcentage Augmentation/(diminution)	31 décembre 2011
Recettes/Produits			
Contributions mises en recouvrement	76 577,5	(2,21)	78 304,6
Contributions volontaires	142 924,7	(25,96)	193 048,3
Produits des actifs financiers	775,6	(8,38)	846,5
Autres produits	665,9	(52,71)	1 408,2
Total, produits	220 943,7	(19,25)	273 607,6
Dépenses			
Traitements et avantages du personnel	115 006,0	4,98	109 551,7
Dépenses de fonctionnement	23 273,8	(7,8)	25 242,2
Services contractuels	55 671,1	65,39	33 660,3
Matériel destiné à la coopération technique porté aux dépenses	21 368,8	15,42	18 513,5
Différences de conversion monétaire	7 814,4	–	(12 473,0)
Autres charges	14 635,6	(6,17)	15 597,9
Total, dépenses	237 769,7	25,08	190 092,6
Excédent/(Déficit)	(16 826,0)	–	83 515,0

13. Les paragraphes ci-après présentent une analyse des principaux indicateurs de la performance financière et opérationnelle:

14. En 2012, l'état de la performance financière a fait apparaître un déficit de fonctionnement, imputable à une baisse de 19,3 % du total des produits doublée d'une augmentation de 25,1 % du total des dépenses. La direction a fait savoir que le déficit de 2012 était couvert par les fonds destinés à la coopération technique qui avaient été reçus les années précédentes pour les projets en cours.

15. La baisse significative du total des produits s'explique essentiellement par une chute de 25,9 % des contributions volontaires. La direction a indiqué que cette évolution était liée à la nature cyclique du processus d'approbation des projets, que ce soit au titre du Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal ou à celui du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui avait entraîné des affectations plus faibles en 2012 qu'en 2011. Les contributions volontaires demeuraient la principale source de produits, puisqu'elles avaient représenté 64,7 % et 70,5 % du total, respectivement, en 2012 et 2011. La forte hausse du total des dépenses s'explique essentiellement par l'augmentation de 65,4 % enregistrée au titre des services contractuels, ainsi que par la progression des traitements et avantages du personnel (5 %) et des dépenses de matériel destiné à la coopération technique (15,4 %).

Soldes des fonds

16. Les soldes des fonds représentent la partie non dépensée des contributions, censée servir à couvrir les futurs besoins opérationnels de l'ONUDI, sauf lorsqu'il s'agit d'opérations auxquelles s'appliquent des conditions particulières (fonds de coopération technique). Les soldes des fonds correspondent à l'intérêt résiduel dans les actifs de l'ONUDI après déduction de tous ses passifs. Ils s'établissaient à 254 577 300 euros au 31 décembre 2012 contre 303 835 000 euros au 31 décembre 2011, soit une baisse de 16,2 % par rapport à l'année précédente.

17. Le total des engagements de l'ONUDI (note 20), qui comprennent les ordres d'achat et les contrats de fourniture de services ayant fait l'objet d'un contrat mais non exécutés en fin d'année, s'élevait

à 132 688 800 euros au 31 décembre 2012 contre 109 184 900 euros au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 21,5 % par rapport à l'année précédente. Bien que les engagements ne soient pas comptabilisés comme dépenses dans les états financiers conformes aux normes IPSAS, ils correspondent néanmoins à des créances potentielles sur les ressources de l'organisation. Les chiffres ci-dessus montrent que les engagements ont augmenté pour passer à près de la moitié des soldes des fonds en 2012, contre bien moins d'un tiers en 2011. Près de deux tiers des engagements (62,2 %) concernent des projets menés au titre du Protocole de Montréal et du FEM, ce qui reflète la progression des activités liées aux projets.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

18. Le total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie a enregistré une baisse de 8,7 %, passant à 414 513 700 euros au 31 décembre 2012 contre 454 437 000 euros au 31 décembre 2011. Les dépôts à terme sont passés à 349 044 800 euros au 31 décembre 2012 contre 418 462 200 euros au 31 décembre 2011, soit une baisse de 16,6 %. Les comptes portant intérêts et les dépôts à terme ont enregistré des taux d'intérêt annuel moyen de 0,32 % pour l'euro et de 0,35 % pour le dollar, contre 1,17 % et 0,33 % respectivement en 2011. La chute des taux d'intérêt a fait baisser les produits des actifs financiers de 846 500 euros en 2011 à 775 600 euros en 2012, soit une diminution de 8,4 %.

19. La direction a fait savoir que cette baisse résultait des conditions prévalant actuellement sur les marchés financiers, conditions sur lesquelles l'ONUDI n'avait aucune prise.

Créances recouvrables issues d'opérations sans contrepartie directe

20. Les créances recouvrables (à court terme) issues d'opérations sans contrepartie directe, avant provision pour créances douteuses, sont passées à 216 506 100 euros au 31 décembre 2012, contre 212 998 100 euros au 31 décembre 2011, soit une hausse de 1,64 %.

21. Les contributions mises en recouvrement à recevoir (à court terme) par les États Membres ont baissé de 6,7 %, passant de 99 278 400 euros en 2011 à 92 537 800 euros en 2012, et la portion des contributions à recevoir à long terme a aussi baissé, passant de 10 200 400 euros au 31 décembre 2011 à 6 553 900 euros au 31 décembre 2012, ce qui reflète les efforts réalisés par les États Membres pour s'acquitter de leurs obligations financières.

22. En revanche, les contributions volontaires à recevoir des États Membres ont augmenté de 8 %, passant de 110 981 300 euros au 31 décembre 2011 à 119 868 200 euros au 31 décembre 2012. La direction a précisé que les versements qui n'avaient pas encore été reçus n'étaient pas le fait de retards mais plutôt d'échéances de transferts monétaires convenues.

Observations générales sur les états financiers

23. Les montants figurant dans la première version des états financiers, qui a été remise au Commissaire aux comptes le 15 mars 2013, étaient généralement exacts, si ce n'est que les incidences financières du retrait d'un État Membre de l'ONUDI n'étaient pas prises en compte dans la note 16.1 – Contributions mises en recouvrement. La direction a apporté les corrections nécessaires à la version finale des états financiers.

Passif relatif aux avantages du personnel

24. Le passif relatif aux avantages à long terme du personnel est passé à 182 860 900 euros au 31 décembre 2012, contre 137 171 500 euros au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 33,3 %. En conséquence, le solde négatif du fonds général du budget ordinaire s'établissait à 123 761 600 euros au 31 décembre 2012, contre 106 551 900 euros au 31 décembre 2011, soit une nouvelle diminution de 16,1 % du solde du fonds général.

25. **La direction a précisé que cette augmentation résultait des conclusions de l'étude actuarielle, qui devait appliquer des paramètres moins favorables en raison des performances des marchés financiers.**

26. Donnant suite à la recommandation formulée par le Commissaire aux comptes dans son rapport de 2010, le Conseil du développement industriel a, à sa trente-neuvième session, adopté la décision IDB.39/Dec.2, par laquelle il demandait à l'ONUDI "d'étudier la faisabilité d'un système approprié de financement du passif, que le groupe de travail informel examinerait de manière approfondie pour donner des orientations sur les passifs futurs de l'Organisation". Le Commissaire aux comptes considère que les résultats de cette étude auraient déjà dû être finalisés et lui être communiqués. La direction a répondu qu'elle attendait toujours les orientations du Groupe de travail.

Mise en œuvre des normes IPSAS

Dispositions transitoires en vertu des normes IPSAS 17 et 23

27. L'ONUDI s'est prévalu en 2010 des dispositions transitoires ci-après, qui sont applicables immédiatement après l'introduction des normes IPSAS:

- Période transitoire de cinq ans, conformément à la norme IPSAS 17, Immobilisations corporelles, pour la comptabilisation des immobilisations de la catégorie "bâtiments" et de celles destinées à la coopération technique;
- Période transitoire de trois ans, conformément à la norme IPSAS 23, Produits des opérations sans contrepartie directe, pour l'évaluation des produits correspondant aux contributions volontaires antérieures à 2010.

Il a été demandé à la direction de fournir des informations actualisées sur les progrès accomplis en ce qui concerne les points ci-dessus.

28. ***La direction a indiqué, en ce qui concernait la norme IPSAS 17, que toutes les immobilisations (y compris celles destinées à la coopération technique) étaient comptabilisées dans le système SAP depuis le 1^{er} janvier 2013 et, en ce qui concernait la norme IPSAS 23, que tous les accords (de financement) étaient intégrés au système depuis le 1^{er} janvier 2013 et que les produits étaient comptabilisés en conséquence, sur la base du montant total sur lequel portait l'accord et des conditions qui y étaient attachées (le cas échéant).***

29. Les équipes de vérification à venir examineront les progrès réalisés à cet égard.

Norme IPSAS 24: Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers

30. Selon la norme IPSAS 24, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas établis sur une base comparable, il faut présenter un état distinct comparant les montants budgétisés et les montants effectifs. L'état financier 5 de l'ONUDI compare les montants budgétisés et les montants effectifs pour l'année financière à l'examen. Dans cet état, les montants effectifs sont présentés sur une base comparable à celle du budget et sont rapprochés des montants effectifs présentés dans les principaux états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au choix du moment et à l'entité, comme expliqué dans la note 18 aux états financiers. La direction a revu la présentation de l'état financier 5 comme la précédente équipe de vérification l'avait recommandé.

État d'utilisation du budget

31. Le Commissaire aux comptes a procédé à une analyse de l'utilisation du budget par l'Organisation. Au titre de la transition vers les normes IPSAS comme convention comptable, les comptes devaient être établis chaque année, alors que le budget était approuvé pour un exercice biennal. L'ONUDI divise son budget en deux parts quasiment égales pour chaque année de l'exercice biennal.

32. L'état d'utilisation du budget pour l'année 2012, comparé à l'état d'utilisation pour l'année 2011, se présente comme suit:

Tableau 2 (en milliers d'euros)

	2012			2011		
	Budget brut	Dépenses totales	Montant non utilisé (pourcentage)	Budget brut	Dépenses totales	Montant non utilisé (pourcentage)
Dépenses de personnel	65 171,4	59 902,2	5 269,2 (8,09)	71 074,1	61 182,1	9 892,9 (13,92)
Voyages autorisés	2 412,5	1 405,9	1 006,6 (41,72)	2 097,1	1 813,7	283,4 (13,51)
Dépenses de fonctionnement	14 541,0	12 014,1	2 526,9 (17,38)	16 888,9	14 976,2	1 912,7 (11,33)
Technologies de l'information et de la communication	2 838,4	1 564,7	1 273,7 (44,87)	3 227,8	2 587,4	640,4 (19,84)
Programme ordinaire de coopération technique et ressources spéciales pour l'Afrique	7 002,7	6 166,7	836 (11,94)	9 215,0	8 915,4	299,7 (3,25)
Total	91 966,0	81 053,6	10 912,4 (11,9)	102 502,9	89 474,8	13 028,1 (12,71)

33. Les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus indiquent que, conformément à la tendance déjà observée, l'utilisation générale du budget s'est encore améliorée en 2012 par rapport à 2011, puisque le montant non utilisé est passé de 13 028 100 euros en 2011 à 10 912 400 euros en 2012. Comme d'habitude, les dépenses de personnel demeuraient le principal élément de coût du budget ces deux années-là (70,87 % en 2012 et 71,12 % en 2011).

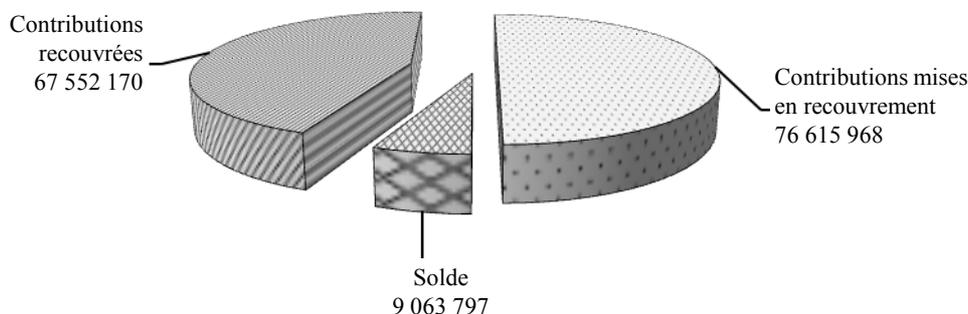
Contributions des États Membres

34. Pour 2012, le montant des contributions annuelles mises en recouvrement auprès des États Membres s'élevait à 76 616 000 euros, recouverts à hauteur de 67 552 200 euros, d'où un montant non acquitté de 9 063 800 euros. Le tableau et le graphique ci-après présentent les contributions mises en recouvrement et les contributions recouvrées en 2012 et 2011.

Tableau 3 (en milliers d'euros)

	Année 2012	Année 2011
Contributions mises en recouvrement	76 616,0	78 304,6
Contributions recouvrées	67 552,2	71 069,3
Solde	9 063,8	7 235,3

**Contributions mises en
recouvrement en 2012
Montant en euros**



35. Le montant des contributions non acquittées était de 99 091 700 euros à la fin 2012. Il était de 109 478 900 euros à la fin de l'exercice biennal 2010-2011.

36. Des contributions d'un montant s'établissant à 99 091 700 euros à la fin de l'année 2012 étaient dues par 96 États Membres. Le montant dû par deux anciens États Membres s'élevait à 71 150 000 euros, soit 72 % du montant total des contributions non acquittées. Trente-trois États Membres devaient chacun plus de 100 000 euros à l'ONUDI et le montant total dû par ces États Membres atteignait 26 735 000 euros, ce qui représentait 27 % du montant total des contributions non acquittées. Si l'on exclut le montant stationnaire que doivent les deux anciens États Membres, on peut dire que le recouvrement des arriérés de contributions s'est amélioré au cours de l'année 2012. Le taux de recouvrement des arriérés s'élevait à 50,7 % en 2012, alors qu'il était de 25,9 % en 2011. En revanche, le taux de recouvrement des contributions dues pour l'année en cours a fléchi par rapport à l'année précédente puisqu'il s'établissait à 88,2 % en 2012, contre 89,3 % en 2011.

Vérification des montants à reverser aux États Membres

37. Aux termes de l'article 4.2 du Règlement financier, "le solde non utilisé des crédits à expiration de l'exercice est reversé aux Membres à la fin de la première année civile suivant l'exercice, déduction faite des arriérés de contribution afférents à cet exercice, et porté à leur crédit au prorata de leur quote-part, conformément aux dispositions des articles 4.2 c) et 5.2 d) du présent Règlement".

38. L'excédent à reverser aux États Membres représentant les soldes non utilisés des contributions, les contributions reçues après la fin de l'exercice biennal précédent ainsi que les montants reçus des nouveaux États Membres sont mis en réserve à la rubrique "comptes créditeurs", en attendant que les États Membres donnent des instructions. Les soldes non utilisés dus aux États Membres au 31 décembre 2011 s'établissaient à 26 783 100 euros et leur vérification au 31 décembre 2012 se présente comme suit:

		En milliers d'euros
	Solde non utilisé reporté au 1 ^{er} janvier 2012	26 783,1
À ajouter:	Contributions recouvrées de l'exercice précédent	8 581,5
À déduire:	Montant déduit des contributions, conservé pour les activités de coopération technique ou reversé aux États Membres	(25 014,0)
	Solde dû aux États Membres au 31 décembre 2012	10 350,6

Gestion des ressources humaines

Formation et analyse d'impact

39. Les connaissances et compétences de son personnel constituent la ressource la plus précieuse de l'Organisation. L'ONUDI a organisé à l'intention de son personnel des formations devant lui permettre de mettre en œuvre le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle et les initiatives de gestion du changement. Le Commissaire aux comptes a noté que l'impact de ces formations n'était pas correctement évalué, et que leur efficacité ne pouvait donc pas être mesurée de manière telle que l'on puisse en améliorer la qualité. La direction a indiqué qu'un processus d'analyse d'impact était en cours.

40. Le Commissaire aux comptes recommande que l'évaluation d'impact devienne un processus continu.

41. La direction a accepté cette recommandation. Les équipes de vérification à venir examineront la suite qui y aura été donnée.

Contrôle interne de la gestion des ressources humaines

42. Aux termes de l'alinéa c) de la disposition 106.19 du Règlement du personnel, les bénéficiaires de la prime de connaissances linguistiques peuvent être requis, à intervalles d'au moins cinq ans, de subir un nouvel examen ayant pour objet d'établir qu'ils ont gardé une connaissance suffisante de deux ou plusieurs langues officielles. À sa demande, une liste de fonctionnaires recevant une prime de connaissances linguistiques a été fournie au Commissaire aux comptes. Celui-ci a demandé si les examens prévus par l'alinéa c) de la disposition 106.19 du Règlement du personnel avaient bien lieu. La direction a donné à entendre qu'elle n'était pas en mesure de donner d'exemple d'application de cette disposition.

43. La direction a indiqué que donner suite à la recommandation du Commissaire aux comptes aurait des implications financières et administratives. Les examens d'aptitudes linguistiques étaient administrés par l'ONU, et l'ONUDI devait payer des frais d'inscription et autres pour chacun de ses fonctionnaires qui y participaient (en 2012, ces frais ont atteint un montant de 210 euros par personne et par examen). Comme stipulé dans le Règlement du personnel, ces nouveaux examens devaient être limités.

44. Le Commissaire aux comptes maintient qu'il faut soit se conformer à l'alinéa c) de la disposition 106.19 du Règlement du personnel, soit le supprimer.

Mise en œuvre du progiciel SAP

45. La mise en place du progiciel de gestion intégré SAP est un volet essentiel du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle, et l'on considère que ce système contribuera de manière déterminante à la réalisation des objectifs de gestion inscrits au Programme. Le progiciel de gestion intégré est introduit en quatre phases: module 1, relatif à la gestion des projets et du portefeuille, à partir de janvier 2012; module 2, relatif à la gestion du capital humain, à partir de janvier 2012; module 3, relatif aux finances, aux achats, à la gestion des voyages et à la logistique, mis en place progressivement à partir de janvier 2013; et module 4, relatif à la gestion des connaissances et à la collaboration, mis en place parallèlement aux trois autres.

46. Le module relatif à la gestion des projets et du portefeuille porte sur les activités de base/activités de coopération technique de l'ONUDI. Censé permettre un suivi efficace et une communication d'informations fondée sur les résultats, il a été mis en service en juillet 2011. Le système a continué d'être perfectionné jusqu'à la fin de l'année 2011, puis il a été mis à la disposition de l'ensemble du personnel en janvier 2012. Le Commissaire aux comptes a examiné les questions liées à la gestion des connaissances et à la collaboration ainsi que les activités de suivi et d'évaluation de projets associées à la gestion des projets et du portefeuille. Ses observations figurent dans les paragraphes ci-dessous.

Gestion et communication d'informations axées sur les résultats au moyen du module SAP de gestion des projets et du portefeuille

47. Dans le document relatif à la mise en œuvre d'un progiciel de gestion intégré à l'ONUDI (appendice 2 – cahier des charges), il était indiqué, au titre du processus subsidiaire "Produits", pour le module de gestion des projets et du portefeuille, que "ce processus comprend la mise en place de l'infrastructure de projet et la gestion de la prestation des apports et de l'exécution des activités conformément au plan de travail détaillé approuvé. Il est rendu compte de l'avancement du projet et des produits au regard du budget et du plan de travail ... Cela suppose de suivre et d'évaluer les produits afin de parvenir aux aboutissements du projet ou du service." C'est dans cet objectif que le module SAP de gestion des projets et du portefeuille a été conçu selon une structure permettant d'enregistrer les produits et aboutissements du projet de telle sorte qu'ils puissent servir à suivre l'avancement du projet, à l'évaluer et à en rendre compte au regard des produits et aboutissements prévus.

48. Le Commissaire aux comptes a sélectionné un échantillon de sept projets en cours et six projets récemment achevés pour pouvoir juger de la manière dont cette fonction du module était mise en œuvre, et il a fait les observations suivantes:

- Les champs "produits" et "aboutissements" des projets sélectionnés étant vierges, il n'était pas possible de vérifier, par le système SAP, si les différents objectifs qualitatifs et quantitatifs des projets avaient été atteints.
- Les directives administratives prévoyant la réalisation d'une évaluation indépendante des projets au moyen du système SAP ont été publiées en décembre 2012, à savoir près de 12 mois après le déploiement intégral du module de gestion des projets et du portefeuille.

49. Considérant que l'ONUDI s'attache à appliquer les principes de la gestion axée sur les résultats depuis 2008 et que c'est là l'un des grands objectifs du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle, le Commissaire aux comptes croit comprendre que les informations saisies dans le module de gestion des projets et du portefeuille constituent l'un des principaux outils permettant un suivi de projets et une communication d'informations axés sur les résultats. Si la bonne utilisation des fonctions offertes par le module était retardée, les retombées bénéfiques du suivi de projets et de la communication d'informations axés sur les résultats se feraient aussi attendre. Cela empêcherait par ailleurs de remédier en temps voulu aux défauts des modules qui ne peuvent être repérés que lorsque le système est utilisé pendant une période raisonnablement longue.

50. *La direction a indiqué que l'adaptation de tous les projets en cours au nouveau cadre logique avait été lancée à la fin de l'année 2011, afin que les informations relatives à ces projets soient bien saisies dans le module selon les principes de la gestion axée sur les résultats. À cet égard, il avait été particulièrement délicat de convertir les anciennes informations, conformes aux principes de la budgétisation axée sur les moyens, c'est-à-dire à la structure par rubrique budgétaire, en des informations conformes aux principes de la budgétisation axée sur les résultats. Cette conversion ayant nécessité des consultations avec les donateurs et avec les pays bénéficiaires, elle avait pris plus de temps que prévu. En outre, de nouveaux outils de communication d'informations sous forme de tableaux de bord avaient été mis à la disposition de l'ensemble du personnel en octobre 2012. Ces outils extrayaient du module de gestion des projets et du portefeuille les informations concernant les activités de base/activités de coopération technique de l'ONUDI; ils ont été mis à disposition en interne, et le personnel a été prié de compléter ou rectifier régulièrement les informations liées aux projets qui figuraient dans le système. Les superviseurs ont aussi été encouragés à suivre le déroulement du processus.*

51. **Les équipes de vérification à venir continueront de suivre les progrès réalisés à cet égard.**

Sous-utilisation de la fonction “collaboration” du module de gestion des connaissances et de collaboration

52. Dans le document relatif à la mise en œuvre d’un progiciel de gestion intégré à l’ONUDI (appendice 2 – cahier des charges), il était indiqué, au titre du module 4, relatif à la gestion des connaissances et à la collaboration, que le progiciel de gestion intégré devait comprendre une plate-forme générique de collaboration en ligne qui aiderait les équipes de l’ONUDI, ainsi que leurs partenaires extérieurs, à créer et modifier ensemble des documents, à tenir des débats et à soumettre des documents destinés à d’autres processus. Des “espaces de collaboration” intégrés au système étaient prévus à cette fin. Ils devaient offrir des “salles de projet virtuelles” extensibles en fonction des besoins des équipes de projet constituées, pour faciliter ainsi le travail en équipe et la communication interdivisions et améliorer l’échange de connaissances et d’informations.

53. Un espace de collaboration était automatiquement créé pour chaque nouveau projet saisi dans le module de gestion des projets et du portefeuille, de sorte que les documents afférents au projet, avec des dossiers correspondant aux divers stades du cycle de projet (définition, conception, exécution et évaluation), puissent y être stockés. Les instances intervenant dans le processus d’approbation des projets (par exemple, le Groupe d’examen des nouvelles activités, le Comité de sélection et d’examen technique, le Groupe consultatif et le Comité d’approbation et de suivi des programmes) devaient aussi abandonner leurs anciennes procédures pour passer aux espaces de collaboration.

54. Le Commissaire aux comptes a étudié l’utilisation qui avait été faite des espaces de collaboration dans le cadre de projets sélectionnés, et noté que les fonctions de ces espaces n’avaient pas été suffisamment mises à profit. Interrogée à ce sujet, la direction a indiqué que “le système n’était pas encore parvenu à ce niveau d’utilisation. Bien que l’ONUDI ait mis en place ces espaces de collaboration parallèlement au module 1, relatif à la gestion des projets et du portefeuille, l’année dernière, les fonctions offertes devaient encore, pour l’essentiel, faire l’objet d’une introduction digne de ce nom, ce qui nécessitait que l’ONUDI adopte une approche spécifique et désigne des responsables chargés des tâches correspondantes. Par ailleurs, SAP n’avait fourni qu’un appui limité dans ce domaine. Tout ceci explique que, bien que l’outil soit disponible, nous n’ayons pour l’instant, en une année à peu près, pas encore pu en explorer toutes les possibilités. Entre-temps, l’ONUDI a poursuivi ses négociations avec SAP au sujet du nouvel outil Open Text, ce qui s’est traduit dans les faits par une interruption des travaux de développement des espaces de collaboration.”

55. Le Commissaire aux comptes a examiné les documents consacrés à l’outil Open Text, destiné à remplacer les espaces de collaboration. Dans ces documents, la direction expliquait la sous-utilisation de ces espaces par les éléments suivants:

- Questions liées au processus:
 - i) Manque de formation;
 - ii) Convention d’appellation;
- Questions techniques:
 - i) Recherche;
 - ii) Lien manquant avec le module de gestion des projets et du portefeuille;
 - iii) Accès externe aux espaces de collaboration;
 - iv) Connexion avec le PGI, liaison d’objet manquante;
 - v) Appui à la gestion des documents et à la collaboration pour la prise de décisions et le processus d’approbation.

56. La direction était d’avis que les questions techniques pouvaient être réglées dans le cadre de la solution standard, mais que cette option nécessiterait d’importants travaux d’adaptation, et que ces travaux, qui seraient effectués pour l’essentiel par des services de développement personnalisé, accroîtraient le risque d’instabilité du

système et les activités de suivi à mettre en œuvre. C'est pourquoi l'option retenue était celle d'une nouvelle architecture, à savoir le remplacement du portail de gestion des connaissances et de collaboration par Open Text, progiciel de gestion des contenus plus vaste. Cette option supposait de revoir l'environnement de gestion des connaissances et d'élaborer un nouveau projet en la matière.

57. Le Commissaire aux comptes estime, vu leur nature, que les points techniques recensés par la direction auraient dû être identifiés au moment où l'architecture du concept initial était planifiée. Du fait que les besoins avaient été cernés si tard, l'environnement initial devait être complètement revu. Cela allait accroître le coût de la solution et retarder la mise en œuvre du concept de gestion des connaissances et de collaboration. Par ailleurs, la direction devra encore se pencher sur la question du manque de formation même lorsque les points techniques auront été réglés.

58. *La direction a indiqué qu'il était apparu après les travaux de planification et de mise en place initiale que la solution adoptée ne satisferait pas totalement les besoins de l'ONUDI. Ainsi, il avait bien été spécifié, documents à l'appui, lors de la planification, que l'outil devait permettre d'extraire automatiquement des métadonnées du module de gestion des projets et du portefeuille aux fins de l'établissement des documents afférents aux projets. Or, cette fonction n'a par la suite pas été mise en œuvre à cause de son "coût élevé". De même, il était prévu que l'utilisateur ait la possibilité d'intégrer au système, en aval, des documents (par exemple des contrats), mais SAP n'a pas été en mesure de proposer de solution technique. SAP n'a pas non plus fourni de solution pratique pour que des acteurs extérieurs, tels que les missions permanentes, puissent avoir accès à certains documents. Du fait de ces multiples défauts, le module 4 n'a pas pu être entièrement mis en service, et l'ONUDI n'a donc pas lancé de programme complet de documentation et de formation.*

59. *En 2011 et 2012, SAP a étudié dans le détail les éléments stratégiques et opérationnels à prendre en compte pour que la solution de gestion des connaissances et de collaboration réponde aux besoins de l'ONUDI en ce qui concernait les modules 1, 2 et 3. À l'issue de cette étude et d'intenses négociations, SAP et l'ONUDI étaient convenus d'un nouvel environnement, fondé sur Open Text, qui devait être intégralement livré en septembre 2013 au plus tard. Cette solution devrait répondre aux besoins de l'ONUDI pour les années à venir, en offrant notamment des fonctions de réseaux de praticiens et autres types de forums de collaboration.*

60. **Le Commissaire aux comptes recommande ce qui suit:**

- I. **Pour mettre en œuvre les principes de la gestion axée sur les résultats, la direction voudra peut-être élaborer une stratégie visant à ce que toutes les informations afférentes aux projets soient saisies dans le module de gestion des projets et du portefeuille avant que les nouveaux projets n'en soient au stade opérationnel. Elle pourrait aussi fixer des délais pour la saisie des informations afférentes à tous les projets en cours.**
- II. **La direction voudra peut-être étudier pourquoi il n'a pas été possible d'évaluer les besoins de façon réaliste lors de la conception du module de gestion des connaissances et de collaboration. Les enseignements qui en seraient tirés pourraient être mis à profit pour la conduite de futurs projets d'envergure comparable à la mise en place du progiciel de gestion intégré dans le cadre du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle.**
- III. **Il conviendrait d'accorder l'attention voulue à l'organisation de formations et à la rédaction de manuels d'utilisation si la solution Open Text, progiciel de gestion des contenus plus vaste, était mise en œuvre.**

Réponse de la direction

61. *Depuis le début de 2012, tous les nouveaux projets étaient conçus suivant les principes de la gestion axée sur les résultats. Concernant les projets en cours, on avait commencé à la fin de 2011 à les mettre en conformité avec ces principes en convertissant toutes les informations concernant leur cadre logique, les aboutissements et produits prévus, les indicateurs de performance correspondants, les risques et mesures propres à les atténuer, etc.*

62. Lors de la vérification, le Commissaire aux comptes a observé que les informations correspondantes n'étaient pas saisies dans le module de gestion des projets et du portefeuille. Les équipes de vérification à venir continueront d'examiner les progrès réalisés à cet égard.

Préparation de l'ONUDI aux situations d'urgence

63. La préparation aux situations d'urgence renvoie à la planification de la continuité des opérations et à celle des interventions d'urgence, qui font partie intégrante du système de contrôles internes prévu pour assurer le maintien des processus essentiels en cas de perturbation. L'objectif ultime est de pouvoir faire face aux incidents susceptibles d'avoir un impact sur les personnes, les opérations et la capacité de mener les activités essentielles au bon déroulement des missions de l'Organisation.

64. Il est dit dans le Plan de gestion des crises de l'ONUDI que pour qu'un tel plan soit efficace, assure la sécurité du personnel et préserve la capacité de l'Organisation à remplir les fonctions essentielles de sa mission, il faut qu'il soit exhaustif et à jour et que sa mise en œuvre ait fait l'objet de nombreux exercices. À l'occasion de la Vérification externe, ont été examinés le Plan de gestion des crises de l'ONUDI, le Plan de continuité des opérations de la Division de la gestion générale et de l'appui aux programmes et le Plan de continuité des opérations du Service de la gestion des communications et de l'information.

Plan de gestion des crises de l'ONUDI

65. Le Plan de gestion des crises de l'ONUDI est tiré du Plan de sécurité des Nations Unies pour l'Autriche et du Plan de gestion des crises commun à l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUUV) et à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDDC); il a été mis au point en 2007. Il expose les mesures et les arrangements organisationnels qui seraient mis en œuvre pour gérer une crise au Centre international de Vienne. Il indique en outre les mesures préventives qui doivent être en place avant même qu'une crise ne se produise ainsi que les interventions que nécessiterait tel ou tel type de crise selon le degré de gravité. La Vérification externe a révélé ce qui suit:

- Aucun rapport concernant l'examen périodique du Plan n'a été produit alors que celui-ci exige que le Directeur principal de la Division de la gestion générale et de l'appui aux programmes l'évalue en permanence et, si nécessaire, le révise de sorte qu'il demeure pertinent, à jour et compatible avec le Plan de sécurité des Nations Unies pour l'Autriche.
- La numérisation de toutes les informations essentielles concernant les fonctionnaires en activité et les opérations de l'ONUDI n'avait pas été effectuée. Or, elle figurait en tête des mesures préventives immédiatement exigées par le Plan.

66. À cet égard, la direction a expliqué que le Plan de gestion des crises de l'ONUDI faisait partie intégrante du Plan de sécurité pour l'Autriche et que la Section de la sécurité et de la sûreté des Nations Unies procédait chaque année à une évaluation des risques afin de décider s'il fallait apporter des modifications à ce dernier. La situation sécuritaire étant stable en Autriche, il n'y avait besoin de modifier ni le Plan de sécurité pour l'Autriche ni le Plan de gestion des crises de l'ONUDI; il n'y avait pas non plus besoin d'un rapport de réexamen. La dernière mise à jour avait été faite en 2011, lorsqu'avait été révisée la liste des personnels impliqués dans la mise en œuvre du Plan de gestion des crises.

67. Le Commissaire aux comptes estime que, vu la stabilité de la situation sécuritaire, des modifications de la structure du Plan de gestion des crises ne se justifient sans doute pas. Cependant, seuls des exercices répétés permettraient d'établir l'efficacité du Plan. Les enseignements tirés de ces exercices feraient peut-être apparaître des points sur lesquels le Plan pourrait être amélioré.

68. **La direction a répondu que s'il était clair que l'efficacité du Plan ne pouvait être testée que par des exercices, une répétition générale de l'ensemble du Plan impliquerait la cessation totale de l'activité de l'Organisation, ce qu'elle ne pourrait financièrement se permettre. Une solution de remplacement pourrait**

consister à faire périodiquement des exercices théoriques, en particulier lors de restructurations massives impliquant de forts mouvements de personnels.

69. Le Commissaire aux comptes estime que les exercices peuvent être effectués comme le prévoit le Plan de gestion des crises et qu'au besoin, en fonction de leurs enseignements, les révisions nécessaires devraient être apportées.

Plan de continuité des opérations de la Division de la gestion générale et de l'appui aux programmes

70. Au cours de la Vérification externe, le Plan de continuité des opérations de la Division de la gestion générale et de l'appui aux programmes a été examiné et il a été relevé que:

- Le Plan de continuité des opérations était actualisé une fois tous les deux ans, la dernière actualisation ayant eu lieu en 2011. À la rubrique "Identification des personnels clefs et coordonnées", 45 % des champs (277 sur 620) devant contenir le numéro de téléphone mobile et le numéro de téléphone fixe au domicile étaient vides. De plus, deux personnes (numéros d'identification 558075, page 29 et 8132497, page 40) figuraient dans la base de données de la DRH de l'ONUDI comme n'étant pas en activité. De tels manquements nuiraient à l'efficacité d'interventions d'urgence. La direction a convenu d'apporter les rectifications voulues dans le plan actualisé.
- Le Plan exigeait certains types de formation, dont des exercices de simulation pour les opérations hors site qui devaient se dérouler dans le cadre d'ateliers qui n'ont jamais eu lieu. De tels manquements peuvent se traduire par une faculté d'intervention amoindrie en cas de catastrophe.
- Le Bureau du Directeur principal de la Division de la gestion générale et de l'appui aux programmes n'a pas scanné les documents anciens importants comme le voudrait le Plan. La direction a indiqué que le Bureau du Directeur principal avait introduit un système d'archivage électronique. Il avait aussi trié toutes les archives papier afin de pouvoir plus tard scanner les documents, mais faute des ressources voulues, le scannage n'avait pu être fait. Une telle situation accroît le risque de perte de mémoire institutionnelle par l'ONUDI en cas de catastrophe.

71. **La direction a répondu que les incidences financières des exercices de simulation devraient être soigneusement étudiées avant que l'Organisation ne se lance dans une entreprise qui pourrait se révéler incompatible avec ses capacités financières. La direction prendrait néanmoins des mesures pour qu'il soit procédé à de tels exercices dans les limites du possible et des ressources disponibles.**

72. Le Commissaire aux comptes estime que les exercices de simulation doivent avoir l'ampleur prévue dans le Plan ou que le Plan doit être modifié en conséquence.

Plan de continuité des opérations du Service de la gestion des communications et de l'information

73. Afin que l'ONUDI soit en mesure de poursuivre les activités essentielles à sa mission en cas de catastrophe, il faut que toutes les données financières et les données concernant le personnel, les contrats et les projets soient stockées dans un lieu sûr en dehors du Centre international de Vienne (CIV) (dans un lieu où les tâches informatiques nécessaires à la poursuite des opérations pourraient temporairement être effectuées). C'est pourquoi le Plan précise quelles sont les fonctions faisant intervenir les technologies de l'information qui sont essentielles à la mission de l'ONUDI et devraient être maintenues en situation d'urgence ou de crise ainsi que les moyens de préservation de ces fonctionnalités et de ces données. Le Plan a été adopté le 20 novembre 2007. Après l'avoir examiné, les vérificateurs externes ont constaté ce qui suit:

- La description de l'infrastructure TI existante de l'ONUDI n'était pas à jour;
- Les procédures de sauvegarde et de restauration et les procédures de stockage hors site n'étaient pas revues chaque année par le Chef et dirigeant du Groupe des opérations comme l'exigeait le Plan;

- Le Plan exigeait qu'il soit testé comme convenu par le Chef et dirigeant du Groupe des opérations, mais cela n'avait pas été fait depuis 2007.

74. Des questions lui ayant été posées, la direction a convenu que la description de l'infrastructure TI donnée dans le Plan ne correspondait plus à la réalité. Elle a aussi indiqué que les procédures de sauvegarde et de restauration et les procédures de stockage hors site avaient été revues, mais sans l'établissement de rapports formels. Suite à ces examens, cependant, on procédait actuellement à des acquisitions afin d'actualiser l'infrastructure TIC hors site. De nouveaux appareils pour réseaux privés virtuels, adaptés à la vitesse accrue des lignes, avaient été achetés et, dans le cadre du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle, un serveur compatible avec l'infrastructure SAP du Siège était en cours d'acquisition. S'agissant de la mise à l'épreuve du Plan, la direction estimait qu'il était judicieux d'attendre que le progiciel de gestion intégré soit opérationnel sur le lieu de stockage hors site.

75. Le Commissaire aux comptes estime que le propre des situations d'urgence étant d'arriver à l'improviste, seul un état de préparation adéquat peut atténuer les dommages causés par un événement fâcheux. Or, les manquements susmentionnés font que l'ONUDI ne dispose actuellement, pour son Service de la gestion des communications et de l'information, que d'un plan de continuité des opérations non testé et qui repose sur des informations dépassées, ce qui, à son tour, signifie que la fonction "gestion des communications et de l'information" n'est pas préparée pour faire face à une situation d'urgence. Si une telle situation se présentait, le Service, avec son plan de continuité des opérations non actualisé, serait désarmé, et le nouveau plan n'est toujours pas finalisé et encore moins adopté, testé et appliqué, toutes choses pour lesquelles la direction n'a pas fixé de délais.

76. **Le Commissaire aux comptes recommande que la direction:**

- I. **Envisage d'identifier, en se fondant sur les enseignements tirés d'exercices concernant les procédures de sécurité, les points sur lesquels le Plan de gestion des crises de l'ONUDI nécessite des améliorations.**
- II. **Prenne, sans attendre, les mesures nécessaires pour compléter les données relatives aux personnels clefs et actualiser le Plan de continuité des opérations de la Division de la gestion générale et de l'appui aux programmes lorsque le statut de l'un de ces personnels change, et veille au respect des prescriptions en matière d'exercices de simulation et de scannage.**
- III. **Fixe, au plus tôt, les délais pour l'exécution d'un nouveau plan de continuité des opérations du Service de la gestion des communications et de l'information. Entre-temps, il est essentiel que le plan existant soit actualisé et reste opérationnel de sorte qu'il puisse être mis en œuvre avec succès face à tout événement fâcheux.**

Réponse de la direction

77. *La direction n'était pas d'accord avec la recommandation tendant à ce que le Plan de continuité des opérations du Service de la gestion des communications et de l'information de 2007 soit actualisé et maintenu opérationnel en attendant un nouveau plan.*

78. **Le Commissaire aux comptes constate que la direction n'a pas encore fixé de délais pour l'établissement d'un nouveau plan de continuité des opérations du Service de la gestion des communications et de l'information. En n'acceptant pas d'actualiser et de maintenir opérationnel, dans l'intervalle, le Plan de 2007, elle a donc opté pour l'impréparation face aux situations d'urgence pendant cette période. Le Commissaire aux comptes recommande à nouveau de maintenir un niveau minimum de préparation pendant cette période intérimaire de durée incertaine.**

Gestion des projets et du portefeuille

Rapports finals

79. Conformément à l'instruction administrative DG AI.9 du Directeur général, les directeurs de projet doivent établir, lorsque leur projet est bouclé, un rapport final pour présentation à la réunion d'examen tripartite de fin de projet.

80. À l'occasion de la Vérification externe, il a été constaté, sur un échantillon de huit projets achevés en 2012, qu'il n'y avait pas eu de rapport final.

81. La direction a répondu, dans quatre cas, qu'il s'agissait de projets d'assistance préparatoire pour lesquels un rapport final n'était pas exigé. Dans les quatre autres cas, elle a produit respectivement un rappel (adressé au directeur de projet) datant de juin 2011, un récapitulatif d'activités datant de novembre 2012, un bref rapport final, et enfin un descriptif de projet et un rapport d'exécution (pour les détails, voir l'annexe A). On voit donc qu'un rapport final n'avait soit pas été établi soit l'avait été sous une forme incorrecte.

82. Le Commissaire aux comptes recommande que les instructions données dans les Lignes directrices pour la coopération technique soient suivies et que des rapports finals en bonne et due forme soient établis de façon qu'on puisse évaluer, sur la base des activités, des produits et des aboutissements des projets, la mesure dans laquelle les objectifs ont été atteints. Cela faciliterait aussi la prise de décisions éclairées à l'avenir.

Prolongation/révision de projets

83. Les Lignes directrices pour la coopération technique [PR 06.04.01 a) 3] demandent l'établissement de rapports d'activité ainsi que de rapports d'évaluation pour les projets ayant besoin d'être prolongés. Elles prévoient également une évaluation indépendante pour tous les projets dont le budget dépasse 1 million d'euros.

84. Les vérificateurs externes ont constaté, à partir d'un échantillon de 15 révisions faites en 2012, que celles-ci consistaient en des changements de la durée, du budget/coût et de l'ampleur des projets (détails à l'annexe B). Dans trois seulement de ces cas, un rapport d'activité avait été établi avant la révision du projet. La direction n'a donné aucune information au sujet de trois projets qui avaient été révisés. Quant aux neuf autres projets, les informations communiquées ont montré que les rapports d'activité n'avaient été établis qu'après l'approbation de la révision des projets.

85. Au cours de la vérification, la direction a indiqué que ces révisions n'avaient donné lieu à aucune auto-évaluation et qu'aucune d'entre elles ne portait sur l'introduction d'une nouvelle phase ni ne concernait un relèvement du budget tel que le budget total du projet aurait dépassé 1 million d'euros.

86. Le Commissaire aux comptes estime que dans les cas susmentionnés, puisque les projets étaient prolongés ou entraient dans une nouvelle phase, un rapport d'activité et des notes d'évaluation récapitulatives, comme le préoyaient les Lignes directrices pour la coopération technique [PR 06.04.01 a) 3], étaient nécessaires que le budget total des projets en question soit ou non supérieur à 1 million d'euros.

87. La direction a répondu que le Groupe de l'évaluation ne recevait pas de rapports d'auto-évaluation et qu'il ne disposait pas des capacités voulues pour examiner de tels rapports.

88. Le Commissaire aux comptes souligne que les dispositions des Lignes directrices pour la coopération technique doivent être observées.

Système de suivi de l'exécution des projets

89. D'après les Lignes directrices pour la coopération technique [PR 06.00.00], le suivi des projets et l'auto-évaluation sont nécessaires pour faire progresser les projets sur la voie de l'obtention des aboutissements

et des produits et de la réalisation des objectifs escomptés ainsi que pour faire apparaître les points qui posent problème aux principales parties prenantes et à la direction de l'ONUDI.

90. Les vérificateurs externes ont examiné le système de suivi des projets sur la base d'un échantillon de projets en cours au siège et dans des bureaux extérieurs au Bangladesh et au Liban. Il a été demandé à la direction de donner des informations sur l'état d'avancement de ces projets qui fassent apparaître les progrès concrets obtenus par rapport aux dépenses déclarées.

91. La direction a répondu que les données concernant l'exécution des projets n'étaient pas disponibles dans le Système de contrôle de l'exécution du budget/Agresso et que seul le détenteur principal des autorisations de dépenses/directeur de projet serait en mesure de communiquer ces informations. Cependant, à l'avenir, une fois que le portefeuille de projets serait géré via SAP, on aurait accès aux informations de ce type.

92. Les vérificateurs externes ont fait observer que l'actuel système de gestion du portefeuille de projets n'offrait à aucun moment la possibilité de confronter les dépenses et les activités alors qu'une telle confrontation était très importante pour le suivi des projets en cours.

93. **La direction a répondu que** les nouveaux outils d'établissement de rapports sous forme de tableau de bord pour la gestion des projets et du portefeuille introduits en 2012 permettaient ce type de suivi.

94. **La prochaine équipe de vérification examinera l'efficacité des nouveaux outils à cet égard.**

Achats

95. Les vérificateurs externes ont examiné et analysé la fonction "achat" en se fondant sur un échantillon d'opérations. On trouvera ci-après leurs principales constatations dans ce domaine:

96. Un rapport du PNUD sur les fournisseurs suspendus/rayés du fichier/réintégré dans le fichier, en date du 21 septembre 2012, a révélé qu'au total 187 fournisseurs de différents pays étaient interdits de soumission aux marchés du système des Nations Unies. L'équipe a appris que l'Unité des services d'achat ne disposait pas de procédures spécifiquement conçues pour identifier les fournisseurs interdits. À titre de précaution, la liste de ces fournisseurs a été téléchargée sur l'Intranet de l'ONUDI.

97. Le Commissaire aux comptes recommande d'inclure dans le PGI suffisamment de possibilités de vérification pour empêcher les fournisseurs interdits de participer aux marchés de l'ONUDI.

98. **La direction a répondu que** dans le cadre de la gestion des relations avec les fournisseurs, la liste serait confrontée aux données de base concernant les fournisseurs.

99. **Les prochaines équipes de vérification examineront les progrès réalisés à cet égard.**

100. La ventilation des plaintes reçues par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) en 2011 et 2012 a révélé qu'un certain nombre de plaintes concernant la corruption (y compris des fraudes aux achats) demeuraient en attente. Les pourcentages d'affaires en attente à la fin de 2011 et de 2012 étaient respectivement 75 et 69 % des plaintes reçues pendant l'année. Les plaintes les plus anciennes sur lesquelles il n'avait pas encore été statué à la fin de 2011 et de 2012 remontaient respectivement à 2007 et 2008, ce qui appelle encore des améliorations.

101. Le Commissaire aux comptes recommande de revoir la Politique de sensibilisation et de prévention en matière de fraude parue en 2005 en vue d'y incorporer des procédures qui fassent qu'il soit rapidement statué sur les plaintes.

102. **La direction a répondu que** la Politique révisée de sensibilisation et de prévention en matière de fraude avait été publiée le 21 février 2013. Le paragraphe 54 des Lignes directrices pour les investigations prévoyait un mécanisme sous la forme d'un rapport de consultation (comportant des recommandations et un suivi des mesures prises pour y donner suite). Le BSCI avait fait paraître en 2012 un tel rapport dans lequel étaient recommandées

des mesures de contrôle pour les opérations d'achat décentralisées qui étaient inspirées par les enseignements tirés d'une affaire de fraude.

103. Les prochaines équipes de vérification examineront les progrès réalisés à cet égard.

104. La liste de vérification concernant les opérations d'achat postée sur l'Intranet de l'ONUDI s'accompagne de l'obligation faite au fonctionnaire habilité à attribuer un contrat de la joindre, après l'avoir remplie, à l'état d'attribution. Un examen d'un échantillon d'états d'attribution a montré que la liste en question n'était pas jointe à la moitié des états de l'échantillon, ce qui augmente le risque de marchés douteux.

105. Le Commissaire aux comptes recommande que des mesures soient prises pour garantir que la liste soit dûment présentée et que la question soit traitée dans le Manuel des achats révisé.

106. La direction a souscrit à la recommandation du Commissaire aux comptes. Elle a toutefois fait savoir que bon nombre des mesures/tâches indiquées dans le document initial contenant la liste de vérification n'avaient plus de raison d'être car elles avaient été remplacées par des fonctions supportées par le module de gestion des relations avec les fournisseurs.

107. Les prochaines équipes de vérification examineront les progrès réalisés au niveau des fonctions supportées par le module de gestion des relations avec les fournisseurs.

108. L'article 9.7, chapitre II, du Manuel des achats dispose que le fonctionnaire des achats responsable établit, dans tous les cas, un état d'attribution du contrat, en indiquant que celui-ci a été attribué conformément aux règles de gestion financière applicables.

109. L'examen attentif d'un échantillon d'opérations d'achat décentralisées a fait apparaître concernant un contrat de sous-traitance pour un projet de l'ONUDI [FMEGY09006-2101-2012] attribué à M/s Growing Green SLU que l'état d'attribution n'était accompagné d'aucune pièce attestant que l'activité était véritablement indispensable et que des délais impératifs à tenir ne laissaient pas le temps de passer par la procédure d'appels d'offres.

110. En réponse aux questions de l'équipe, la direction a expliqué que cette société était la seule disponible pour prester les services de consultant technique voulus et qu'il y avait un problème de délais puisque le projet ne pouvait pas déborder sur 2013. Néanmoins, elle n'a fourni aucune pièce à l'appui de ses éclaircissements. Le Commissaire aux comptes estime que l'état d'attribution a été établi sans que les pièces obligatoires n'aient été soigneusement examinées.

111. Le Commissaire aux comptes recommande que les états d'attribution ne soient établis qu'une fois que toutes les dispositions de l'article 9.7, chapitre II, du Manuel des achats ont été observées.

112. Aux termes de la règle 14.3 du Manuel des achats, les biens dont l'ONUDI n'a plus besoin ou qui sont hors d'usage par suite d'obsolescence ou d'usure normale ainsi que les pertes de biens sont passés par pertes et profits ou sont cédés conformément aux dispositions de la règle de gestion financière 109.1.10 et au Manuel de la gestion des biens et avoirs de l'ONUDI. Il incombe au Comité de contrôle du matériel d'avertir le Directeur principal de la Division de la gestion générale et de l'appui aux programmes de tout manquant et de tout dégât constaté dans les fournitures, le matériel ou d'autres biens lors d'un inventaire ou d'un contrôle des stocks.

113. Les vérificateurs externes ont examiné la liste de 50 biens passés par pertes et profits par le Comité de contrôle du matériel en 2012. La direction a indiqué que les instructions données par le Comité, dans divers cas, avaient été envoyées aux fonctionnaires compétents du Siège et de bureaux régionaux ou de bureaux hors Siège de l'ONUDI après que le Comité de contrôle du matériel avait fini de se réunir. Le Commissaire aux comptes a fait observer qu'une telle façon de procéder ne convenait pas.

114. Le Commissaire aux comptes recommande la mise en place et l'application d'un mécanisme de suivi pour garantir que les recommandations et les instructions du Comité de contrôle du matériel soient effectivement observées.

115. *La direction a répondu que, dans le cadre de ses activités de suivi et de contrôle, la Section des services généraux adressait deux fois par an un courriel aux directeurs de projet/bureaux extérieurs afin de vérifier l'état des stocks et de s'assurer que les passations par pertes et profits avaient bien eu lieu. Cependant, dans certains cas, en particulier en provenance des bureaux extérieurs, la réponse se faisait attendre. Le Secrétaire du Comité de contrôle du matériel, après avoir obtenu l'approbation du Directeur principal de la Division de la gestion générale et de l'appui aux programmes, faisait part des résultats des travaux du Comité aux fonctionnaires compétents de la Division, des Services d'appui aux opérations et de la Section des services généraux pour qu'ils y donnent suite, ce que ceux-ci faisaient. La Division, les Services d'appui aux opérations et la Section des services généraux allaient introduire un système de rappels trimestriels automatiques pour assurer le suivi. Ce système remplacerait les courriels semestriels. Ces rappels pourraient aussi être automatiquement adressés en copie aux directeurs des bureaux régionaux ainsi qu'aux chefs des programmes de pays. Cela faciliterait et améliorerait le suivi et le contrôle. Quant aux passations de biens par pertes et profits au Siège, le suivi et le contrôle en étant plus faciles, le nécessaire avait été fait dans les temps par la Division, les Services d'appui aux opérations et la Section des services généraux.*

116. Les prochaines équipes de vérification examineront les progrès réalisés à cet égard.

117. Au paragraphe 3.7 i) du Rapport du Commissaire aux comptes sur l'année 2008, il était dit que les opérations d'achat à l'ONUDI se faisaient en l'absence de tout plan d'achats. Depuis lors, la question est systématiquement soulevée, mais la réponse de la direction est toujours la même: puisque l'ONUDI est en passe d'utiliser le progiciel de gestion intégré SAP, la question sera réglée dans le cadre du progiciel. Une fois le module achats de SAP opérationnel, le Commissaire aux comptes recommande de réviser le Manuel des achats de façon à assurer la planification des achats.

118. En réponse à la question posée par l'équipe, la direction a indiqué que l'Unité des services d'achat des Services d'appui aux opérations apporterait les modifications requises au Manuel avant la fin décembre 2012. L'équipe a posé à la direction les questions ci-après:

- Quand le module achats de SAP a-t-il fini d'être testé?
- Le module achats de SAP est-il désormais pleinement opérationnel?
- Le Manuel des achats a-t-il été révisé de sorte qu'y soient incorporés tous les éléments du module achats de SAP?

119. La réponse de la direction a été la suivante: "Le module achats de SAP, gestion des relations avec les fournisseurs (GRF), a été mis partiellement en service le 21 janvier 2013. La première phase des tests d'acceptation par les utilisateurs a eu lieu en octobre 2012 et la deuxième phase en novembre 2012. La troisième phase est en cours car SAP Autriche n'a pas encore transféré toutes les fonctions à l'ONUDI et des tests continuent d'être réalisés à ce stade avant l'introduction de nouvelles solutions dans le système de production. Des efforts considérables ont été faits pour incorporer les nouvelles procédures et les nouveaux dispositifs d'achat au moment de la révision du nouveau projet de manuel des achats. Veuillez prendre note du fait que le manuel sera complété par un portail GRF/GAS (gestion des achats et des stocks) qui est un document évolutif se situant entre le module GRF/GAS et le manuel et qui offrira aux utilisateurs des directives pour l'exploitation des fonctions GRF. Le projet de manuel était censé servir à la consultation interne. Toutes les réactions reçues sont actuellement passées en revue et une version finale du manuel devrait paraître prochainement." La direction a indiqué que la fonction planification des achats ne faisait pas partie de la mise en service partielle de janvier 2013 mais qu'elle serait bientôt prise en charge.

120. Le Commissaire aux comptes recommande d'accélérer la mise à jour du manuel des achats de façon que sa parution ne soit pas en retard par rapport au portail GRF/GAS de SAP.

121. **La direction a répondu qu'un plan d'exécution avait été convenu avec SAP pour tous les points restants à mettre en œuvre d'ici à juin 2013.**

122. **Les prochaines équipes de vérification examineront les progrès réalisés à cet égard.**

Opérations dans les bureaux extérieurs

123. Afin d'examiner les opérations des bureaux extérieurs de l'ONUDI, les équipes de vérificateurs externes se sont rendues dans deux bureaux: le Bureau de Dacca où l'ONUDI n'a qu'un comptoir et le Bureau régional de Beyrouth. Elles ont appelé l'attention de la direction sur les points ci-après:

124. Les affaires financières de même que les activités opérationnelles du comptoir de Dacca relèvent du Bureau régional pour l'Inde et le Chef des opérations de l'ONUDI au Bangladesh n'est pas impliqué dans l'exécution des projets.

125. Le Commissaire aux comptes recommande que les fonctions et les responsabilités du comptoir soient clairement définies. Des pouvoirs pourraient lui être délégués pour les questions financières et un vrai rôle pourrait lui être donné dans les activités opérationnelles. Un statut supérieur pourrait lui être conféré de sorte qu'il puisse œuvrer de façon volontariste à la découverte de nouvelles opportunités pour l'ONUDI au Bangladesh.

126. **La direction a répondu que le Chef des opérations de l'ONUDI participait très activement au suivi sur le terrain des projets de coopération technique dans le pays. Le comptoir menait une action volontariste pour découvrir de nouvelles opportunités. Un changement de statut et de plus fortes responsabilités au niveau financier et à celui de l'exécution des projets nécessiteraient un accroissement des ressources du Chef des opérations de l'ONUDI.**

127. **Le Commissaire aux comptes recommande que la direction envisage de procéder, au profit du comptoir de Dacca, à une décentralisation des pouvoirs administratif et financier.**

128. La règle 109.1.6 des règles de gestion financière dispose qu'il doit être tenu une comptabilité complète et précise des fournitures, matériel et autres biens achetés, reçus, remis, transférés, vendus ou écoulés d'une autre manière et des quantités restant en stock. Et aux termes de la règle 109.1.9, il doit être procédé au moins une fois par exercice à l'inventaire physique de ces biens.

129. Lors d'un examen des biens disponibles au Bureau des projets du Programme Better Works and Standards (BEST), les vérificateurs externes ont constaté qu'il n'était pas du tout procédé au codage des biens. Il n'y avait pas non plus d'inventaire physique tous les ans.

130. Le Commissaire aux comptes recommande le codage des biens suivant les codes diffusés par le Siège et un inventaire physique annuel.

131. **La direction a répondu que la Section des services généraux adressait deux fois par an un courriel aux directeurs de projet et aux bureaux extérieurs afin de vérifier l'état des stocks sur le terrain. Actuellement, les inventaires physiques sur le terrain étaient tributaires des réponses écrites reçues. Il était envisagé, avec l'introduction du nouveau progiciel de gestion intégré, de fournir dans les bureaux extérieurs de même qu'au Siège des lecteurs de codes-barres afin d'assurer un codage uniforme et de faciliter également les inventaires physiques effectués par les personnels des bureaux extérieurs.**

132. **Les prochaines équipes de vérification examineront les progrès réalisés à cet égard.**

133. Lors de l'examen du projet Re-tie Bangladesh, il a été constaté que le projet aurait dû être clos le 4 février 2012 mais qu'il ne l'a été, sur le plan opérationnel, que le 4 novembre 2012, soit avec un retard de neuf mois. Les aspects financiers ne sont toujours pas clos. Dans le cas du projet BEST, une évaluation à mi-parcours en bonne et due forme n'avait pas été effectuée.

134. **La direction a répondu que pour les évaluations à mi-parcours, c'était à l'UE que revenait la décision.** Dans le cas du projet BEST cependant, il y avait eu pendant trois semaines une évaluation qui avait débuté le 24 février 2013.

135. **Les prochaines équipes de vérification examineront les progrès réalisés à cet égard.**

Bureau des services de contrôle interne

136. L'aperçu des rapports et recommandations publiés par le Bureau des services de contrôle interne ces trois dernières années montre que le nombre de recommandations a augmenté en 2012 par rapport aux années précédentes, comme il ressort du tableau 4 ci-après.

Tableau 4

	2010		2011		2012	
	Nombre total de rapports publiés	Nombre total de recommandations publiées	Nombre total de rapports publiés	Nombre total de recommandations publiées	Nombre total de rapports publiés	Nombre total de recommandations publiées
Vérification interne	2	9	3	15	3	60
Enquêtes (y compris les problèmes systémiques)	2	32	2	5	5	23
Autres (CCI, Bureau des services de contrôle interne)	1	s/o	1	s/o	1	s/o

(Source: rapport d'activité 2012)

137. Le Bureau des services de contrôle interne a examiné l'état de la mise en œuvre de toutes les recommandations au 31 décembre 2011. La situation est présentée en détail dans le tableau 5 ci-après.

Tableau 5

Année	Recommandations closes – Risque assumé par la direction	Recommandations closes – Devenues sans objet	Recommandations closes – Vérifiées	Recommandations en attente	Recommandations en attente – Mise en œuvre lancée	Total
2004	4		1	–		5
2005	7	6	8	–	1	22
2006	2	3	13	–	28	46
2007	1			–		1
2008	7	3	40	–	31	81
2010	5	10	13	3	10	41
2011		1	4	9	6	20
2012			13	69	1	83

(Source: rapport d'activité 2012)

138. Le Bureau des services de contrôle interne a publié 83 nouvelles recommandations en 2012. L'examen des recommandations publiées depuis 2004 (tableau 5 ci-dessus) montre que 141 recommandations (47 %) ont été closes, tandis que 158 (53 %) sont en attente.

139. Le Commissaire aux comptes recommande que des efforts soient faits pour que les recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne soient rapidement mises en œuvre.

140. **La direction a répondu que l'ONUDI s'efforçait de mettre rapidement en œuvre les recommandations; il convenait toutefois de noter que 32 des 60 recommandations publiées avant 2010 étaient liées à la gestion du changement. Par ailleurs, le Bureau des services de contrôle interne assure qu'il aidera la direction à mettre en œuvre les recommandations en attente.**

141. **Les équipes de vérification à venir examineront le processus de mise en œuvre.**

142. Le Commissaire aux comptes s'est de nouveau intéressé à la constitution du Comité consultatif pour les questions d'audit, dont il a déjà été question par le passé. Si un projet de mandat a été établi et présenté au Conseil exécutif pour examen en 2012, le Comité n'a toujours pas été constitué. De ce fait, le Bureau des services de contrôle interne ne peut pas s'acquitter de ses fonctions de manière entièrement autonome. La constitution de ce Comité lui permettrait de se conformer aux meilleures pratiques internationales et de renforcer encore son indépendance.

143. Le Bureau des services de contrôle interne utilise un logiciel d'administration de la vérification/du contrôle appelé TeamMate. Ce logiciel a été mis à niveau (version 10.1) et une formation de base a été dispensée en 2011 au personnel du Bureau. La fonctionnalité de suivi en ligne des recommandations offerte par le logiciel TeamMate n'a pas pu être mise en service comme prévu en raison de certaines difficultés techniques et de la priorité accordée à la mise en place du progiciel de gestion intégré SAP. Le Bureau des services de contrôle interne prévoit de tester le système dans le courant de l'année 2013. En 2012, il a acheté une licence de deux ans pour le logiciel CaseMap afin d'améliorer ses capacités d'analyse des documents liés aux enquêtes.

144. Le Commissaire aux comptes recommande que la fonctionnalité de suivi en ligne des recommandations offerte par le logiciel TeamMate soit mise en service le plus rapidement possible.

145. **La direction a accepté la recommandation. Les équipes de vérification futures examineront les progrès accomplis dans la constitution du Comité consultatif pour les questions d'audit et l'état de mise en service du logiciel TeamMate.**

Vérification des immobilisations corporelles

146. La direction a effectué en 2012 une vérification des immobilisations corporelles, comme le prévoit le paragraphe 4.9.1 du Manuel de la gestion des biens et avoirs de l'ONUDI. Le Commissaire aux comptes a réalisé une vérification par échantillonnage des immobilisations corporelles et constaté qu'elles se trouvaient à leur place.

Cas de fraude et inscriptions au compte des profits et pertes

147. La direction a signalé au Commissaire aux comptes l'inscription au compte des profits et pertes de biens d'une valeur de 18 492 euros en 2012.

Versements à titre gracieux

148. Aux termes de l'article 9.3 du Règlement financier de l'ONUDI, le Directeur général peut faire les versements à titre gracieux qu'il juge nécessaires dans l'intérêt de l'Organisation. Un état de ces versements est présenté en même temps que les comptes finals et provisoires.

149. La direction a indiqué qu'aucun versement à titre gracieux n'avait été effectué en 2012.

Suite donnée au Rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2011

150. La suite donnée au Rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2011 est examinée à l'annexe C.

Remerciements

151. Le Commissaire aux comptes remercie la direction et le personnel de l'ONUDI pour leur coopération et leur assistance au cours de la vérification des comptes.

Le Vérificateur général des comptes du Pakistan
Commissaire aux comptes
(*Signé*) **Muhammad Akhtar Buland Rana**

Le 25 avril 2013

Annexe A

Détails concernant les projets n'ayant pas fait l'objet d'un rapport final

N°	N° d'identification du projet	Réponse de la direction ou pièces produites
1	SFIRA09005	Rapport final pas exigé: cofinancement de la phase d'assistance préparatoire d'un projet du FEM
2	TFSRL11001	Production d'un rappel établi en janvier 2011
3	SFARG04001	Production aux évaluateurs externes d'un récapitulatif d'activités en date du 16 novembre 2012
4	UESEN07004	Production du descriptif de projet établi en juillet 2010 et du rapport d'exécution établi en juin 2012
5	MPSUD09006	Projet d'assistance préparatoire. Le Protocole de Montréal n'exige pas de rapport final pour ces projets
6	MPECU11002	Projet d'assistance préparatoire. Le Protocole de Montréal n'exige pas de rapport final pour ces projets
7	GFECU10002	Établissement et production d'un bref rapport final suite aux questions des vérificateurs
8	MPVEN10001	Projet d'assistance préparatoire. Le Protocole de Montréal n'exige pas de rapport final pour ces projets

Annexe B

Détails concernant les révisions de projets non accompagnées d'un rapport d'activité

N°	Nom du projet	Date de la révision	Nature de la révision	Date du rapport d'activité (RA)	Période couverte par le RA
1	TF/KEN/11/001-G SAP: 101101	5 janv. 2012	Réduction des crédits inscrits aux postes budgétaires 15, 43, 45, 51 et transfert de 35 000 dollars au poste 11-00; réduction/augmentation à d'autres postes; montant total des engagements de dépenses autorisé (1 327 434 dollars É.-U.) resté inchangé; clôture estimative repoussée de février à mars 2012	Réponse attendue	—
2	TE/RAF/11/016 SAP ID: 106076	29 févr. 2012	Approbation de financements supplémentaires: 25 000 euros provenant du fonds d'affectation spéciale pour les activités commerciales; autorisation d'engagement de dépenses (PAD) prorogée de mars à juillet 2012	Nov. 2012	Note d'information de novembre 2012
3	US/SIL/10/002 1 SAP ID: 101141	29 févr. 2012	Demande d'approbation d'un relèvement du budget global; relèvement du montant total des engagements de dépenses autorisé, compte tenu de la mise à disposition de 650 000 dollars supplémentaires, y compris les dépenses d'appui du donateur (Fédération de Russie)	Nov. 2012	Janv.-oct. 2012
4	XP/GLO/11/033-C SAP ID: 109029	29 févr. 2012	Approbation de financements supplémentaires: 10 000 euros pour un nouveau produit (mandat inclus pour ce produit) dans le cadre du projet	1 ^{er} nov. 2012	Nov. 2011-oct. 2012
5	TE/ETH/08/008 SAP ID: 101072	9 mai 2012	Relèvement du montant total des engagements de dépenses autorisé, compte tenu de la mise à disposition de 94 265 euros supplémentaires, y compris les dépenses d'appui du donateur (Italie); clôture du projet repoussée à décembre 2012 avec l'approbation du donateur	Pas indiquée	Janv.-juin 2012
6	SE/DRK/07/001 SAP ID: 107132	23 mai 2012	Relèvement du montant total des engagements de dépenses autorisé, compte tenu de la mise à disposition de 81 416 euros supplémentaires (92 000 euros avec les dépenses d'appui, 13 %) pour financer la prorogation du contrat du consultant international (montant total des engagements de dépenses autorisé porté de 419 291 euros à 500 707 euros, non compris les dépenses d'appui); clôture de la phase opérationnelle repoussée de mai 2012 à mai 2013: 1 ^{re} PAD délivrée en mars 2007	Févr. 2012	Période non précisée
7	UE/GLO/11/035 SAP ID: 100050	23 mai 2012	Relèvement du budget global	28 sept. 2012	Janv.-juin 2012
8	XP/GLO/11/033-D SAP ID: 109029	8, 11 juin 2012	Financement supplémentaire/relèvement du budget global: 47 000 euros supplémentaires pour financer un nouveau produit	1 ^{er} nov. 2012	Nov. 2011-oct. 2012

N°	Nom du projet	Date de la révision	Nature de la révision	Date du rapport d'activité (RA)	Période couverte par le RA
9	TE/RAF/11/016 SAP ID: 106076	20 juin 2012	Financement supplémentaire/relèvement du budget global: 10 000 euros supplémentaires pour le poste budgétaire 16-00 (Frais de voyage du personnel); clôture de la phase opérationnelle repoussée de juillet à décembre 2012	1 ^{er} nov. 2012	Nov. 2011- oct. 2012
10	TE/VIE/08/003 SAP ID: 102078	4 juill. 2012	Relèvement du budget global: disponibilité d'un montant supplémentaire de 37 175 euros (non compris les dépenses d'appui) provenant des intérêts accumulés jusqu'à fin 2011; clôture de la phase opérationnelle repoussée de juin à décembre 2012	6 nov. 2012	Juill.-oct. 2012
11	TF/CMB/12/001 SAP ID: 120011	1 ^{er} août 2012	Demande de révision du projet, compte tenu d'une contribution supplémentaire de Samsung (300 000 dollars É.-U.)	Réponse attendue	–
12	TE/RAS/07/001 SAP ID: 106034	22 août 2012	Relèvement du budget global: disponibilité d'un montant supplémentaire de 88 495 euros, non compris les dépenses d'appui (100 000 euros avec les dépenses d'appui) provenant des intérêts accumulés jusqu'à fin 2011; clôture de la phase opérationnelle repoussée du 30 juin au 31 décembre 2012	31 oct. 2012	Nov. 2007- oct. 2012
13	UE/TUN/09/004 SAP ID: 104107	22 août 2012	Révision du projet par adjonction d'une phase II, demande d'approbation de 840 708 euros sans les dépenses d'appui; PAD actuelle 1 516 114 euros sans les dépenses d'appui; financement supplémentaire pour la phase II	10 févr. 2012	Janv.-déc. 2011
14	TE/SEN/10/003 SAP ID: 104082	5 sept. 2012	Prolongation du projet TESEN10003 arrivé à expiration fin décembre 2011; budget révisé (l'utilisation du solde du projet TESEN03001 pour le projet TESEN10003 ayant été approuvée par le donateur, le budget a été augmenté en conséquence.)	30 janv. 2012	Janv.-déc. 2011
15	FM/TUN/09/002 SAP ID: 102032	17 oct. 2012	Le budget global reste inchangé; la 3 ^e tranche de financement (272 850 dollars É.-U. dont 7 % de dépenses d'appui) reçue en septembre 2012 sera, selon le cadre logique révisé, répartie comme suit: FMTUN09002: 119 000 dollars É.-U. FMTUN09A02: 25 000 dollars É.-U. FMTUN09B02: 111 000 dollars É.-U. Total: 255 000 dollars É.-U. (sans les dépenses d'appui)	Juill. 2012	Janv.-juill. 2012

Annexe C

Suite donnée aux recommandations formulées dans le précédent rapport de vérification externe

N°	Recommandation	Référence	Réponse de l'ONUDI concernant la mise en conformité au 25 mars 2013	Autres observations des vérificateurs
Rapport de vérification externe sur l'année 2010				
1	La direction pourrait veiller à ce que la gestion du risque informatique soit assurée dans le cadre du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle.	85 (I)	Outre le fait que la gestion des risques est pleinement intégrée dans le module "Gestion des projets et du portefeuille (module PPM)", elle est actuellement assurée aux différents niveaux opérationnels: finances, gestion des ressources humaines et achats. On travaille aussi à la mise au point d'une politique de gestion des risques de l'Organisation (ERM). Une nouvelle structure de gestion pour l'amélioration des activités et des systèmes est aussi progressivement mise en place. Elle permettra notamment de gérer effectivement et efficacement, sur le court, le moyen et le long terme, les risques et les questions liés au PGI et aux TI.	Les prochaines équipes de vérification externe examineront les mesures prises par la direction.
2	Étant donné le rôle majeur que joue l'informatique dans la réalisation des objectifs de l'ONUDI, une version actualisée de la stratégie informatique pourrait être approuvée.	85 (VI)	Acté.	Il est recommandé à la direction d'actualiser la stratégie informatique en fonction des impératifs du nouveau progiciel de gestion intégré.
3	En attendant la finalisation du nouveau progiciel de gestion intégré, le système de planification des achats pour les projets de coopération technique disponible sur l'Intranet pourrait être utilisé pour l'établissement des plans d'achats.	142 (I)	Des mesures sont actuellement prises, en collaboration avec les Services de gestion de l'information et des communications, pour assurer la mise en conformité avec cette recommandation.	Les prochaines équipes de vérification externe examineront les mesures prises par la direction.
4	Des informations concernant les contrats d'une valeur égale ou supérieure à 70 000 euros qui ont été signés pourraient être publiées sur le site Web de l'ONUDI conformément au Manuel des achats.	142 (IV)	En raison notamment des changements qui sont actuellement apportés au site Web, de la révision du Manuel des achats et du rehaussement des seuils, il a été décidé d'attendre que le nouveau système soit rodé.	Les prochaines équipes de vérification externe examineront les mesures prises par la direction.
5	Le nouveau progiciel de gestion intégré pourrait être configuré de telle manière que toutes les données statistiques importantes concernant les contrats, y compris les acomptes versés, puissent en être extraites facilement.	142 (V)	La mise en conformité avec cette recommandation est assurée par les fonctions de communication de l'information du système et le rapport est actuellement en cours.	Les prochaines équipes de vérification externe examineront les mesures prises par la direction.

N°	Recommandation	Référence	Réponse de l'ONUDI concernant la mise en conformité au 25 mars 2013	Autres observations des vérificateurs
Rapport de vérification externe sur l'année 2011				
6	Il est recommandé que la direction parachève l'examen des politiques de pare-feu, des vérifications de pare-feu et des tests d'intrusion dans les meilleurs délais.	71(iii)	Mise en conformité en cours. Pas d'autres mesures à prendre. Une société de l'extérieur a été engagée et optimise l'environnement pare-feu. Les tests d'intrusion sont prévus au budget pour 2013.	Les prochaines équipes de vérification externe examineront les mesures prises par la direction.
7	Il est recommandé que les opérations de restauration des données "programmées" et de restauration non "circonstancielle" de données partielles puissent être effectuées jusqu'à ce que soient résolus les problèmes de capacités.	71(iv)	Mise en conformité achevée. Pas d'autres mesures à prendre. Des capacités suffisantes ont été installées pour permettre la restauration de toutes les données sauvegardées.	Les prochaines équipes de vérification externe examineront les résultats des opérations de restauration.
8	Il est recommandé que la direction puisse sonder tous les serveurs de production à intervalles réguliers pour s'assurer qu'ils reçoivent les dernières mises à jour. Les équipes de vérification à venir suivront l'évolution de la situation.	71(v)	Mise en conformité achevée. Pas d'autres mesures à prendre. Les serveurs de production sont alignés sur RedHat Enterprise Linux.	Les prochaines équipes de vérification externe examineront les mesures prises par la direction.
9	Il est recommandé que les exigences minimales concernant l'examen des journaux puissent être définies après une analyse des risques et qu'une gestion des journaux puisse être engagée au strict minimum jusqu'à ce que soit résolu le problème de manque de capacités.	71(vi)	Mise en conformité achevée. Pas d'autres mesures à prendre. Les opérations de gestion des journaux nécessaires sont en cours.	Les prochaines équipes de vérification externe examineront les mesures prises par la direction.
10	Il est recommandé que la direction examine dans le détail l'ensemble du processus d'évaluation afin de déterminer les raisons pour lesquelles les taux d'acceptation et d'application des recommandations par les responsables de projets étaient en baisse.	105(iv)	<p>RECOMMANDATION APPLIQUÉE (dans la mesure où elle a été acceptée par la direction de l'ONUDI)</p> <p>Réponse de l'ONUDI aux questions soulevées par le Commissaire aux comptes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Directeur général a convoqué une réunion et a invité son cabinet et le Groupe de l'évaluation à faire une présentation pour la direction de l'ONUDI sur les questions soulevées par le Commissaire aux comptes (juin 2012); - Lorsqu'il communique les rapports d'évaluation, le Groupe de l'évaluation attire plus fortement l'attention sur l'obligation de prendre en compte les critiques dans la poursuite des projets; - Le Groupe de l'évaluation collabore étroitement avec l'équipe ONUDI/SAP pour faire en sorte que le processus d'évaluation se fasse sur la base des applications SAP; 	Les prochaines équipes de vérification externe examineront les mesures prises par la direction.

N°	Recommandation	Référence	Réponse de l'ONUDI concernant la mise en conformité au 25 mars 2013	Autres observations des vérificateurs
			<p>– La Division de l'élaboration des programmes et de la coopération technique et le Bureau du Directeur principal ont fait paraître un mémorandum interservices à l'intention des fonctionnaires responsables du suivi dans lequel est soulignée l'importance d'un strict respect des délais fixés pour les retours;</p> <p>– Le Groupe de l'évaluation va aussi examiner les mesures prises comme suite aux évaluations achevées couvrant la période 2008 à 2011, c'est-à-dire une fois écoulé le délai d'un an fixé pour les retours, et rendra compte de cet examen dans le rapport annuel du Cabinet du Directeur général et du Groupe qui devrait normalement paraître pendant le premier trimestre de 2013. Cet examen prendra en considération les retours suscités par les recommandations que le Groupe aura reçus après l'expiration du délai d'un an dans lequel les responsables de projets sont censés répondre. Une analyse de ces données devrait offrir un tableau plus complet des réactions suscitées par les recommandations découlant des évaluations achevées et de la mesure dans laquelle les recommandations ont été suivies.</p>	
11	Il est recommandé que des dates de livraison réalistes soient indiquées dans la commande/le contrat.	137(i)	Les dates de livraison seront automatiquement indiquées dans la commande/le contrat à la suite du lancement de LOG en 2013.	Les prochaines équipes de vérification externe examineront les mesures prises par la direction.
12	Il est recommandé que les modalités d'acceptation des envois, et en particulier de dédouanement, soient rationalisées.	137(ii)	L'Unité des services d'achat a l'intention de solliciter les services de transitaires à cette fin.	Les prochaines équipes de vérification externe examineront les mesures prises par la direction.

ANNEXE I

ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2012

Rapport du Directeur général

- Je suis heureux de présenter les états financiers, pour l'année financière 2012, établis selon les normes IPSAS et conformément au chapitre X du Règlement financier.
- La Conférence générale, à sa douzième session, a approuvé l'adoption par l'ONUDI des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), à compter du 1^{er} janvier 2010, dans le cadre de l'adoption de ces normes à l'échelle du système des Nations Unies (voir GC.12/Dec.14) et, depuis cette date, les états financiers de l'ONUDI y sont conformes.
- Comme cela a été autorisé au moment de l'adoption des normes IPSAS, deux dispositions transitoires ont été utilisées i) pour la comptabilisation des immobilisations corporelles (norme 17) destinées à des projets (notamment de coopération technique) et de celles de la catégorie "bâtiments"; et ii) pour l'évaluation des produits issus d'opérations sans contrepartie directe pour les contributions volontaires antérieures à 2010 (norme 23). Ces dispositions expirent en 2014 et 2012 respectivement.

Contributions mises en recouvrement

- L'exécution financière du programme et des budgets approuvés est subordonnée au montant effectif des ressources de trésorerie disponibles au cours de l'année, y compris aux dates de versement des contributions. Sont indiqués ci-après, en millions d'euros, le montant effectif des contributions reçues par l'Organisation et celui des contributions à recevoir conformément aux décisions de la Conférence générale ainsi que les montants correspondants pour les années précédentes.

	2012		2011		2010		2009	
	€	%	€	%	€	%	€	%
Contributions mises en recouvrement	76,6	100,0	78,3	100,0	78,3	100,0	77,3	100,0
Contributions reçues	67,5	88,2	69,9	89,3	74,2	94,7	73,4	94,9
Montants encore à recouvrer	9,1	11,8	8,4	10,7	4,1	5,3	3,9	5,1

- Le taux de recouvrement des contributions pour l'année 2012, soit 88,2 %, est plus faible que pour l'année 2011 (89,3 %). Les contributions non acquittées accumulées ont baissé de 38,3 millions d'euros par rapport à 2011 pour atteindre 27,9 millions d'euros en fin d'année, non compris un montant de 71,2 millions d'euros dû par d'anciens États Membres. L'annexe I e) présente un état détaillé des contributions. Quatre États Membres effectuent des versements dans le cadre d'accords relatifs à des plans de paiement. Le Brésil a déjà effectué trois versements selon un plan de paiement portant sur une période de cinq ans, réduisant ainsi le montant de ses contributions non acquittées de 16,4 à 9,8 millions d'euros. L'Ukraine a déjà procédé à deux versements et le Costa Rica à un versement intégral et un partiel. Le Moldova a effectué six de ses dix versements. Sans plan de paiement, le Mexique s'est acquitté de l'intégralité de ses arriérés de contributions d'un montant de 11,7 millions d'euros et de sa contribution pour 2012. Le nombre des États Membres sans droit de vote était de 37 en décembre 2012 par rapport à 36 en décembre 2011. Je tiens à encourager vivement les États Membres qui ont des difficultés pour s'acquitter de leurs obligations à envisager un plan de paiement.

Performance sur la base adoptée pour l'établissement des budgets

- Avec l'adoption des normes IPSAS, la base d'établissement des états financiers de l'Organisation est passée à une comptabilité d'exercice intégrale, sans toutefois induire, pour l'ensemble du système des Nations Unies, de modification dans les méthodes d'élaboration des programmes et des budgets. En conséquence, selon la

norme IPSAS 24 – Présentation de l'information budgétaire, les états financiers doivent comporter un état de comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs (État 5) établi sur la même base que les budgets (base budgétaire).

7. En outre, pour donner au lecteur des états financiers des informations reposant sur la base budgétaire, une section distincte y est consacrée; les paragraphes qui suivent fournissent et commentent les données financières importantes pour 2012.

8. La comparaison est faite à partir du programme et des budgets 2012-2013, tels qu'adoptés par la Conférence générale à sa quatorzième session (décision GC.14/Dec.19), qui portent sur un montant brut de 157 875 336 euros à imputer sur les contributions mises en recouvrement à hauteur de 153 231 936 euros et sur les recettes accessoires à hauteur de 4 643 400 euros.

9. Sur la base budgétaire, le montant effectif des dépenses imputées au budget ordinaire pour 2012 s'est chiffré à 68,1 millions d'euros (72,7 millions pour 2010), soit une utilisation relative de 87,6 % (91,4 % pour 2010) du montant brut des dépenses approuvées de 77,7 millions d'euros (79,5 millions pour 2010).

10. Le montant effectif des recettes pour 2012 a atteint 0,6 million d'euros provenant des contributions des États aux dépenses du réseau de bureaux extérieurs et 0,4 million d'euros au titre des recettes accessoires, contre un montant inscrit au budget de 1,2 million et de 0,8 million d'euros, respectivement. Après la prise en compte des recettes accessoires non prévues dans la décision GC.14/Dec.19, le montant total net des dépenses (66,4 millions d'euros) représente 87,8 % du montant net des crédits ouverts au budget ordinaire (75,7 millions d'euros). Le solde du montant net des crédits ouverts au 31 décembre 2012 s'élevait à 9,2 millions d'euros (voir annexe I a) et b)).

11. Dans le budget opérationnel, le remboursement des dépenses d'appui aux programmes s'est élevé à 14,8 millions d'euros en 2012. Les dépenses ont atteint 14,1 millions d'euros, entraînant un excédent des recettes par rapport aux dépenses de 0,7 million d'euros. Le solde de clôture du compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes, autrement dit le montant de la réserve opérationnelle, y compris la réserve pour les avantages postérieurs à l'emploi non financés (15,5 millions d'euros), était donc de 2,7 millions d'euros, alors que le solde d'ouverture se montait à 5,1 millions d'euros.

12. Avec des dépenses qui se chiffraient à 189,2 millions de dollars des États-Unis à la fin de 2012, les activités de coopération technique ont enregistré le plus fort taux d'exécution depuis que l'Organisation est devenue une institution spécialisée en 1986. Ce montant représente une augmentation de 22,6 millions de dollars ou de 13,4 % par rapport à l'année précédente (166,7 millions de dollars).

13. L'Organisation continue de présenter une situation financière saine, comme le montre son solde de trésorerie stable qui s'établissait à 414,5 millions d'euros au 31 décembre 2012. Cette situation, conjuguée à l'augmentation des dépenses de coopération technique, à l'utilisation plus importante des crédits ouverts au titre du budget ordinaire et à un taux plus élevé de recouvrement des contributions, augure bien de sa stabilité financière et de l'exécution de ses futurs programmes.

Gestion axée sur les résultats

14. Comme le prévoit l'Acte constitutif, l'ONUDI compte trois organes directeurs: la Conférence générale, le Conseil du développement industriel et le Comité des programmes et des budgets. Les États Membres se réunissent une fois tous les deux ans à l'occasion de la Conférence générale, qui constitue l'organe directeur suprême de l'Organisation. La Conférence détermine les principes directeurs et les orientations générales, et approuve le budget et le programme de travail de l'ONUDI. En tant que plus haut fonctionnaire de l'Organisation, j'ai la responsabilité générale et le pouvoir de diriger les travaux de celle-ci. L'utilisation de la gestion axée sur les résultats comme outil de gestion permet à l'Organisation de faire en sorte que toutes ses activités contribuent à la réalisation de ses objectifs stratégiques et que les résultats des activités soient systématiquement évalués par rapport aux objectifs grâce à des indicateurs de performance. Les principes de la

gestion axée sur les résultats ont été appliqués de manière systématique lors de la préparation du programme et des budgets 2012-2013, approuvés par les États Membres dans la décision GC.14/Dec.19. La gestion axée sur les résultats, principe clef du modèle d'activité de l'ONUDI, est en cours d'opérationnalisation avec la mise en place du nouveau progiciel de gestion intégré dans le cadre du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle.

Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle

15. Le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle est une initiative à l'échelle de l'Organisation lancée en 2010 pour renforcer le rôle de l'ONUDI en tant que partenaire pour la prospérité. Il modifie profondément le fonctionnement de l'Organisation afin d'améliorer encore son efficacité et son efficience et de la préparer ainsi pour l'avenir de sorte qu'elle puisse mener à bien sa mission de promotion d'une croissance de qualité et d'une unité d'action. Les mesures prises à cette fin sont notamment la remise à plat des procédures de travail, la mise en place d'un progiciel de gestion intégré, ainsi que le perfectionnement du personnel et le changement de la culture de travail. Grâce aux efforts importants consentis par tout le personnel concerné et au soutien constant de toutes les parties prenantes, dont les États Membres, le Programme s'est poursuivi à un rythme soutenu et toutes les grandes étapes ont été franchies. Il s'agit d'une réussite importante compte tenu du fait que toutes les opérations de l'ONUDI font l'objet d'une gestion globale dans le cadre d'un seul système intégré. Cette réussite doit également être vue à la lumière de l'examen auquel le Corps commun d'inspection a soumis les progiciels de gestion intégrés en place dans le système des Nations Unies, examen dont il sera rendu compte dans un rapport à paraître prochainement et qui a permis de constater que 67 % des progiciels avaient été mis en place avec retard par rapport au calendrier prévu et 33 % avec un dépassement de budget.

16. Le Programme devrait être achevé d'ici à juin 2013 dans les délais et limites budgétaires approuvés. Les principaux objectifs d'étape atteints dans le cadre du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle depuis janvier 2012 sont notamment:

- La mise en service du module de gestion des portefeuilles et des projets: Ce module appuie toutes les étapes des activités de base et de coopération technique de l'ONUDI (depuis l'identification d'une demande jusqu'à la conception, l'exécution, l'évaluation du projet et l'établissement des rapports). Cette nouvelle méthode systématique et globale de gestion des portefeuilles et des projets à l'ONUDI aide à mesurer l'impact sur le développement en fonction des principes de la gestion axée sur les résultats, à gérer systématiquement les risques liés aux projets, à accroître la couverture géographique et à améliorer l'efficacité organisationnelle. Cette méthode permet également d'améliorer la gestion et le suivi des activités de l'ONUDI ainsi que la communication aux États Membres et aux partenaires externes de rapports qualitatifs sur les résultats. Le module contribue en outre à améliorer la transparence, l'échange des connaissances et la collaboration en mettant à la disposition de tout le personnel, au Siège et dans les bureaux extérieurs, les informations relatives aux projets et les documents connexes.
- La mise en service progressive des modules de gestion du capital humain: Ces modules appuient le système de paie pour le personnel et les consultants/experts, le recrutement électronique, le libre-service pour les employés et les cadres, la gestion de l'organisation, l'administration du personnel, l'évaluation du comportement professionnel à 360 degrés, le recrutement et la gestion de consultants/experts internationaux et nationaux ainsi que le nouveau module de gestion des voyages. L'ensemble de ces tâches ont été rationalisées suivant le principe des "quatre yeux" et peuvent dorénavant être exécutées dans le système en ligne aussi bien par le personnel du Siège que par celui des bureaux extérieurs. Ces changements permettent d'améliorer les rapports communiqués aux partenaires internes et externes, d'assurer la décentralisation, de renforcer le pouvoir d'action du personnel, d'assurer un échange proactif des connaissances et de réduire les tâches administratives.

- La mise en service progressive des modules sur les finances, les achats et la logistique: Ces modules ont été mis en service après un travail considérable mené en 2012, en particulier pour élaborer les documents de conception générale, développer et tester le système, migrer les données à partir des anciens systèmes, assurer la formation, etc. Pour les services financiers de l'ONUDI, il en découle de nouvelles méthodes de gestion financière, de gestion des fonds, de contrôle, de gestion des primes et indemnités, de trésorerie et de gestion des actifs et des stocks. S'agissant des achats, il est procédé à la mise en place d'un certain nombre de modules/fonctionnalités concernant, notamment, un système global d'approvisionnement en ligne, la gestion des relations avec les fournisseurs, la gestion du matériel, les accords à long terme, une base de données commune concernant les fournisseurs, le relèvement des seuils à partir desquels recourir à une procédure de passation de marché ainsi que les ajustements structurels. Tout au long de la mise en œuvre, on a veillé à suivre les meilleures pratiques et à garantir la conformité des mécanismes financiers avec les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Les nouveaux processus rationalisés contribuent notablement, entre autres, à un renforcement de la responsabilisation et de la transparence et à une meilleure efficacité organisationnelle.
- La mise en service progressive des modules/fonctionnalités de gestion des connaissances et de collaboration: La mise en œuvre de ces fonctionnalités se fait parallèlement à celle des trois volets ci-dessus. Le fait que le progiciel de gestion intégré et son contenu soient accessibles en ligne partout dans le monde contribue à l'échange des connaissances au sein de l'Organisation et à une meilleure collaboration entre les diverses unités organisationnelles au Siège et dans les bureaux extérieurs, ce qui permet de renforcer l'efficacité organisationnelle et de produire de meilleurs rapports à l'intention des partenaires internes et externes.

17. Des formations intensives et ciblées ont continué à être dispensées tout au long de 2012 afin que le personnel soit bien préparé pour utiliser au mieux les nouveaux processus et systèmes. Diverses méthodes de formation ont été utilisées, à savoir la formation en salle de cours, les sessions guidées, les centres de soutien, la fonction d'aide dans le système, les supports de formation en ligne propres à l'ONUDI et également les webinaires. Un certain nombre de changements culturels ont également eu lieu depuis le lancement du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle, grâce notamment à une étude-diagnostic sur la culture et à l'élaboration d'un plan d'action. L'intense travail d'équipe transversal, l'échange des connaissances, la communication efficace et la détermination à obtenir des résultats de grande qualité sont autant de comportements qui constituent un exemple positif de la culture de travail souhaitée à l'ONUDI. Le cycle de suivi du comportement professionnel dans le nouveau système de gestion du comportement professionnel à 360 degrés contribuera également à rendre plus efficace la gestion des ressources humaines et des talents.

18. Tout au long de l'année, tous les partenaires internes et externes ont été régulièrement informés au sujet de cet important programme par l'intermédiaire de nombreuses séances d'information, de réunions, de réunions-débats, de bulletins d'information périodiques, de pages Intranet et Extranet et d'autres médias. Des commentaires positifs ont été formulés par les représentants des missions permanentes, qui ont pris note avec satisfaction des progrès réalisés et ont dit beaucoup apprécier la démarche transparente adoptée dans le cadre du Programme pour tenir les États Membres informés de tous les faits nouveaux.

Éthique et redevabilité

19. Comme indiqué précédemment (voir IDB.40/3-PBC.28/3, par. 25 et 26), l'ONUDI a continué d'appliquer son Code de conduite éthique, sa politique de protection des personnes qui signalent des manquements et qui collaborent aux audits ou aux enquêtes, ainsi que sa politique en matière de déclaration de situation financière et de déclaration d'intérêts.

20. Le Point focal pour l'éthique et la redevabilité a continué de mener une série d'activités de sensibilisation à l'éthique de tout le personnel et de formation des nouveaux fonctionnaires. L'exercice de présentation de déclarations de situation financière et de déclarations d'intérêts pour 2011 s'est déroulé avec succès.

Conclusion

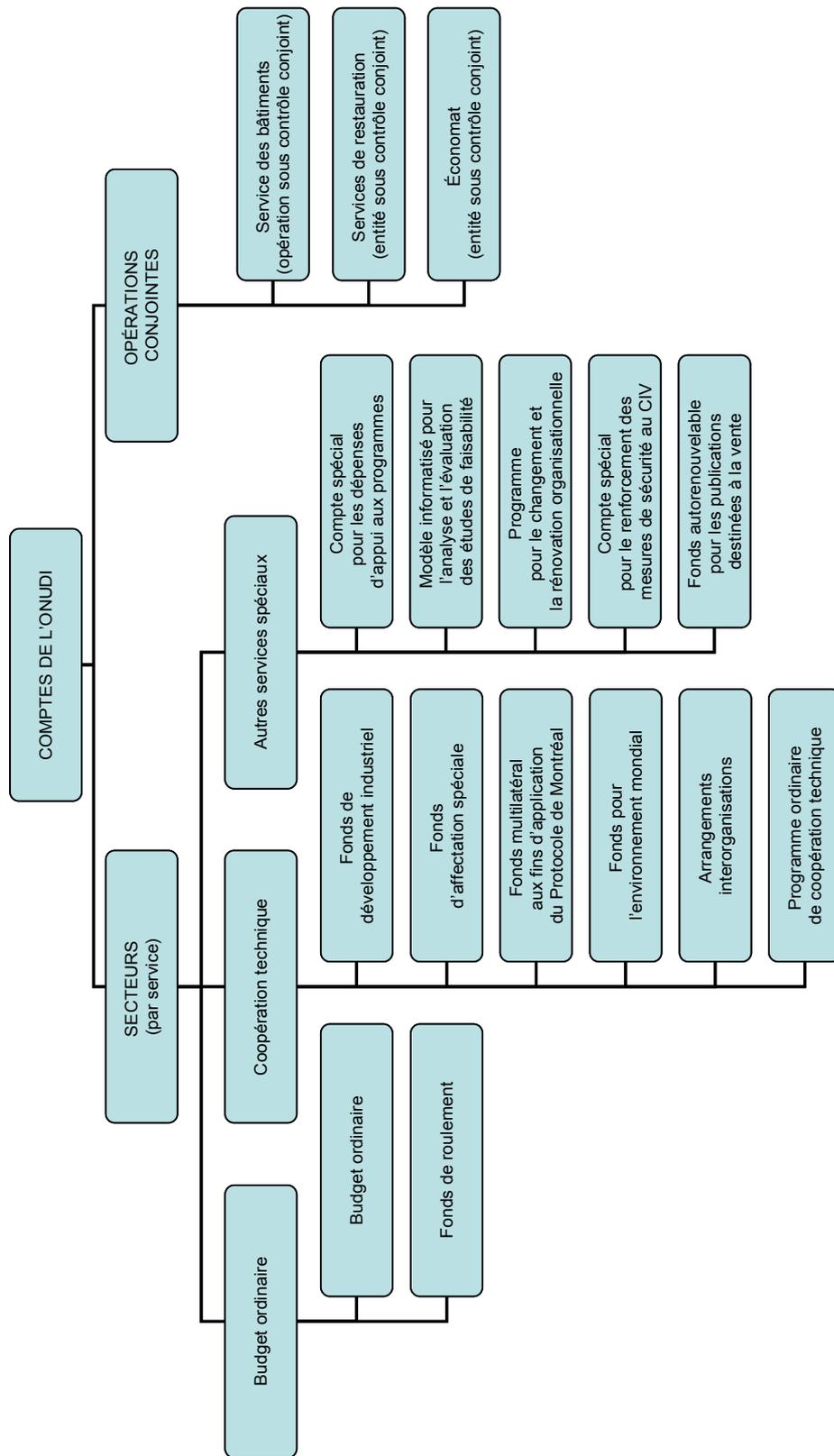
21. Sous tous les aspects, 2012 a été une nouvelle année couronnée de succès pour l'ONUDI. En dépit des turbulences persistantes de la crise financière mondiale, je reste convaincu que l'avenir de l'Organisation s'annonce sous les meilleurs auspices. C'est dans cet esprit que je voudrais saisir l'occasion qui m'est donnée ici pour remercier les États Membres et les donateurs de leur soutien financier, ainsi que l'ensemble du personnel de l'ONUDI de sa contribution à l'action de l'Organisation.

[Signé]

Le Directeur général
Kandeh K. Yumkella

Secteurs principaux et opérations conjointes: tableau consolidé pour 2012

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL:
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

**ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2012**

**Certificat attestant l'exactitude des états financiers
et responsabilité du Directeur général**

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel est responsable de l'établissement et de l'intégrité des états financiers sur lesquels le Commissaire aux comptes est chargé d'exprimer une opinion.

Ces états ont été établis conformément aux normes comptables internationales du secteur public et au chapitre X du Règlement financier de l'ONUDI et selon les conventions comptables appropriées, appliquées de manière systématique et étayées par des appréciations raisonnables et prudentes et les meilleures estimations de la direction.

L'Organisation dispose de systèmes de contrôle, de conventions et de procédures comptables internes pour gérer les risques, assurer la fiabilité de l'information financière et la protection des biens et détecter d'éventuelles irrégularités.

Les systèmes de contrôle interne et les documents comptables sont examinés par le Bureau des services de contrôle interne et par le Commissaire aux comptes lors de leurs vérifications respectives et la direction examine objectivement leurs recommandations en vue d'améliorer encore le cadre de contrôle interne de l'Organisation.

Toutes les opérations importantes ont été dûment imputées sur les documents comptables et sont dûment reflétées dans les états financiers et les notes y relatives présentés ci-après. Ces états rendent compte avec une exactitude raisonnable de la situation financière de l'Organisation et des fonds que celle-ci administre, des résultats de leurs opérations ainsi que de l'évolution de cette situation.

Le Directeur des Services financiers
(Signé) Peter **Ulbrich**

Le Directeur général
(Signé) Kandeh **K. Yumkella**

Vienne, le 31 mars 2013

État 1: État de la situation financière au 31 décembre 2012*(en milliers d'euros)*

	Note	31 décembre 2012	31 décembre 2011
<i>(en milliers d'euros)</i>			
ACTIF			
Actif courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	414 513,7	454 437,0
Créances recouvrables issues d'opérations sans contrepartie directe	3	128 145,9	120 354,2
Créances issues d'opérations avec contrepartie directe	3	8 280,4	9 588,4
Stocks	4	1 347,6	1 111,8
Autres éléments d'actif courant	5	26 468,6	37 757,0
Total, actif courant		578 756,2	623 248,4
Actif non courant			
Créances recouvrables issues d'opérations sans contrepartie directe	3	4 217,0	4 045,1
Part de l'actif net/situation nette des coentités comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	6	1 151,0	1 132,9
Immobilisations corporelles	7	2 541,0	1 920,1
Immobilisations incorporelles	8	3 548,7	2 516,9
Autres éléments d'actif non courant	9	920,1	932,8
Total, actif non courant		12 377,8	10 547,8
TOTAL, ACTIF		591 134,0	633 796,2
PASSIF			
Passif courant			
Dettes issues d'opérations avec contrepartie directe	10	189,0	418,8
Avantages du personnel	11	2 328,4	803,4
Transferts dus (opérations sans contrepartie directe)	10	22 509,0	41 438,5
Produits constatés d'avance	12	86 627,9	90 077,3
Autres éléments de passif financier courants	13	23 542,5	41 572,7
Total, passif courant		135 196,8	174 310,7
Passif non courant			
Avantages du personnel	11	182 860,9	137 171,5
Autres éléments de passif non courants	13	113,6	126,3
Total, passif non courant		182 974,5	137 297,8
TOTAL, PASSIF		318 171,3	311 608,5
ACTIF NET/SITUATION NETTE			
Excédents (déficits) cumulés et soldes inutilisés	14	254 577,3	303 835,0
Réserves	15	18 385,4	18 352,7
TOTAL, ACTIF NET/SITUATION NETTE		272 962,7	322 187,7
TOTAL, PASSIF ET ACTIF NET/SITUATION NETTE		591 134,0	633 796,2

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

État 2: État de la performance financière pour l'année terminée le 31 décembre 2012
(en milliers d'euros)

	Note	31 décembre 2012	31 décembre 2011
(en milliers d'euros)			
PRODUITS/REVENUS			
Contributions mises en recouvrement	16	76 577,5	78 304,6
Contributions volontaires	16	142 924,7	193 048,3
Revenu de placements	16	775,6	846,5
Activités productrices de revenus	16	176,4	205,2
Part des excédents (déficits) des coentités	16	18,1	148,0
Divers	16	471,4	1 055,0
TOTAL, PRODUITS/REVENUS		220 943,7	273 607,6
DÉPENSES			
Traitements et avantages du personnel	17	115 006,0	109 551,7
Dépenses de fonctionnement	17	23 273,8	25 242,2
Services contractuels	17	55 671,1	33 660,3
Fournitures de bureau et biens consommables	17	230,0	326,9
Matériel destiné à la coopération technique	17	21 368,8	18 513,5
Dotations aux dépréciations et amortissements	17	1 318,7	886,4
Écarts de conversion monétaire	17	7 814,4	(12 473,0)
Autres charges	17	13 086,9	14 384,6
TOTAL, DÉPENSES		237 769,7	190 092,6
EXCÉDENT/(DÉFICIT) POUR L'ANNÉE		(16 826,0)	83 515,0

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

État 3: État de l'évolution de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2012 (en milliers d'euros)

	<i>Note</i>	Excédent/ (déficit) cumulé	Réserves	Total, actif net /situation nette
		<i>(en milliers d'euros)</i>		
Actif net/situation nette en début d'année		303 835,0	18 352,7	322 187,7
Mouvements pendant l'année				
Évaluation actuarielle des gains/(pertes) concernant le passif résultant des avantages du personnel	11,14	(32 748,3)	-	(32 748,3)
Virement de la provision pour versement tardif de contributions	14	8 102,1	-	8 102,1
Virement des réserves	15	-	(266,4)	(266,4)
Autres mouvements comptabilisés directement dans l'actif net/situation nette	14	796,0	299,1	1 095,1
Mouvements nets comptabilisés directement dans l'actif net/situation nette	14,15	(23 850,2)	32,7	(23 817,5)
Montants à porter au crédit des États Membres	14,15	(8 581,5)	-	(8 581,5)
Excédent/(déficit) net pour l'année		(16 826,0)	-	(16 826,0)
Mouvement total pendant l'année		(49 257,7)	32,7	(49 225,0)
Actif net/situation nette en fin d'année		254 577,3	18 385,4	272 962,7

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

État 4: Tableau des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2012
(en milliers d'euros)

	<i>Note</i>	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
		<i>(en milliers d'euros)</i>	
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement			
Excédent/(déficit) pour l'année		(16 826,0)	83 515,0
(Gains)/pertes de change sur trésorerie et équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères		6 709,4	(8 767,9)
Dotations aux dépréciations et amortissements	7,8	1 318,7	886,4
Augmentation/(diminution) de la provision pour retard dans le recouvrement des contributions	3	(8 102,1)	(4 530,7)
Gains/(pertes) de valorisation sur passif résultant des avantages du personnel	11	(32 748,3)	(8 208,5)
(Augmentation)/diminution des stocks	4	(235,8)	(12,5)
(Augmentation)/diminution des contributions à recevoir	3	1 446,5	(32 884,5)
(Augmentation)/diminution des autres éléments d'actif	5	11 301,1	30 062,4
Augmentation/(diminution) des recettes constatées d'avance	12	(3 449,4)	13 561,3
Augmentation/(diminution) des sommes à payer	10	(19 159,3)	14 581,7
Augmentation/(diminution) des avantages du personnel	11	47 214,4	14 344,8
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif et des provisions	13	(18 042,9)	(30 249,9)
(Gains)/pertes sur vente d'immobilisations corporelles	7	115,2	232,3
(Produit des placements/intérêts créditeurs)	6,16	(793,7)	(994,5)
Mouvements de réserves et de provisions	14,15	8 941,5	(1 269,6)
Autres mouvements		(10,6)	(8,3)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de fonctionnement		(22 321,3)	70 257,5
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Achat d'immobilisations corporelles	7	(1 359,4)	(946,7)
Achat d'immobilisations incorporelles	8	(1 736,8)	(1 171,6)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	7	9,5	-
Flux de trésorerie résultant du produit de placements	16	775,6	846,4
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		(2 311,1)	(1 271,9)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Montants à porter au crédit des États Membres	14	(8 581,5)	(15 998,2)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		(8 581,5)	(15 998,2)
Augmentation/(diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(33 213,9)	52 987,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année		454 437,0	392 681,7
(Gains)/pertes de change sur trésorerie et équivalents de trésorerie libellés en monnaie étrangère		(6 709,4)	8 767,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année financière	2	414 513,7	454 437,0

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

État 5: État de comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'année terminée le 31 décembre 2012
(en milliers d'euros)

Budget ordinaire	Note	Budget initial	Budget final	Montants effectifs calculés sur une base comparable	Écart
		(en milliers d'euros)			
Élément de coût					
Dépenses de personnel		52 342,1	52 342,1	48 268,7	4 073,3
Voyages autorisés		1 283,2	1 283,2	716,7	566,6
Dépenses de fonctionnement		14 274,0	14 274,0	11 358,3	2 915,6
Technologies de l'information et de la communication		2 838,4	2 838,4	1 564,7	1 273,8
Programme ordinaire de coopération technique et ressources spéciales pour l'Afrique		7 002,7	7 002,7	6 166,7	836,0
Total		77 740,4	77 740,4	68 075,1	9 665,3
Budget opérationnel					
Budget opérationnel	Note	Budget initial	Budget final	Montants effectifs calculés sur une base comparable	Écart
		(en milliers d'euros)			
Élément de coût					
Dépenses de personnel		12 829,3	12 829,3	11 633,5	1 195,9
Voyages autorisés		1 129,3	1 129,3	689,2	440,0
Dépenses de fonctionnement		267,0	267,0	655,8	(388,7)
Total		14 225,6	14 225,6	12 978,5	1 247,0
Total					
Total	Note	Budget initial	Budget final	Montants effectifs calculés sur une base comparable	Écart
		(en milliers d'euros)			
Élément de coût					
Dépenses de personnel		65 171,4	65 171,4	59 902,2	5 269,2
Voyages autorisés		2 412,5	2 412,5	1 405,9	1 006,6
Dépenses de fonctionnement		14 541,0	14 541,0	12 014,1	2 526,9
Technologies de l'information et de la communication		2 838,4	2 838,4	1 564,7	1 273,7
Programme ordinaire de coopération technique et ressources spéciales pour l'Afrique		7 002,7	7 002,7	6 166,7	836,0
Total	18	91 966,0	91 966,0	81 053,6	10 912,4

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Notes relatives aux états financiers

Note 1: Règles et méthodes comptables

Entité présentant les états financiers

1.1 L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a été créée en 1966 par la résolution 2152 (XXI) de l'Assemblée générale des Nations Unies et est devenue une institution spécialisée des Nations Unies en 1985, avec l'entrée en vigueur de son Acte constitutif. Son objectif principal est de promouvoir le développement industriel durable dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition. L'Organisation compte aujourd'hui 172 États Membres.

1.2 L'ONUDI compte trois organes directeurs: la Conférence générale, le Conseil du développement industriel et le Comité des programmes et des budgets, tous inscrits dans l'Acte constitutif de l'Organisation, qui a été adopté en 1979.

1.3 La Conférence générale, composée de tous les États Membres de l'ONUDI, détermine les principes directeurs et les orientations générales de l'Organisation, et approuve le budget et le programme de travail de celle-ci. Tous les quatre ans, elle nomme le Directeur général. Elle élit également les membres du Conseil du développement industriel et du Comité des programmes et des budgets.

1.4 Le Conseil du développement industriel, qui compte 53 membres, examine l'exécution du programme de travail et des budgets ordinaire et opérationnel, et fait des recommandations au sujet des orientations générales et de la nomination du Directeur général. Il se réunit une fois par an (décision IDB.39/Dec.7 f).

1.5 Le Comité des programmes et des budgets, organe subsidiaire du Conseil, qui comprend 27 membres, se réunit une fois par an pour aider le Conseil à élaborer et à examiner le programme de travail, les budgets et d'autres questions financières.

1.6 L'ONUDI axe ses activités de coopération technique sur trois domaines thématiques prioritaires – atténuation de la pauvreté grâce à des activités productives, renforcement des capacités commerciales, et environnement et énergie. En outre, elle mène un certain nombre d'activités transversales, en particulier pour promouvoir la coopération Sud-Sud en vue du développement industriel, favoriser des partenariats avec les institutions financières internationales et des organismes du secteur privé, soutenir des programmes spéciaux en faveur des pays les moins avancés, et promouvoir la recherche industrielle stratégique et les services statistiques.

1.7 Les paragraphes des notes donnent plus de détails concernant la manière dont ces activités de base sont gérées et financées.

Base utilisée pour préparer les états financiers

1.8 Les états financiers de l'ONUDI sont tenus conformément au chapitre X du Règlement financier de l'Organisation, adopté par la Conférence générale, et conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). En conséquence, ils sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Lorsqu'un point précis n'est pas traité par les normes IPSAS, les Normes internationales d'information financière (IFRS) et les Normes comptables internationales (NCI) sont appliquées.

1.9 L'équipe de direction de l'ONUDI a évalué la capacité de l'Organisation à rester en activité et ne note aucune incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute à cet égard. En comptabilité, le concept de continuité de l'exploitation revient à poser comme hypothèse que l'entité considérée existera toujours dans un avenir prévisible. Les présents états financiers ont donc été établis sur la base de la poursuite présumée des activités, et les méthodes comptables ont été appliquées de manière cohérente tout au long de l'année considérée.

1.10 Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers de l'ONUDI et des entités ou opérations sous contrôle conjoint: les services de restauration, l'économat, et le Service des bâtiments et autres services communs.

Méthode d'évaluation

1.11 Les états financiers sont établis selon la méthode du coût historique, excepté pour certains investissements et éléments d'actif, qui sont comptabilisés à leur juste valeur comme l'exigent les normes IPSAS applicables.

Période sur laquelle portent les états financiers

1.12 D'après les normes IPSAS, la période à retenir pour l'établissement des états financiers annuels est l'année civile. En l'occurrence, il s'agit de l'année commencée le 1^{er} janvier 2012 et terminée le 31 décembre 2012.

Monnaie et base de conversion

1.13 La monnaie fonctionnelle et de présentation de l'ONUDI est l'euro. Sauf indication contraire, toutes les valeurs figurant dans les états financiers sont exprimées en milliers d'euros.

Conversion monétaire

1.14 Les opérations, y compris celles portant sur des éléments non monétaires, effectuées dans d'autres monnaies sont comptabilisées en euros après application du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date réputée de l'opération.

1.15 Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en monnaie étrangère sont comptabilisés en euros après application du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur en fin d'année.

1.16 Les profits et pertes de change découlant du règlement d'opérations en monnaie étrangère et de la conversion, par application des taux de change de fin d'année, des éléments d'actif et de passif monétaires libellés en monnaie étrangère sont comptabilisés dans l'état de la performance financière.

Recours aux estimations

1.17 Les états financiers comprennent nécessairement des montants fixés sur la base des estimations et des hypothèses retenues par la direction au mieux de sa connaissance de la situation du moment. Ces estimations portent notamment, mais non exclusivement, sur la juste valeur des biens remis à titre gratuit, les prestations définies du régime de prévoyance et autres engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi, le coût des litiges, le risque financier sur les créances clients, les charges à payer, les actifs et passifs éventuels, ainsi que le degré de dépréciation des stocks et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les résultats effectifs peuvent ne pas être les mêmes que ces estimations. Les écarts importants sont pris en compte au cours de l'année où ils ont été signalés.

Dispositions transitoires

1.18 Ainsi que les organisations qui adoptaient pour la première fois les normes IPSAS y étaient autorisées, les dispositions transitoires suivantes prévues par lesdites normes ont été appliquées:

- i) Une période transitoire de cinq ans autorisée au titre de la norme 17 pour la comptabilisation des immobilisations corporelles, pour les immobilisations corporelles destinées à un projet (notamment de coopération technique) et les immobilisations corporelles de la catégorie "bâtiments";
- ii) Une période transitoire de trois ans autorisée au titre de la norme IPSAS 23 pour l'évaluation des produits issus d'opérations sans contrepartie directe pour les contributions volontaires antérieures à 2010.

1.19 L'ONUUDI n'a pas appliqué les nouvelles normes IPSAS suivantes, qui ont été publiées mais ne sont pas encore entrées en vigueur: IPSAS 28 ("Instruments financiers: présentation"), IPSAS 29 ("Instruments financiers: comptabilisation et évaluation") et IPSAS 30 ("Instruments financiers: informations à fournir"). Les normes relatives aux instruments financiers remplaceront la norme IPSAS 15 ("Instruments financiers: informations à fournir et présentation"); elles contiennent des principes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, des principes concernant la présentation des instruments financiers comme passif ou actif net/situation nette, des principes de compensation des actifs financiers et des passifs financiers, et des conditions concernant la fourniture d'informations.

1.20 Ces normes devront être appliquées pour l'établissement des états financiers des années commençant le 1^{er} janvier 2013 ou après. Lors de leur première application, elles devraient avoir un impact minime sur les états financiers du fait que l'ONUUDI utilise peu d'instruments financiers.

Produits

Produits d'opérations avec contrepartie directe

1.21 Les produits tirés de la vente de biens, par exemple de publications et du Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité (COMFAR), sont comptabilisés lorsque les principaux risques et avantages rattachés au droit de propriété sont transférés à l'acheteur.

1.22 Les produits tirés de la fourniture de services sont comptabilisés dans l'année au cours de laquelle les services sont fournis, en fonction du niveau estimé de leur exécution, à condition de pouvoir estimer ce niveau de façon fiable.

Intérêts créditeurs

1.23 Les intérêts créditeurs sont comptabilisés en fonction de la durée pendant laquelle ils courent, en tenant compte du rendement effectif de l'actif.

Produits d'opérations sans contrepartie directe

Contributions mises en recouvrement

1.24 Les produits tirés des contributions au budget ordinaire mises en recouvrement auprès des États Membres sont comptabilisés au début de l'année pour laquelle les contributions sont dues. Leur montant est déterminé sur la base des programmes et budgets, puis imputé aux États Membres selon le barème des quotes-parts approuvé par la Conférence générale.

Contributions volontaires

1.25 Les produits tirés des contributions volontaires dont l'utilisation est soumise à des restrictions sont comptabilisés à la signature d'un accord irrévocable entre l'ONUUDI et le donateur. Les produits tirés des contributions volontaires dont l'utilisation est assortie de conditions, y compris l'obligation de restituer les fonds à l'entité contributrice si ces conditions ne sont pas remplies, sont comptabilisés lorsque les conditions sont satisfaites. Avant que les conditions ne soient satisfaites, l'obligation est comptabilisée comme un élément de passif.

1.26 Les contributions volontaires et autres produits non confirmés par des accords irrévocables ne sont comptabilisés en produits qu'à leur réception.

Biens en nature

1.27 Les contributions en nature sous forme de biens sont comptabilisées à leur juste valeur et, en l'absence de conditions, les biens et les produits correspondants sont immédiatement comptabilisés en tant que produits. Si

elles sont assorties de conditions, elles sont comptabilisées au passif tant que les conditions ne sont pas remplies et que l'obligation n'est pas satisfaite. Les produits sont comptabilisés à leur juste valeur, estimée à la date de la remise des biens.

Services en nature

1.28 Les contributions en nature sous forme de services ne sont pas comptabilisées dans les états financiers en tant que produits. La nature et le type des services doivent être indiqués dans les notes relatives aux états financiers.

Charges

1.29 Les charges résultant de l'achat de biens et de services sont comptabilisées au moment où le fournisseur s'acquitte de ses obligations contractuelles, c'est-à-dire lorsque les biens et services sont reçus et acceptés par l'ONUDI. Ce processus peut comporter plusieurs étapes pour certains contrats de fourniture de services. En outre, toutes les autres charges résultant d'une consommation d'actifs ou de la survenance d'éléments de passif qui ont pour résultat de diminuer l'actif net/situation nette au cours de l'année sont comptabilisées.

Actif

Trésorerie et équivalents de trésorerie

1.30 La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés en valeur nominale; ils comprennent l'encaisse et les dépôts à court terme très liquides placés auprès d'institutions financières.

Créances et avances

1.31 Les créances et les avances sont initialement comptabilisées en valeur nominale. Des amoindrissements de valeur correspondant aux montants non recouvrables estimés sont comptabilisés pour les créances et les avances lorsqu'il est objectivement établi que l'actif est compromis, les pertes de valeur étant alors comptabilisées dans l'état de la performance financière.

Instruments financiers

1.32 L'ONUDI n'utilise que des instruments financiers non dérivés dans le cadre de son activité normale. Il s'agit principalement de comptes bancaires, de dépôts à terme, de comptes à vue, de comptes débiteurs et de comptes créditeurs.

1.33 Tous les instruments financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à leur juste valeur. La valeur comptable historique des créances et des dettes consenties dans des conditions commerciales normales constitue la juste valeur approximative de l'opération.

Risques financiers

1.34 L'ONUDI a établi des politiques et procédures prudentes de gestion des risques, conformément à son Règlement financier et à ses règles de gestion financière. Elle peut réaliser des placements, à court terme et à long terme, de fonds qui ne sont pas nécessaires pour faire face à des besoins immédiats. Tous les placements à long terme doivent être recommandés par un comité des placements avant d'être effectués. Dans le cadre de son activité normale, l'ONUDI est exposée à divers risques financiers, tels que le risque de marché (taux de change et taux d'intérêt) et le risque de contrepartie. Elle n'a recours à aucun instrument de couverture pour se prémunir des risques.

- **Risque de change:** l'ONUDI reçoit des contributions des États Membres et des donateurs pour partie dans des monnaies autres que celles dans lesquelles sont effectuées les dépenses et se trouve ainsi exposée au risque lié à la fluctuation des taux de change.
- **Risque de taux d'intérêt:** l'ONUDI dépose uniquement ses fonds sur des comptes à court terme à intérêt fixe, et n'est donc pas très exposée au risque de taux d'intérêt.
- **Risque de crédit:** l'ONUDI n'est pas très exposée au risque de crédit car les pays membres et les donateurs contributeurs font généralement preuve d'une grande solvabilité.
- **Risque de contrepartie:** la trésorerie de l'ONUDI est déposée auprès de diverses banques et l'Organisation court donc le risque que l'une d'entre elles manque à ses obligations envers elle. Cependant, l'ONUDI a des politiques qui limitent son degré d'exposition au risque de contrepartie à l'égard de chacune des institutions financières.

Stocks

1.35 Les stocks sont comptabilisés au prix coûtant, sauf quand ils sont acquis dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe; ils sont alors évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les coûts sont imputés selon la méthode "premier entré, premier sorti" pour les biens fongibles, et selon une identification spécifique pour les éléments de stock non fongibles. Une provision pour perte de valeur est comptabilisée dans l'état de la performance financière pour l'année au cours de laquelle le stock est considéré comme compromis.

1.36 Les fournitures de bureau, les publications et la documentation utilisées n'ayant pas grande valeur, elles sont passées en charges (achat) dans l'état de la performance financière.

Immobilisations corporelles

1.37 La comptabilisation initiale des immobilisations corporelles inscrites au budget ordinaire, notamment des actifs du Service des bâtiments et du Service de restauration, est réalisée en retenant le coût à la date d'acquisition de chaque classe d'actif. Par la suite, la valeur comptable des immobilisations corporelles correspond à leur coût diminué de l'amortissement cumulé et de toute perte de valeur constatée. Un seuil de 600 euros a été fixé pour l'inscription d'une immobilisation corporelle à l'actif.

1.38 Les biens remis à titre gratuit sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de leur acquisition. Les biens du patrimoine ne sont pas comptabilisés.

1.39 Des examens de la perte de valeur des immobilisations corporelles sont menés chaque année.

1.40 La méthode d'amortissement linéaire est appliquée pendant la vie utile estimative de l'actif pour déterminer l'annuité d'amortissement, qui est comptabilisée dans l'état de la performance financière.

La vie utile estimative des différentes classes d'immobilisations corporelles est la suivante:

Classe	Vie utile estimative (en années)
Véhicules	3-10
Matériel – technologies de l'information et de la communication	3-7
Mobilier et équipements	5-12
Machines	4-15
Bâtiments	5-50
Terrains	Aucun amortissement
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée de vie utile (la plus courte des deux)

Immobilisations incorporelles

1.41 Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué de l'amortissement cumulé et de toute perte de valeur. À l'ONUDI, elles comprennent essentiellement les logiciels.

1.42 Lorsqu'une immobilisation incorporelle est acquise pour un coût nul (bien remis à titre gratuit) ou symbolique, elle est comptabilisée à la juste valeur de l'actif à la date de son acquisition.

1.43 Les critères suivants doivent par ailleurs être remplis pour qu'un bien soit comptabilisé comme immobilisation incorporelle: a) vie utile estimative de plus d'un an; et b) coût du bien supérieur à 1 700 euros, excepté pour les logiciels développés en interne dont le coût minimum de développement est fixé à 25 000 euros, à l'exclusion des frais de recherche et de maintenance, qui sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

1.44 L'amortissement est appliqué pendant la vie utile estimative selon la méthode linéaire. La vie utile estimative des différentes classes d'immobilisations incorporelles est la suivante:

Classe	Vie utile estimative (en années)
Logiciels acquis à l'extérieur	6
Logiciels développés en interne	6
Droits d'auteur	3

Contrats de location

1.45 Les contrats de location conclus dans les bureaux extérieurs sont classés dans la catégorie "contrats de location simple"; les paiements au titre de la location sont passés en charges dans l'état de la performance financière et font l'objet d'un amortissement linéaire pendant la durée du contrat de location.

Participations dans des opérations conjointes (coentités)

1.46 Une opération conjointe (coentité) est un arrangement contractuel en vertu duquel l'ONUDI et une ou plusieurs parties exercent une activité économique sous contrôle conjoint. Ce contrôle conjoint prend trois formes différentes:

- i) Pour les activités contrôlées conjointement et exercées par l'ONUDI, cette dernière comptabilise dans ses états financiers les actifs qu'elle contrôle et les passifs et charges qu'elle engage. Pour les activités exercées par une autre organisation, l'ONUDI comptabilise les charges et les passifs dans la limite des conditions de facturation convenues;
- ii) Pour les actifs contrôlés conjointement, l'ONUDI comptabilise sa part des actifs et tout amortissement qui s'y rapporte;
- iii) Pour les entités contrôlées conjointement, l'ONUDI applique la méthode de mise en équivalence. La participation dans l'entité contrôlée conjointement est initialement comptabilisée à son coût, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée de manière à tenir compte de la part détenue par l'ONUDI dans le solde de l'entité pour chaque exercice. Cette part est comptabilisée dans l'état de la performance financière de l'ONUDI.

1.47 Les présents états financiers à usage général tiennent compte de la part applicable des coentités, entités et activités établie par le memorandum d'accord concernant la répartition des services communs au Centre international de Vienne (CIV) conclu par les organisations sises à Vienne en 1977. Parmi les services communs figurent, entre autres, les services de restauration, des bâtiments et de l'économat. L'ONUDI est partie à un arrangement de coentité avec l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) concernant les locaux du CIV et les services communs.

Passif

Comptes créditeurs et autres éléments de passif financier

1.48 Les comptes créditeurs et autres éléments de passif financier sont comptabilisés la première fois à leur valeur nominale, qui reflète le mieux le montant requis pour acquitter l'obligation à la date de l'arrêté des comptes.

Avantages du personnel

Avantages à court terme

1.49 Les avantages à court terme du personnel comprennent les salaires et traitements, les indemnités, et les congés de maladie et de maternité payés. Les prestations doivent être versées dans les 12 mois qui suivent la fin de la période durant laquelle les membres du personnel fournissent les services et elles sont comptabilisées à leur valeur nominale sur la base des prestations accumulées à un taux de rémunération courant.

Avantages postérieurs à l'emploi

1.50 Les avantages postérieurs à l'emploi sont des prestations dues au personnel (autres que des prestations de fin de contrat) après la cessation de service.

1.51 À l'ONUDI, les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les plans de prévoyance à prestations définies, notamment la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, l'assurance maladie après la cessation de service, la prime de rapatriement et la prime de fin de service, ainsi que le paiement des frais de voyage et de déménagement à la cessation de service.

1.52 Les engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires indépendants selon la méthode de répartition des prestations projetées. La valeur actualisée de l'engagement est déterminée en actualisant le versement futur estimé requis pour acquitter l'engagement résultant des services fournis par le membre du personnel pendant l'année en cours et les années précédentes, sur la base des taux d'intérêt des obligations de société de première catégorie pour les années d'exigibilité correspondantes.

1.53 Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en réserves pour l'exercice au cours duquel ils se produisent et sont présentés sous un poste distinct dans l'état des variations de l'actif net/situation nette.

Autres avantages à long terme

1.54 Les autres avantages à long terme du personnel, qui peuvent largement être versés au-delà de 12 mois, tels que les versements en compensation de congés annuels, sont calculés selon la même méthode actuarielle que les avantages postérieurs à l'emploi, et les gains et pertes actuariels sont immédiatement comptabilisés.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

1.55 L'ONUDI est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse des pensions offre un régime de prévoyance multi-employeurs par capitalisation à prestations définies. Conformément à l'article 3 b) des Statuts de la Caisse, peuvent être affiliées à celle-ci les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

1.56 Ce régime expose les organisations affiliées aux risques actuariels liés aux employés et anciens employés d'autres organisations affiliées à la Caisse, de sorte qu'il n'existe aucune base uniforme et fiable permettant de répartir les engagements, les avoirs et les coûts du régime entre les organisations affiliées. Pas plus que les autres

organisations affiliées à la Caisse, l'ONUDI n'est en mesure de déterminer, avec une fiabilité suffisante à des fins comptables, sa part dans la situation et la performance financières du régime; elle le traite donc comme s'il s'agissait d'un régime à contributions définies, conformément aux prescriptions de la norme IPSAS 25. Les contributions au régime pendant la période de comptabilisation sont comptabilisées comme des charges dans l'état de la performance financière.

Provisions et passifs éventuels

1.57 Des provisions sont comptabilisées pour des passifs éventuels quand l'ONUDI a une obligation juridique ou implicite du fait d'événements passés, qu'il est très probable qu'une sortie de ressources soit requise pour acquitter cette obligation, et que le montant peut être estimé de manière fiable. Le montant de la provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour acquitter l'obligation à la date de l'arrêté des comptes. L'estimation est actualisée lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif.

1.58 Les passifs éventuels pour lesquels l'obligation potentielle est incertaine, pour lesquels l'existence pour l'ONUDI d'une obligation qui pourrait conduire à une sortie de ressources doit encore être confirmée ou pour lesquels l'obligation ne satisfait pas aux critères de comptabilisation de la norme IPSAS 19 sont déclarés.

Comptabilité par fonds et information sectorielle

1.59 Les états financiers sont établis selon la méthode de la "comptabilité par fonds". Chaque fonds est considéré comme une entité financière et comptable distincte, ayant une comptabilité propre à partie double dont les comptes s'équilibrent. Le solde des fonds est le solde cumulé des produits et des charges.

1.60 Les sources de financement de l'ONUDI reflètent les différents types de services que l'Organisation fournit pour atteindre son objectif général. La Conférence générale ou le Directeur général peut établir des fonds séparés à des fins générales ou à des fins spéciales. En conséquence, des informations sectorielles sont présentées sur la base des sources de financement et portent sur les activités de trois secteurs de service différents, à savoir: i) les activités au titre du budget ordinaire, ii) les activités au titre de la coopération technique et iii) les autres activités et services spéciaux.

Ces trois secteurs sont associés à des activités de service différentes:

- a) *Activités au titre du budget ordinaire*: fournir à l'ONUDI des services essentiels, notamment dans le domaine de la gouvernance, de l'élaboration de politiques, de l'orientation stratégique, de la recherche, de l'administration et de l'appui (par exemple gestion financière et gestion des ressources humaines, etc.), ainsi que des services visant à appuyer la prise de décision des États Membres et à apporter un appui fondamental à la réalisation de l'objectif principal de l'Organisation inscrit dans son Acte constitutif, qui est de promouvoir et d'accélérer le développement industriel dans les pays en développement;
- b) *Activités au titre de la coopération technique*: mettre en œuvre des projets et fournir des services directement aux bénéficiaires. Ces services profitent directement au bénéficiaire dans toute une série de domaines, de l'agriculture au commerce en passant par l'environnement, et portent, entre autres, sur le transfert de technologie, le renforcement des capacités et l'amélioration des processus de production. Ces services sont bien distincts de ceux fournis dans le cadre des activités détaillées ci-dessus, qui sont financées par le budget ordinaire;
- c) *Autres activités et services spéciaux*: activités secondaires consistant en l'appui aux services mentionnés aux alinéas a) et b) ci-dessus. Elles comprennent des services relatifs, entre autres, aux publications destinées à la vente, à la gestion des bâtiments et au COMFAR, qui ne font pas partie des activités principales de l'Organisation, mais qui sont conformes à son objectif général et sont pertinents pour la réalisation de ce dernier.

Comparaison avec le budget

1.61 Les programmes et les budgets (ordinaire et opérationnel) des exercices biennaux sont établis selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée et non selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale. Pour remédier aux effets de l'emploi de méthodes différentes pour l'établissement des budgets et des états financiers, l'état 5 (Comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs) présente, comme l'exige la norme IPSAS 24, les montants effectifs obtenus en utilisant la même méthode de comptabilité, la même classification et la même période que celles retenues pour l'établissement du budget approuvé.

1.62 L'état de comparaison comprend les montants du budget initial et du budget final, les montants effectifs calculés selon la même méthode que les montants budgétisés correspondants et une explication des écarts significatifs entre montants budgétisés et montants effectifs.

1.63 La note 18 fait un rapprochement entre les montants effectifs présentés sur la même base que les montants inscrits au budget et les montants effectifs de flux de trésorerie nets liés aux activités de fonctionnement, aux activités d'investissement et aux activités de financement présentés dans les états financiers, en faisant ressortir les écarts concernant la méthode appliquée, la période et les entités considérées.

Informations relatives aux parties liées

1.64 Les informations relatives à la capacité de parties liées à l'ONUDI de contrôler cette dernière ou d'exercer sur elle une influence notable lors de la prise de décisions financières et opérationnelles, aux opérations avec ces parties qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une relation normale dans des conditions de pleine concurrence et à la conformité de telles opérations avec les normes en matière de relations opérationnelles entre les entités seront divulguées. En outre, l'ONUDI déclarera les opérations avec les principaux responsables et les membres de leur famille.

1.65 Les principaux responsables de l'ONUDI, qui forment l'équipe de direction, sont le Directeur général, l'Adjoint du Directeur général et les directeurs principaux. Ils ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de l'ONUDI, et d'influencer l'orientation stratégique de l'Organisation. Leur rémunération est considérée comme une opération entre parties liées.

Note 2: Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse et disponible en banque	62 390,1	32 867,5
Dépôts à terme avec une échéance initiale de moins de 3 mois	349 044,8	418 462,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus dans les bureaux extérieurs	3 078,8	3 107,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie, total	414 513,7	454 437,0

2.1 La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont une disponibilité soumise à des restrictions selon le fonds auquel ils se rattachent. Des informations complémentaires sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont données dans la note 19(A) par principales activités.

2.2 La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue ou à terme en monnaies autres que l'euro, d'une valeur équivalente à 255 062 574 euros (2011: 283 203 025 euros).

2.3 Une partie de la trésorerie est détenue dans des monnaies qui, soit sont légalement encadrées, soit ne sont pas facilement convertibles en euros et sont utilisées localement exclusivement pour les échanges dans les pays concernés. En fin d'exercice, la valeur en euros, calculée en appliquant le taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur, est de 1 706 470 euros (2011: 758 391 euros).

2.4 Les comptes bancaires porteurs d'intérêts et les dépôts à terme ont produit des intérêts à un taux annuel moyen de 0,32 % (euros) et de 0,35 % (dollars des États-Unis) (2011: 1,17 % et 0,33 %).

2.5 La trésorerie des bureaux extérieurs est détenue dans des comptes en banque à montant prédéterminé afin de répondre aux besoins financiers de ces bureaux.

Note 3: Comptes débiteurs

Actifs courants	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe		
Contributions à recevoir des États Membres	92 537,8	99 278,4
Autres sommes à recevoir des États Membres	98,0	96,6
Contributions volontaires à recevoir	119 868,2	110 981,3
TVA et autres taxes recouvrables	4 002,1	2 641,8
Total créances avant provision	216 506,1	212 998,1
Provision pour créances douteuses	(88 360,2)	(92 643,9)
Montant net des créances issues d'opérations sans contrepartie directe	128 145,9	120 354,2
Créances issues d'opérations avec contrepartie directe		
Sommes à recevoir d'organismes des Nations Unies	5 796,7	4 125,5
Autres sommes à recevoir	3 207,5	6 186,7
Provision pour créances douteuses	(723,8)	(723,8)
Montant net des créances issues d'opérations avec contrepartie directe	8 280,4	9 588,4
Actifs non courants		
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe		
Contributions à recevoir des États Membres	6 553,9	10 200,4
Provision pour créances douteuses	(2 336,9)	(6 155,3)
Total créances issues d'opérations sans contrepartie directe	4 217,0	4 045,1

3.1 Les créances sont indiquées déduction faite des ajustements pour créances douteuses. La provision pour contributions non recouvrées est fondée sur l'expérience passée. Selon les estimations, elle représente les pourcentages indiqués ci-dessous des contributions non acquittées. Aucune provision n'a été constituée pour les contributions volontaires à recevoir.

Contributions non acquittées depuis:	2012	2011
	%	%
Plus de 6 ans	100	100
4 à 6 ans	80	80
2 à 4 ans	60	60
1 ou 2 ans	30	30

3.2 L'évolution de la provision pour contributions non recouvrées est la suivante:

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Provision pour créances douteuses ou irrécouvrables en début d'année	97 640,8	102 171,5
Déduction pour contributions versées par des États Membres	(8 102,1)	(4 530,7)
Provision des créances douteuses ou irrécouvrables en fin d'année	89 538,7	97 640,8

3.3 Le montant total de la provision pour créances douteuses ou irrécouvrables, qui est de 91 420 875 euros (99 523 005 euros en 2011), se décompose comme suit: 89 538 661 euros (97 640 791 euros en 2011) pour les contributions à recevoir et 1 882 214 euros (1 882 214 euros en 2011) pour les autres créances.

3.4 Les contributions à recevoir à long terme correspondent aux contributions confirmées par les États Membres mais dues plus d'un an après la date d'arrêté des comptes, conformément aux plans de paiement convenus. Elles se montent à 6 553 948 euros (10 200 443 euros en 2011).

3.5 L'annexe I e), État des contributions, donne des détails sur les contributions non acquittées et le tableau ci-dessous illustre brièvement le vieillissement des contributions à recevoir:

Année	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	<i>(en milliers d'euros)</i>	%	<i>(en milliers d'euros)</i>	%
1 ou 2	10 778,9	10,9	12 518,1	11,4
3 ou 4	3 012,0	3,0	5 416,3	4,9
5 ou 6	4 015,2	4,1	4 544,4	4,2
7 et plus	81 285,6	82,0	87 000,1	79,5
Total, contributions à recevoir avant provision	99 091,7	100,0	109 478,9	100,0

Note 4: Stocks

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Matériel pour entretien des locaux	1 304,4	1 074,0
Matériel divers	43,2	37,8
Total stocks	1 347,6	1 111,8

Rapprochement des stocks	Matériel pour entretien des locaux	Matériel divers	Total
	<i>(en milliers d'euros)</i>		
Stock initial	1 074,0	3,2	1 111,8
Achats en 2012	461,2	38,0	499,2
Total stocks disponibles	1 535,2	75,8	1 611,0
Déduction: consommation	(227,6)	(32,3)	(259,9)
Déduction: dépréciation	(3,2)	(0,3)	(3,5)
Total, stocks, au 31 décembre 2012	1 304,4	43,2	1 347,6

4.1 Les quantités de stocks physiques tirées du Système de gestion des stocks de l'ONUDI sont validées par un inventaire physique et évaluées selon la méthode "premier entré, premier sorti".

4.2 Les stocks sont évalués nets de toute dépréciation ou obsolescence. En 2012, l'ONUDI a réduit la valeur des stocks de 3 551 euros (6 236 euros en 2011) au titre de l'obsolescence et d'autres pertes.

Note 5: Autres actifs courants

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Avances aux fournisseurs	5 998,6	3 872,2
Avances au personnel	2 353,9	2 176,7
Intérêts courus	313,2	327,5
Bordereaux interservices électroniques	4 197,7	2 759,4
Transactions interfonds	11 364,5	28 047,9
Autres actifs courants	2 240,7	573,3
Total, autres actifs	26 468,6	37 757,0

5.1 Les avances aux fournisseurs sont des paiements effectués avant la livraison des marchandises ou la prestation des services, sur présentation des documents d'expédition, et les paiements initiaux effectués à la signature des documents contractuels.

5.2 Les avances au personnel sont les indemnités pour frais d'études, les allocations logement, les frais de voyage remboursables et autres prestations auxquelles a droit le personnel.

5.3 Les bordereaux interservices électroniques comprennent les bordereaux interservices des bureaux extérieurs non enregistrés pour décembre 2012 et les montants correspondant à des bordereaux en souffrance et à des bordereaux refusés en raison de l'insuffisance des renseignements.

5.4 Les soldes interfonds représentent les sommes dues par d'autres fonds (voir note 13 sur les autres éléments du passif). Ces soldes proviennent de la tenue de comptes bancaires au niveau du Fonds général.

Note 6: Part des opérations conjointes (coentités) comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans l'actif net/la situation nette

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Investissements dans l'économat	958,9	954,3
Investissements dans le service de restauration	192,1	178,6
Part totale des opérations conjointes (coentités) dans l'actif	1 151,0	1 132,9

6.1 Les organisations sises à Vienne sont convenues que les coûts des services communs fournis par chacune d'elles (restauration, économat, services de sécurité, services médicaux et gestion des bâtiments), en sus de toute recette externe, seraient répartis en fonction de ratios de partage des coûts préétablis.

6.2 Ces ratios varient en fonction de facteurs clefs tels que le nombre d'employés, la surface totale occupée, etc. Chaque année, une fois approuvés par les organisations sises à Vienne dans le tableau convenu à cet égard, ils s'appliquent à la répartition des coûts. Les accords relatifs au partage des coûts sont régulièrement revus par la direction. La comptabilisation de toutes les opérations conjointes de l'ONUDI se fonde sur les ratios de partage des coûts applicables aux périodes correspondantes.

En 2012 et 2011, les ratios de partage des coûts suivants ont été appliqués pour l'ONUDI:

	2012	2011
	15,389 %	15,561 %

6.3 Service de restauration: Le Service de restauration est une entité contrôlée conjointement par les organisations sises à Vienne. Par l'intermédiaire d'une société contractante, il propose, au prix coûtant, de la nourriture, des boissons et des services aux fonctionnaires des organisations et à d'autres groupes particuliers de personnes dans les locaux du CIV.

6.4 En cas de dissolution, tout actif net résiduel sera distribué aux Fonds d'aide sociale de l'ONUDI et des autres organisations sises à Vienne.

6.5 Le Service de restauration n'a pas de personnalité juridique propre, son actif et son passif étant juridiquement détenus par l'ONUDI. L'ONUDI, comme les autres organisations sises au CIV, est donc potentiellement exposée au comblement de tout passif résiduel du Service de restauration.

On trouvera ci-dessous des informations financières succinctes.

Service de restauration Informations financières succinctes	31 décembre 2012 <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2011 <i>(en milliers d'euros)</i>
Produits	6 364,7	5 934,3
Coût des ventes	2 490,9	2 364,7
Dépenses nettes de fonctionnement	3 531,4	3 517,4
Actifs courants	2 112,4	1 805,8
Actifs non courants	388,2	478,7
Passifs courants	1 249,0	1 138,2
Réserves et soldes inutilisés	1 251,5	1 146,3

6.6 Économat: L'économat est une entité contrôlée conjointement par l'AIEA et d'autres organisations internationales sises au Centre international de Vienne (CIV). Il vend en hors taxes et au prix coûtant des articles de ménage destinés à la consommation personnelle des fonctionnaires des organisations et d'autres groupes spécifiés de personnes.

6.7 En cas de dissolution, tout actif résiduel net serait distribué aux Fonds d'aide sociale de l'AIEA et des autres organisations sises à Vienne, en fonction de la proportion des ventes aux fonctionnaires des différentes organisations sur la période de cinq ans précédant la dissolution.

6.8 L'économat n'a pas de personnalité juridique propre, son actif et son passif étant juridiquement détenus par l'AIEA, qui est par conséquent potentiellement exposée au comblement de tout passif résiduel de l'économat.

On trouvera ci-dessous des informations financières succinctes.

Économat Informations financières succinctes	31 décembre 2012 <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2011 <i>(en milliers d'euros)</i>
Produits	29 130,4	28 007,6
Coût des ventes	23 902,7	23 152,9
Dépenses nettes de fonctionnement	4 161,1	3 815,4
Actifs courants	16 404,8	14 923,8
Actifs non courants	477,2	457,3
Passifs courants	2 685,2	2 227,3
Passifs non courants	7 966,0	6 979,8
Actif net/situation nette	6 230,9	6 174,1

6.9 Service des bâtiments: Le Service des bâtiments est chargé du fonctionnement et de la gestion des installations matérielles du CIV. L'ONUDI est l'organisme opérateur du service et est doté d'un pouvoir de décision sur les politiques financières et opérationnelles définies par le Comité des services communs, qui se compose des représentants respectifs des organisations sises à Vienne. Il est par conséquent considéré comme une opération conjointe soumise au contrôle conjoint de toutes les organisations sises à Vienne. Il n'a pas de personnalité juridique propre, son actif et son passif étant détenus au nom de l'ONUDI.

6.10 Les organisations sises à Vienne contribuent chaque année au budget du Service des bâtiments pour un montant déterminé selon le ratio approuvé indiqué au paragraphe 6.1, sauf pour ce qui est du remboursement de projets ponctuels, qui se fait selon le principe du recouvrement des coûts. Si l'intérêt résiduel des organisations dans le Service des bâtiments n'est défini dans aucun document, pas plus que le mode de distribution de cet intérêt en cas de dissolution du fonds, le service fonctionnant selon le principe "ni gain ni perte", le solde net de dépenses des contributions versées par les organisations est comptabilisé comme intérêt reporté en attendant d'être décaissé pour la prestation future de services (voir note 12.4).

On trouvera ci-dessous des informations financières succinctes.

Service des bâtiments Informations financières succinctes	31 décembre 2012 <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2011 <i>(en milliers d'euros)</i>
Produits	22 099,9	19 067,8
Dépenses	22 099,9	19 067,8
Actifs courants	61 086,9	50 374,8
Actifs non courants	1 178,7	293,7
Passifs courants	40 833,2	35 865,8
Passifs non courants	21 432,4	14 802,7
Actif net/situation nette	–	–

6.11 Les coûts liés aux autres services communs, tels que le service de sécurité et les services médicaux, sont imputés selon le principe du remboursement des coûts. En 2012, les dépenses correspondantes se sont montées à 1 804 845 euros et à 230 747 euros (1 247 148 euros et 186 937 euros, en 2011) respectivement.

Note 7: Immobilisations corporelles

	Matériel de					Total
	Capitalisation en cours	Mobilier et équipements	communications et de technologies de l'information	Véhicules	Machines	
Coût						
Au 31 décembre 2011	-	1 634,8	4 474,1	1 654,9	1 742,5	9 506,3
Acquisitions	908,6	60,5	255,6	84,5	50,2	1 359,4
Cessions/Transmissions	(27,3)	(59,7)	(749,9)	(48,4)	(107,6)	(992,9)
Au 31 décembre 2012	881,3	1 635,6	3 979,8	1 691,0	1 685,1	9 872,8
Amortissement cumulé						
Au 31 décembre 2011	-	1 442,9	3 666,6	870,1	1 606,6	7 586,2
Dotation aux amortissements pendant l'année	-	46,9	333,1	198,3	35,5	613,8
Cessions	-	(22,5)	(670,8)	(73,1)	(101,8)	(868,2)
Au 31 décembre 2012	-	1 467,3	3 328,9	995,3	1 540,3	7 331,8
Valeur comptable nette						
Au 31 décembre 2011	-	191,9	807,5	784,8	135,9	1 920,1
Au 31 décembre 2012	881,3	168,3	650,9	695,7	144,8	2 541,0

7.1 Les éléments d'immobilisation corporelle sont capitalisés si leur coût est supérieur ou égal au seuil de 600 euros. Ils sont amortis suivant la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée. Le seuil est examiné périodiquement.

7.2 Les éléments d'immobilisation corporelle sont examinés chaque année pour déterminer les pertes de valeur. En 2012, aucune perte de valeur n'a été enregistrée. La valeur comptable des immobilisations corporelles retirées du service actif et restant détenues en vue de leur sortie était la suivante: a) valeur d'inventaire de 818 593 euros (86 008 euros en 2011) pour les éléments d'immobilisation corporelle d'une valeur comptable nette nulle; et b) valeur d'inventaire de 125 234 euros (41 360 euros en 2011) pour les éléments d'immobilisation corporelle d'une valeur comptable nette de 35 893 euros (23 109 euros en 2011).

7.3 La valeur comptable brute (valeur d'inventaire) des éléments d'immobilisation corporelle entièrement amortis mais toujours utilisés se monte à 6 287 336 euros (6 423 323 euros en 2011) à la fin de l'exercice.

Note 8: Actifs incorporels

	Capitalisation en cours	Logiciel acquis à l'extérieur	Logiciel développé en interne	Total
	<i>(en milliers d'euros)</i>			
Coût				
Au 31 décembre 2011	690,1	346,8	1 946,6	2 983,5
Acquisitions	104,0	12,8	1 620,0	1 736,8
Transmissions	(690,1)	–	690,1	–
Au 31 décembre 2012	104,0	359,6	4 256,7	4 720,3
Amortissement cumulé				
Au 31 décembre 2011	–	179,9	286,8	466,7
Charges d'amortissement pendant l'année	–	53,1	651,8	704,9
Au 31 décembre 2012	–	233,0	938,6	1 171,6
Valeur comptable nette				
Au 31 décembre 2011	690,1	166,9	1 659,8	2 516,8
Au 31 décembre 2012	104,0	126,6	3 318,1	3 548,7

8.1 Les actifs incorporels sont capitalisés lorsque leur coût dépasse le seuil de 1 700 euros, sauf les logiciels développés en interne pour lesquels ce montant est fixé à 25 000 euros, non compris les coûts de recherche et de maintenance. Le coût des logiciels développés en interne représente les coûts de développement du nouveau progiciel de gestion intégré.

8.2 La capitalisation en cours comprend le coût des licences et autres coûts de développement du nouveau progiciel de gestion intégré, qui ne sera capitalisé que lorsqu'il deviendra aussi fonctionnel que l'envisage la direction.

Note 9: Actifs non courants

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Avance initiale à l'économat	808,9	808,9
Dépôts pour location	111,2	123,9
Total actifs non courants	920,1	932,8

9.1 Les contributions à long terme sont dues après plus d'une année, conformément aux dispositions des accords.

Note 10: Dettes

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Soldes dus aux États Membres	10 350,7	26 783,1
Contributions volontaires, passif – soldes non utilisés	23,6	372,2
Intérêts sur les fonds alimentés par les donateurs	12 095,2	14 234,7
Divers	228,5	467,3
Total dettes	22 698,0	41 857,3

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Composition:		
Dettes issues d'opérations sans contrepartie directe	22 509,0	41 438,5
Dettes issues d'opérations avec contrepartie directe	189,0	418,8
Total dettes	22 698,0	41 857,3

10.1 Les soldes dus aux États Membres représentent le solde non utilisé des sommes recouvrées, les contributions reçues pour des années antérieures et l'excédent d'intérêts par rapport aux prévisions budgétaires, qui attendent leur distribution aux États Membres remplissant les conditions requises ou les instructions de ces derniers concernant leur emploi.

10.2 Le passif des contributions volontaires représente les soldes en attente de remboursement aux donateurs ou de reprogrammation des contributions non dépensées afférentes à des projets achevés.

10.3 L'affectation des intérêts provenant des placements de fonds alimentés par les donateurs, nets de frais bancaires et des gains et pertes de change, est régie par des accords conclus avec les donateurs. Le montant figurant sous les dettes correspond aux intérêts cumulés jusqu'à ce que le donateur donne des instructions concernant son emploi.

Note 11: Avantages du personnel

	31 décembre 2012			Solde d'ouverture 1 ^{er} janvier 2012
	Évaluation actuarielle	Évaluation de l'ONUDI	Total	
	<i>(en milliers d'euros)</i>			
Avantages à court terme	–	2 328,4	2 328,4	803,4
Avantages postérieurs à l'emploi	176 774,5	–	176 774,5	132 290,5
Autres avantages à long terme	6 086,4	–	6 086,4	4 881,0
Total passif relatif aux avantages du personnel	182 860,9	2 328,4	185 189,3	137 974,9

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Composition:		
Passif courant	2 328,4	803,4
Passif non courant	182 860,9	137 171,5
Total, passif relatif aux avantages du personnel	185 189,3	137 974,9

Évaluation du passif relatif aux avantages du personnel

11.1 Le passif relatif aux avantages du personnel est déterminé par des actuaires professionnels ou calculé par l'ONUDI sur la base des données concernant le personnel et des paiements antérieurs. Au 31 décembre 2012, il se montait au total à 185,2 millions d'euros (138,0 millions en 2011), dont 182,9 millions d'euros (137,2 millions en 2011) calculés par les actuaires et 2,3 millions (0,8 million en 2011) par l'ONUDI. L'augmentation du passif relatif aux avantages du personnel est principalement imputable à une réduction du taux d'actualisation qui est tombé de 4,75 % en 2011 à 3,00 % en 2012 (voir par. 11.10).

Avantages à court terme

11.2 Les avantages à court terme correspondent aux traitements, aux voyages de congé dans les foyers et aux indemnités pour frais d'études.

Avantages postérieurs à l'emploi

11.3 Les avantages postérieurs à l'emploi sont les plans à prestations définies comprenant l'assurance maladie après la cessation de service, les primes de rapatriement et les indemnités de fin de service, de même que le remboursement des frais de voyage et d'expédition des effets personnels à la cessation de service.

11.4 L'assurance maladie après la cessation de service est un plan qui permet aux retraités et aux membres de leur famille qui remplissent les conditions requises de participer au régime général d'assurance maladie, aux régimes complémentaires d'assurance maladie ou au régime d'assurance maladie de la Gebietskrankenkasse (GKK) autrichienne.

11.5 L'indemnité de fin de service est une prestation versée aux agents des services généraux de l'ONUDI à Vienne, à la cessation de service. Elle est calculée en fonction de l'ancienneté et du traitement final.

11.6 La prime de rapatriement est une prestation versée aux administrateurs à la cessation de service, en même temps que le remboursement des frais de voyage et d'expédition des effets personnels.

Autres avantages à long terme

11.7 Les autres avantages à long terme sont les jours de congé annuel accumulés, qui sont payés aux fonctionnaires à la cessation de service.

Évaluation actuarielle des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel

11.8 Le passif résultant des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel est déterminé par des actuaires indépendants, sur la base d'une évaluation effectuée au 31 décembre 2012. Ces avantages sont établis conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'ONUDI pour les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et de celle des agents des services généraux.

Hypothèses actuarielles

11.9 La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en déduisant le paiement futur estimé requis pour régler l'engagement résultant des services du fonctionnaire pendant l'exercice actuel et les exercices précédents, par application des taux d'intérêt d'obligations de société de bonne qualité pour les années de maturité correspondantes ainsi que de toute une série d'hypothèses et de méthodes.

11.10 Les hypothèses et méthodes suivantes ont été utilisées pour déterminer la valeur, au 31 décembre 2012, du passif résultant des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel.

- Méthode actuarielle: les engagements relatifs aux avantages du personnel sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées.
- Périodes d'attribution: pour l'assurance maladie après la cessation de service, la période d'attribution va de la date d'entrée en fonctions à la date à laquelle le fonctionnaire peut y prétendre pleinement. Pour les prestations de rapatriement, elle va de la date d'entrée en fonctions à la dernière année de service continu hors du pays d'origine, à concurrence de 12 ans. Au terme de 12 années, seules les augmentations de traitement futures ont des incidences sur les engagements. Pour les jours de congé annuel, la période d'attribution va de la date de recrutement à la date de la cessation de service, les jours de congé pouvant être accumulés jusqu'à concurrence de 60 jours. Pour l'indemnité de fin de service, elle va de la date du recrutement, qui marque le début de la période de service reconnue à la date à laquelle le droit à la prestation progressive est acquis.
- Mortalité: les taux de mortalité avant et après le départ à la retraite sont fondés sur l'évaluation actuarielle de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies de 2007, ainsi que sur des taux de départ et de départ à la retraite.
- Taux d'actualisation: 3,00 % (4,75 % en 2011) pour l'assurance maladie et 1,85 % (4,75 % en 2011) après la cessation de service, pour les primes de rapatriement, les jours de congé annuel accumulés, et les indemnités de fin de service.
- Taux tendanciels des frais médicaux: 5,12 % pour 2012, 5,03 % pour 2013, 4,94 % pour 2014 et décroissance jusqu'à un taux de 4,5 % en 2019.
- Taux d'augmentation des traitements: 3,00 % (3,00 % en 2011), mais ils varient selon l'âge, la catégorie et l'avancement individuel.
- Prime de rapatriement: on part du principe que tous les administrateurs ont droit à cette prime qu'ils recevront à la cessation de service.
- Frais afférents aux voyages de rapatriement: augmentation annuelle de 2,00 % (2,00 % en 2011) au cours des années à venir.
- Paiement des jours de congé annuel accumulés: on part du principe que tous les fonctionnaires ont droit à de tels versements qu'ils recevront à la cessation de service. Les taux d'accumulation des jours de congé varient en fonction du nombre d'années de service.

11.11 L'évolution des frais médicaux retenue comme hypothèse a des incidences importantes sur les montants comptabilisés dans l'état de la performance financière. Une différence d'un point de pourcentage des taux tendanciels des frais médicaux retenus comme hypothèse aurait les conséquences suivantes:

Incidence sur	Hausse d'un point de pourcentage	Baisse d'un point de pourcentage
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Les engagements cumulés en fin d'année au titre de l'assurance maladie après la cessation de service	33 262,4	(25 700,1)
Le coût des prestations au titre des services rendus et charges d'intérêt	2 048,9	(1 554,1)

Rapprochement des engagements au titre des prestations définies

	Assurance maladie après la cessation de service	Prestations de rapatriement	Congé annuel	Indemnité de fin de service	Total
	<i>(en milliers d'euros)</i>				
Engagements au titre des prestations définies au 31 décembre 2011	111 633,2	11 048,1	4 881,0	9 609,2	137 171,5
Coût des services pour 2012	3 011,7	730,3	529,0	547,5	4 818,5
Coût financier pour 2012	5 365,9	508,3	232,3	459,1	6 565,6
Montant brut des prestations effectivement versées en 2012	(2 529,1)	(466,7)	(450,9)	(804,7)	(4 251,4)
Pertes actuarielles	27 771,8	2 497,1	727,4	1 752,0	32 748,3
Pertes actuarielles (opérations conjointes)	4 940,8	(41,2)	167,6	741,2	5 808,4
Engagements au titre des prestations définies au 31 décembre 2012	150 194,3	14 275,9	6 086,4	12 304,3	182 860,9

Dépenses annuelles pour 2012

	Assurance maladie après la cessation de service	Prestations de rapatriement	Congé annuel	Indemnité de fin de service	Total
	<i>(en milliers d'euros)</i>				
Coût des services	3 011,7	730,3	529,0	547,5	4 818,5
Coût financier	5 365,9	508,3	232,3	459,1	6 565,6
Total des dépenses comptabilisées en 2012	8 377,6	1 238,6	761,3	1 006,6	11 384,1

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

11.12 Les Statuts de la Caisse des pensions prévoient que le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de faire procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans en utilisant la méthode des "agrégats avec intrants". Ces évaluations ont essentiellement pour objet de déterminer si les actifs actuels et le montant estimatif des actifs futurs de la Caisse seront suffisants pour permettre à celle-ci de faire face à ses engagements.

11.13 L'obligation financière de l'ONUDI à l'égard de la Caisse commune des pensions consiste à verser la cotisation statutaire qui lui est prescrite, au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement à 7,9 % pour les participants et 15,8 % pour les organisations affiliées) ainsi qu'une part des paiements qui seraient à faire pour couvrir un éventuel déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour que celle-ci puisse faire face à ses engagements à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit apporter, pour couvrir ce déficit, un montant proportionnel au total des cotisations qu'elle a payées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.

11.14 La dernière évaluation actuarielle a été arrêtée au 31 décembre 2011. L'évaluation a révélé un déficit actuariel de 1,87 % (0,38 % d'après l'évaluation de 2009) de la rémunération considérée aux fins de la pension, ce qui impliquait que le taux de cotisation théorique nécessaire pour que l'équilibre soit atteint au 31 décembre 2011 était de 25,57 % de la rémunération considérée aux fins de la pension, contre le taux actuel de cotisation de 23,7 %. Le déficit actuariel était essentiellement imputable au rendement des placements qui, ces dernières années, avait été plus faible que prévu.

11.15 Au 31 décembre 2011, le coefficient de capitalisation de l'actif actuariel par rapport au passif actuariel, dans l'hypothèse où les pensions ne seraient pas ajustées à l'avenir, était de 130 % (140 % lors de l'évaluation de 2009). Il était de 86 % (91 % lors de l'évaluation de 2009) lorsque le présent système d'ajustement des pensions a été pris en compte. Après avoir évalué si les avoirs de la Caisse étaient suffisants, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2011, de verser une participation pour couvrir le déficit sur le fondement de l'article 26 des Statuts de la Caisse car la valeur actuarielle des avoirs dépassait la valeur actuarielle de tout le passif accumulé de la Caisse. De plus, la valeur marchande des actifs dépassait aussi la valeur actuarielle de tout le passif accumulé à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26. La rémunération considérée aux fins de la pension sera réexaminée au moment de la prochaine évaluation actuarielle qui sera arrêtée au 31 décembre 2013.

11.16 En juillet 2012, le Comité mixte de la Caisse commune notait, dans son rapport à l'Assemblée générale sur sa cinquante-neuvième session, qu'il était disposé à décider de reculer l'âge normal de la retraite pour les nouveaux participants à la Caisse avec effet au 1^{er} janvier 2014 au plus tard. Il estimait que le report suggéré de l'âge normal de la retraite réduirait sensiblement le déficit et couvrirait potentiellement la moitié du déficit actuel de 1,87 %.

11.17 En 2012, les cotisations versées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies se sont montées au total à 14,4 millions d'euros (14,1 millions en 2011). Le montant des cotisations prévues pour 2013 devrait être peu différent.

11.18 Le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies vérifie les comptes de la Caisse commune des pensions et rend compte de cette vérification au Comité mixte de la Caisse tous les deux ans. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés sur son site www.unjspf.org.

Note 12: Recettes par anticipation

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Contributions reçues par anticipation	70,8	1 397,4
Contributions volontaires reçues par anticipation	28 808,0	23 068,7
Avances reçues des organisations sises au CIV	8 880,7	9 248,7
Soldes avec d'autres organismes des Nations Unies	1 838,7	4 877,8
Report Service des bâtiments	27 722,7	30 889,9
Contributions volontaires assorties d'une obligation de	19 307,0	20 594,8
Total recettes par anticipation	86 627,9	90 077,3

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Composition:		
Avances issues d'opérations sans contrepartie directe	50 024,6	49 938,7
Avances issues d'opérations avec contrepartie directe	36 603,3	40 138,6
Total recettes par anticipation	86 627,9	90 077,3

12.1 Les contributions versées par les États Membres à valoir sur les contributions de l'exercice suivant sont comptabilisées dans le compte des recettes par anticipation. Les contributions volontaires reçues par anticipation représentent des fonds reçus de donateurs qui attendent d'être affectés à des activités de projet spécifiques.

12.2 Les avances reçues des organisations sises au CIV comprennent les fonds reçus pour des programmes de travaux spéciaux réalisés par le Service des bâtiments au CIV.

12.3 Les soldes avec d'autres organismes des Nations Unies comprennent les comptes de compensation services et projets détenus avec le PNUD et d'autres projets connexes des Nations Unies exécutés par l'ONUDI.

12.4 Les soldes des fonds figurant sur le compte spécial du Service des bâtiments, reclassés en tant qu'opération conjointe (coentité selon les normes IPSAS), sont comptabilisés dans le compte report Service des bâtiments (voir note 6).

12.5 Les contributions volontaires assorties de conditions concernant leur emploi sont comptabilisées dans un compte de passif en attendant l'exécution de l'obligation de résultat prévue dans les accords.

Note 13: Autres passifs

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Gain/perte de change non réalisé	2 431,1	2 431,1
Charges à payer au titre des biens/services reçus mais non payés	7 812,2	8 752,3
Opérations interfonds	11 364,5	28 047,9
Autres passifs	1 934,7	2 341,4
Garanties à long terme – dépôts bancaires et dépôts de location	113,6	126,3
Total autres passifs	23 656,1	41 699,0

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Composition:		
Passifs courants	23 542,5	41 572,7
Passifs non courants	113,6	126,3
Total autres passifs	23 656,1	41 699,0

13.1 Les gains de change représentent le solde des gains réalisés résultant de la réévaluation des dépôts à vue ou à terme libellés en euros détenus par des fonds d'affectation spéciale, avant l'introduction de la gestion en euros des projets de coopération technique en 2004.

13.2 Les charges à payer sont des passifs à payer au titre de biens ou de services qui ont été reçus par l'ONUDI ou fournis à celle-ci, mais qui n'ont pas été facturés ou n'ont pas fait l'objet d'un accord formalisé avec les fournisseurs.

13.3 Les soldes des comptes interfonds sont les montants dus à d'autres fonds (voir note 5 pour l'actif correspondant). Ils résultent de la tenue des comptes bancaires à un certain niveau du Fonds général.

13.4 Les autres passifs sont principalement des factures à payer à l'Office des Nations Unies à Vienne au titre des services de conférence, services linguistiques, services de communication et services de traduction fournis en 2012.

Note 14: Soldes des fonds

	Fonds du budget ordinaire			Fonds destinés à la coopération technique	Autres fonds	Total
	Fonds général	Programme ordinaire de coopération technique	Fonds de roulement			
	<i>(en milliers d'euros)</i>					
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2012	(106 551,9)	7 338,5	7 423,1	379 218,7	16 406,6	303 835,0
Excédent net pour l'exercice	4 902,3	(825,4)	4,5	(19 879,6)	(1 027,8)	(16 826,0)
Total partiel	(101 656,5)	6 513,2	7 427,6	359 338,9	15 385,8	287 009,0
Mouvements en cours d'exercice						
Montants portés au crédit des États Membres	(8 581,5)	–	–	–	–	(8 581,5)
Virement (de)/à la provision pour retard dans le recouvrement des contributions	8 102,1	–	–	–	–	8 102,1
Gains/(pertes) actuariels	(21 615,1)	163,4	–	(2 778,8)	(8 517,8)	(32 748,3)
Autres ajustements	(10,6)	–	–	805,3	1,3	796,0
Total mouvements en cours d'exercice	(22 105,1)	163,4	–	(1 973,5)	(8 516,5)	(32 431,7)
Solde de clôture au 31 décembre 2012	(123 761,6)	6 676,6	7 427,6	357 365,4	6 869,3	254 577,3

Fonds général du budget ordinaire

14.1 Le solde négatif du Fonds général du budget ordinaire résulte d'avantages du personnel non financés qui s'élevaient à 182,7 millions d'euros au 31 décembre 2012 (137,2 millions en 2011).

Programme ordinaire de coopération technique

14.2 Conformément à la décision GC.9/Dec.14 de la Conférence générale, un compte spécial a été créé pour les crédits librement programmables ouverts au titre du Programme ordinaire de coopération technique, qui ne sont pas assujettis aux alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier.

Fonds de roulement

14.3 Par sa décision GC.2/Dec.27, la Conférence générale a créé le Fonds de roulement et l'a doté de 9 millions de dollars pour l'exécution du budget en attendant le recouvrement des contributions ou pour les dépenses imprévues et extraordinaires. Lors de sessions ultérieures, elle a progressivement ramené ce montant à 6 610 000 dollars. Avec l'adoption de la formule de versement des contributions en euros, le 1^{er} janvier 2002, ce montant a été converti en euros conformément à la décision GC.9/Dec.15, ce qui a porté la dotation du Fonds de roulement à 7 423 104 euros. Le Fonds est alimenté par les avances versées par des États Membres selon le barème des quotes-parts approuvé par la Conférence générale.

Coopération technique

14.4 Les soldes des fonds destinés à la coopération technique représentent la part non utilisée des contributions volontaires devant être employée pour couvrir les besoins opérationnels futurs des activités de projet.

Autres fonds**Mouvements des autres fonds**

	Note	Autres			31 décembre 2012
		1 ^{er} janvier 2012	mouvements en 2012	Excédent/déficit net pour l'exercice	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Fonds du COMFAR		1 500,2	–	(31,2)	1 469,0
Budget opérationnel	14,6	2 112,3	(8 534,4)	701,2	(5 720,9)
Fonds du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle	14,7	9 916,8	16,5	(1 703,8)	8 229,5
Crédits additionnels au titre du budget ordinaire – sécurité au CIV	14,8	710,0	–	–	710,0
Fonds autorenewable pour les publications destinées à la vente	14,9	232,4	–	(10,5)	221,9
Économat	6	1 763,2	–	4,5	1 767,7
Service de restauration	6	178,6	–	13,5	192,1
Total		16 413,5	(8 517,9)	(1 026,3)	6 869,3

14.5 Les autres fonds se composent principalement des soldes des comptes spéciaux créés pour les dépenses d'appui aux programmes, le renforcement de la sécurité au CIV, l'initiative de gestion du changement de l'ONUDI, devenu par la suite le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle, et les activités de coopération technique consacrées à la sécurité alimentaire et aux énergies renouvelables, ainsi que du fonds du Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité (COMFAR) et du fonds autorenewable pour les publications destinées à la vente.

14.6 Les recettes provenant des dépenses d'appui aux programmes, calculées en fonction des dépenses des programmes dans le cadre des activités de coopération technique extrabudgétaires, sont comptabilisées avant l'engagement des dépenses ou avant les décaissements et sont portées au crédit du compte spécial pour financer le budget opérationnel. Le solde du fonds résulte d'avantages du personnel non financés.

14.7 Par sa décision GC.13/Dec.15 h), la Conférence générale a créé les comptes spéciaux à partir des soldes inutilisés des crédits ouverts dus aux États Membres en 2010 afin de financer le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle.

14.8 La Conférence générale, à sa onzième session, a créé un compte spécial, avec effet à compter de l'année 2006, aux fins de financer la part revenant à l'ONUDI du renforcement des mesures de sécurité au CIV (décision GC.11/Dec.15). Ce compte spécial n'est pas assujéti aux alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier. Compte tenu de son objet spécifique, il figure à la rubrique "autres activités" dans les états financiers.

14.9 Le fonds autorenewable pour les publications destinées à la vente a été créé au cours de l'exercice biennal 1998-1999, comme il ressort du document GC.7/21 et en application de la décision GC.7/Dec.16, pour

planifier à plus long terme les activités de publication, y compris la promotion, la commercialisation et l'impression de nouveaux tirages. La moitié des recettes tirées de la vente de publications y est versée, et la totalité des dépenses liées à la promotion, à la commercialisation et aux activités de publication y est imputée.

Note 15: Réserves

Note	1 ^{er} janvier 2012	Mouvement en 2012	31 décembre 2012	
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Réserve pour indemnités à la cessation de service dues au personnel de projets	15,1	1 468,5	78,8	1 547,3
Assurance du matériel affecté aux projets		72,7	2,5	75,2
Réserve opérationnelle obligatoire	15,2/3	3 448,6	–	3 448,6
Réserve pour indemnités à la cessation de service	15,4	5 499,3	–	5 499,3
Appendice D – réserve pour versement d'indemnités	15,5	3 039,4	217,7	3 257,1
Réserve pour fluctuation des taux de change	15,6	4 824,2	(266,3)	4 557,9
Total		18 352,7	32,7	18 385,4

Réserve pour indemnités à la cessation de service dues au personnel de projets

15.1 Cette réserve comprend principalement la provision, calculée à raison de 8 % du traitement de base net, constituée afin de couvrir le paiement des primes de rapatriement au personnel rémunéré sur les ressources destinées à la coopération technique autres que celles provenant d'arrangements interorganisations et de certains fonds d'affectation spéciale.

Réserve opérationnelle obligatoire

15.2 Conformément à la conclusion 1989/4 du Comité des programmes et des budgets, une réserve opérationnelle de 5 504 190 dollars a été constituée au titre du compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes. Conformément à la décision IDB.14/Dec.12 du Conseil, cette réserve a été ramenée à 4 300 000 dollars (4 828 900 euros). Dans sa décision IDB.30/Dec.2, le Conseil a ramené à 3 030 000 euros la dotation de la réserve opérationnelle. Cette réserve vise principalement à protéger des déficits imprévus des recettes perçues en remboursement des dépenses de coopération technique et des dépenses d'appui y afférentes ou du fait d'ajustements au titre de l'inflation et d'ajustements de change, et à permettre de s'acquitter d'obligations statutaires en cas de cessation soudaine d'activités inscrites au budget opérationnel.

15.3 Dans sa décision IDB.2/Dec.7, le Conseil du développement industriel a autorisé le blocage de la réserve opérationnelle du Fonds de développement industriel à 550 000 dollars (418 550 euros). Cette réserve a pour objet de garantir la liquidité financière du Fonds et de compenser les fluctuations de trésorerie.

Réserve pour indemnités à la cessation de service

15.4 En application du paragraphe e) de la décision GC.6/Dec.15, le montant de 9 546 732 dollars, correspondant au solde des crédits ouverts au titre de l'exercice biennal 1992-1993, qui a été effectivement reçu par l'Organisation, a été viré en 1995 à une réserve pour indemnités à la cessation de service. Conformément à la décision GC.7/Dec.17 de la Conférence générale, le montant de 13,9 millions de dollars a été viré du solde inutilisé des crédits ouverts au titre de l'exercice biennal 1994-1995 à la réserve afin de couvrir les dépenses liées

à la réduction des effectifs découlant du programme et des budgets de l'exercice biennal 1998-1999. Contrairement à celle de l'exercice biennal 1992-1993, l'allocation pour l'exercice biennal 1994-1995 ne s'est pas accompagnée des liquidités correspondantes en raison de l'importance des arriérés pour cet exercice. Le montant cumulé des prélèvements effectués sur cette réserve (sur les deux montants qui y ont été virés) entre 1995 et 2001 est de 18 546 191 dollars. Le solde, soit 4 900 541 dollars, a été converti en euros le 1^{er} janvier 2002 par application du taux de change approuvé par la Conférence générale (décision GC.9/Dec.15). Les soldes résultant des deux décisions susmentionnées s'élèvent donc à 1 109 698 et 4 389 609 euros, respectivement.

Réserve pour versement d'indemnités

15.5 Une provision, calculée à raison de 1 % du traitement de base net, est constituée afin de couvrir le paiement des indemnités visées à l'appendice D du Règlement du personnel au personnel rémunéré sur les ressources destinées à la coopération technique autres que celles provenant des arrangements interorganisations et de certains fonds d'affectation spéciale.

Réserve pour fluctuation des taux de change

15.6 Dans sa décision GC.8/Dec.16, la Conférence générale a autorisé le Directeur général à constituer une réserve à l'égard de laquelle les dispositions des alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier ne s'appliqueraient pas. Cette réserve a ainsi été créée, au cours de l'exercice biennal 2002-2003, afin de protéger l'Organisation des fluctuations des taux de change résultant de l'adoption de l'euro comme monnaie unique pour l'établissement du programme et des budgets, pour les ouvertures de crédits et les contributions, pour le recouvrement de ces dernières et des avances, et pour les comptes. Le montant qui a été viré de la réserve en 2012, soit 266 351 euros (2011: 717 935 euros), correspond à la différence entre la valeur en euros des montants en dollars effectivement engagés et la valeur en euros des montants en dollars inscrits au budget.

Note 16: Produits

Note	31 décembre 2012	31 décembre 2011
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Contributions mises en recouvrement	16,1	76 577,5
Contributions volontaires		
Pour la coopération technique	140 505,2	187 846,6
Pour les activités ordinaires d'appui	2 419,5	5 201,7
Total partiel, contributions volontaires	16,2	142 924,7
Produits des actifs financiers	16,3	775,6
Activités génératrices de produits		
Publications destinées à la vente	88,4	83,0
COMFAR	88,0	122,2
Autres ventes	-	-
Total partiel, activités génératrices de produits	16,4	205,2

	Note	31 décembre 2012	31 décembre 2011
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Part de l'excédent/(du déficit) dans les opérations conjointes			
Service de restauration		13,6	8,1
Économat		4,5	139,9
Total partiel, part de l'excédent/(du déficit) dans les opérations conjointes	16,5	18,1	148,0
Recettes accessoires			
Virement de/à la réserve pour fluctuation des taux de change	16,6	266,3	717,9
Autres	16,7	205,1	337,1
Total partiel, recettes accessoires		471,4	1 055,0
TOTAL PRODUITS		220 943,7	273 607,6

16.1 La Conférence générale a approuvé le financement d'un montant de 153 231 936 euros prévu au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2012-2013 (décision GC.14/Dec.14) à partir des contributions des États Membres mises en recouvrement. Par conséquent, 76 577 468 euros, soit la moitié de ce montant, moins un ajustement d'un montant de 38 500 euros du fait du retrait d'un État Membre, ont été mis en recouvrement. Conformément à l'article 5.5 c) du Règlement financier, les versements faits par un État Membre sont d'abord portés à son compte au Fonds de roulement, l'excédent venant en déduction des contributions dues, dans l'ordre de leur mise en recouvrement.

16.2 Les contributions volontaires sont comptabilisées dès la signature d'un accord irrévocable entre l'ONUDI et le donateur, pour autant qu'elles ne soient pas assorties de conditions limitant l'emploi des fonds. La diminution qu'on peut constater en 2012 est principalement imputable à la réduction, pendant cette année, des projets introduits dans la filière par des donateurs.

16.3 Les produits des actifs financiers représentent les intérêts créditeurs et les intérêts courus sur les dépôts à court terme détenus dans des institutions financières.

16.4 Les recettes provenant d'activités génératrices de produits comprennent les ventes de publications, le Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité (COMFAR) ainsi que le recouvrement des coûts des services techniques.

16.5 La part de l'excédent net de l'ONUDI résultant des services de restauration et de l'économat est comptabilisée selon la formule de partage des coûts convenue pour les services communs par les organisations internationales sises au CIV, comme mentionné à la note 6.

16.6 Elle correspond au montant viré de la réserve pour fluctuation des taux de change pour 2012 en raison de la différence entre la valeur en euros des montants en dollars effectivement engagés et la valeur en euros des montants en dollars inscrits au budget (voir note 15.6).

16.7 Le remboursement de dépenses imputées sur des exercices précédents, les ristournes accordées par les agents de voyage, les dépenses d'appui facturées à l'OTICE et d'autres soldes créditeurs divers sont comptabilisés sous "recettes accessoires".

Contributions en nature

16.8 Au cours de l'exercice, des services en nature d'un montant estimé à 1 406 191 euros (2011: 1 179 163 euros) ont été reçus, principalement d'États Membres, pour l'appui aux projets de l'ONUDI et au fonctionnement des bureaux extérieurs. Le montant est calculé à sa juste valeur. Les contributions en nature ne sont pas comptabilisées dans les états financiers, comme en a décidé l'ONUDI conformément à la norme IPSAS 23. La nature et le type des principaux services en nature reçus sont les suivants:

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Contribution au titre de:		
Bureaux	969,2	784,5
Mobilier et équipements	7,6	13,8
Matériel de communications et de technologies de l'information	9,2	17,6
Véhicules	48,9	42,9
Éclairage, chauffage, énergie et eau	23,4	141,7
Autres services	30,0	37,0
Contribution aux conférences, ateliers et formations	124,1	8,9
Services de personnel	193,9	132,7
Total services en nature	1 406,2	1 179,2

Note 17: Dépenses

	Note	31 décembre 2012	31 décembre 2011
		<i>(en milliers d'euros)</i>	
Traitements		36 046,8	35 495,4
Prestations et indemnités dues au personnel		28 597,4	27 754,2
Personnel temporaire		1 251,0	1 518,9
Personnel de projet		47 008,3	41 422,1
Contrats de consultant		2 102,5	3 361,1
Rémunération et avantages du personnel	17,1	115 006,0	109 551,7
Voyages		9 025,4	8 483,3
Location, éclairage, chauffage, énergie et eau, et entretien		3 675,3	4 399,4
Stocks consommés/distribués		259,9	212,8
Technologies de l'information, communications et automatisation		1 346,4	2 724,0
Matériel non réutilisable		123,7	311,9
Autres dépenses de fonctionnement		4 389,3	4 725,1
Dépenses de fonctionnement liées aux projets		4 453,8	4 385,7
Dépenses de fonctionnement	17,2	23 273,8	25 242,2

	Note	31 décembre 2012	31 décembre 2011
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Services contractuels liés aux projets	17,3	55 671,1	33 660,3
Fournitures de bureau et consommables	17,4	230,0	326,9
Matériel destiné à la coopération technique porté aux dépenses	17,5	21 368,8	18 513,5
Dépréciation et dotations aux amortissements	7,8	1 318,7	886,4
Différences de conversion monétaire	17,6	7 814,4	(12 473,0)
Autres dépenses	17,7	13 086,9	14 384,6
TOTAL DÉPENSES		237 769,7	190 092,6

17.1 La rémunération et les avantages du personnel concernent le personnel de l'ONUDI, les consultants ainsi que les titulaires de contrats de louage de services. Les dépenses de personnel de projet comprennent le recours à des experts, à des consultants nationaux et à un personnel d'appui administratif, ainsi que les voyages effectués dans le cadre de projets.

17.2 Les dépenses de fonctionnement englobent les voyages, l'éclairage, le chauffage, l'énergie et l'eau, le fonctionnement des bureaux extérieurs, les activités financées en commun par les organismes du système des Nations Unies, les technologies de l'information et les communications, ainsi que les contributions aux services communs du CIV.

17.3 Les services contractuels liés aux projets correspondent aux contrats de sous-traitance conclus pour les activités d'exécution des projets. L'augmentation constatée en 2012 est principalement imputable à l'exécution de projets approuvés les années précédentes.

17.4 Les fournitures de bureau et les consommables comprennent le coût des biens et services exclusivement utilisés par l'ONUDI dans les activités menées au titre du budget ordinaire et les activités de coopération technique.

17.5 Les dépenses relatives au matériel destiné à la coopération technique correspondent aux machines et équipements achetés en cours d'exercice dans le cadre des projets de coopération technique.

17.6 Les différences de conversion monétaire, qui concernent principalement la réévaluation des soldes bancaires et éléments d'actif et de passif non libellés en euro en fin d'exercice et la réévaluation du solde des contributions volontaires à recevoir, sont principalement dues à une baisse en fin d'exercice du taux de change dollar des États-Unis/euro qui est passé de 0,774 en 2011 à 0,754 en 2012.

17.7 Les autres dépenses comprennent les bourses et les formations relatives aux projets, ainsi que les coûts liés aux réunions des organes directeurs de l'ONUDI (conférences, langues, traduction, documentation, etc.).

Note 18: État de comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs

18.1 Les budgets et les comptes de l'ONUDI sont établis selon des méthodes comptables différentes. L'état de la situation financière, l'état de la performance financière, l'état des variations d'actif net et l'état des flux de trésorerie reposent sur la comptabilité d'exercice intégrale qui suit une classification fondée sur la nature des dépenses dans l'état de la performance financière, tandis que l'état de comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs (état 5) est établi selon une méthode de comptabilité de caisse modifiée.

18.2 Comme l'exige la norme IPSAS 24, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas établis sur une base comparable, les montants effectifs présentés sur une base comparable à celle du budget doivent être rapprochés des montants effectifs présentés dans les états financiers en identifiant séparément toutes les différences relatives à la méthode utilisée, au choix du moment et aux entités. Il se peut aussi que les mêmes modes de présentation et de classification n'aient pas été adoptés pour la présentation des états financiers et du budget.

18.3 Des différences de base se produisent lorsque le budget approuvé a été établi selon une méthode comptable autre que celle retenue pour les comptes, comme indiqué au paragraphe 18.1 ci-dessus.

18.4 Des différences temporelles se produisent lorsque l'exercice budgétaire et la période sur laquelle portent les états financiers ne coïncident pas. Il n'y a pas de différences temporelles aux fins de la comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs à l'ONUDI.

18.5 Des différences relatives aux entités se produisent lorsque le budget omet des programmes ou des entités qui font partie de l'entité pour laquelle les états financiers ont été établis.

18.6 Les différences de présentation sont des différences de format et de mode de classification adoptés pour la présentation de l'état des flux de trésorerie et celle de l'état de comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs.

18.7 Le rapprochement des montants effectifs sur une base comparable figurant dans l'état de comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs (état 5) et des montants effectifs figurant dans l'état des flux de trésorerie (état 4) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 est présenté ci-après.

	Exploitation	Investissement	Financement	Total
	<i>(en milliers d'euros)</i>			
Montants effectifs sur une base comparable (état 5)	(81 053,6)	-	-	(81 053,6)
Différences de base	(21 858,6)	(527,0)	(8 581,5)	(30 967,1)
Différences de présentation	(11 524,9)	(1 784,1)	-	(13 309,0)
Différences relatives aux entités	92 115,8	-	-	92 115,8
Montants effectifs dans l'état des flux de trésorerie (état 4)	(22 321,3)	(2 311,1)	(8 581,5)	(33 213,9)

18.8 Les engagements non soldés, qui comprennent les commandes en cours et les flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation, d'investissement et de financement, sont présentés comme des différences de base. Les produits et les dépenses hors fonds correspondantes qui ne font pas partie de l'état de comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs sont considérés comme des différences de présentation. En ce qui concerne les différences relatives aux entités, les fonds de coopération technique, qui font partie des activités de l'ONUDI, sont présentés en détail dans les états financiers, mais ne sont pris en considération que globalement dans le cycle budgétaire.

18.9 Les montants prévus au budget sont présentés selon une classification fondée sur la nature des dépenses, conformément aux programmes et budgets 2012-2013 approuvés par la Conférence générale à sa quatorzième session (GC.14/Dec.19) au titre du budget ordinaire et du budget opérationnel de l'Organisation.

Explication des différences significatives concernant le budget ordinaire

Les explications des différences significatives entre le budget initial et le budget définitif, ainsi qu'entre le budget définitif et les montants effectifs, sont présentées ci-après.

Dépenses de personnel

18.10 Le sous-emploi des crédits ouverts au titre des dépenses de personnel était essentiellement imputable à la hausse plus forte que prévu du taux de vacance de postes d'administrateur et d'agent des services généraux. La plus grosse partie du budget ordinaire de l'Organisation étant affectée aux dépenses de personnel, il était nécessaire de suivre un plan d'exécution prudent sous cette rubrique afin de compenser le non-paiement attendu ou le paiement tardif ou incertain de contributions mises en recouvrement.

Voyages autorisés

18.11 Le sous-emploi des crédits ouverts pour financer les frais de voyages autorisés s'est chiffré à 0,57 million d'euros. Les voyages autorisés sont répartis dans deux comptes: les voyages en mission, qui ont donné lieu à un sous-emploi de 0,50 million d'euros, et les voyages internationaux des représentants de l'ONUDI, qui n'ont donné lieu qu'à un sous-emploi de 0,07 million d'euros.

Dépenses de fonctionnement

18.12 Les économies réalisées au titre des dépenses de fonctionnement, qui se montent à 2,92 millions d'euros, s'expliquent en grande partie par une réduction des besoins au titre de la production de documents (0,36 million d'euros) et au titre de l'impression et de la reliure (0,23 million d'euros). Les dépenses du dernier trimestre pour les services de sécurité et les services de conférence ne sont pas comprises dans le rapport financier final de 2012, ce qui explique l'ampleur du solde des crédits inutilisés au titre des services communs de traduction (0,38 million d'euros), des services de sécurité et de sûreté (0,48 million d'euros) et des services communs d'interprétation (0,10 million d'euros).

Technologies de l'information et de la communication

18.13 Le sous-emploi marginal des crédits ouverts au titre des technologies de l'information et de la communication, qui représente 1,27 million d'euros, est dû à la réduction de l'utilisation des appareils de communication (0,55 million d'euros) et à la réduction du budget de bureautique (0,46 million d'euros). Cet excédent a été partiellement compensé par une augmentation du recours aux services de consultants TI (0,31 million d'euros) ainsi que des dépenses externes d'informatique (0,05 million d'euros).

Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique

18.14 Les ressources du Programme ordinaire de coopération technique ont été administrées dans le cadre du compte spécial créé à cette fin, auquel tous les crédits ouverts ont été versés. On a enregistré, au titre des ressources spéciales pour l'Afrique, un sous-emploi des crédits ouverts d'un montant de 0,84 million d'euros.

Note 19: Information sectorielle
A: État de la situation financière par secteur au 31 décembre 2012

	Activités au titre du budget ordinaire	Coopération technique	Autres activités et services spéciaux	Opérations intersectorielles	Total ONUDI
<i>(en milliers d'euros)</i>					
ACTIF					
Actifs courants					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44 684,4	308 179,7	61 649,6	-	414 513,7
Comptes débiteurs (opérations sans contrepartie directe)	6 596,4	119 886,2	1 663,3	-	128 145,9
Créances issues d'opérations avec contrepartie directe	1 408,1	(111,0)	6 983,3	-	8 280,4
Stocks	-	-	1 347,6	-	1 347,6
Autres actifs courants	8 878,7	7 559,2	10 030,7	-	26 468,6
Total actifs courants	61 567,6	435 514,1	81 674,5	-	578 756,2
Actifs non courants					
Créances	4 217,0	-	-	-	4 217,0
Part de l'actif net/la situation nette dans les opérations conjointes comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	1 151,0	-	1 151,0
Immobilisations corporelles	1 182,0	-	1 359,0	-	2 541,0
Immobilisations incorporelles	256,1	-	3 292,6	-	3 548,7
Autres actifs non courants	-	111,2	808,9	-	920,1
Total actifs non courants	5 655,1	111,2	6 611,5	-	12 377,8
TOTALACTIF	67 222,7	435 625,3	88 286,0	-	591 134,0

	Activités au titre du budget ordinaire	Coopération technique	Autres activités et services spéciaux	Opérations intersectorielles	Total ONUDI
	<i>(en milliers d'euros)</i>				
PASSIF					
Passifs courants					
Comptes créditeurs (opérations avec contrepartie directe)	156,3	32,7	-	-	189,0
Avantages du personnel	425,8	1 757,8	144,8	-	2 328,4
Transferts dus (opérations sans contrepartie directe)	10 390,1	12 116,5	2,4	-	22 509,0
Recettes par anticipation	70,8	49 977,4	36 579,7	-	86 627,9
Autres passifs courants	13 676,6	5 156,5	4 709,4	-	23 542,5
Total passifs courants	24 719,6	69 040,9	41 436,3	-	135 196,8
Passifs non courants					
Avantages du personnel	142 094,2	3 819,0	36 947,7	-	182 860,9
Autres passifs non courants	-	111,2	2,4	-	113,6
Total passifs non courants	142 094,2	3 930,2	36 950,1	-	182 974,5
TOTAL PASSIF	166 813,8	72 971,1	78 386,4	-	318 171,3
ACTIF NET/SITUATION NETTE					
Montant cumulé des excédents/(des déficits) – soldes des fonds	(113 738,7)	377 245,1	7 896,9	-	271 403,3
Excédent/(déficit) de l'exercice en cours	4 081,3	(19 879,7)	(1 027,6)	-	(16 826,0)
Réserves	10 066,3	5 288,8	3 030,3	-	18 385,4
TOTAL ACTIF NET/SITUATION NETTE	(99 591,1)	362 654,2	9 899,6	-	272 962,7
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET/SITUATION NETTE	67 222,7	435 625,3	88 286,0	-	591 134,0

B: État de la performance financière par secteur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012

	Activités au titre du budget ordinaire	Coopération technique	Autres activités et services spéciaux	Opérations intersectorielles	Total ONUDI
	<i>(en milliers d'euros)</i>				
RECETTES/PRODUITS					
Contributions mises en recouvrement	76 577,5	-	-	-	76 577,5
Contributions volontaires	625,9	142 680,0	(381,2)	-	142 924,7
Produits des actifs financiers	315,1	394,0	66,5	-	775,6
Activités génératrices de produits	79,8	5 366,3	18 339,6	(23 609,3)	176,4
Part de l'excédent/(du déficit) dans les opérations conjointes	-	-	18,1	-	18,1
Autres	467,8	(1,5)	5,1	-	471,4
TOTAL PRODUITS	78 066,1	148 438,8	18 048,1	(23 609,3)	220 943,7
DÉPENSES					
Traitements et avantages du personnel	54 777,9	46 316,7	13 911,4	-	115 006,0
Dépenses de fonctionnement	11 260,9	11 662,5	3 775,2	(3 424,8)	23 273,8
Services contractuels	1,9	55 669,2	-	-	55 671,1
Fournitures de bureau et consommables	208,6	-	21,4	-	230,0
Matériel destiné à la coopération technique porté aux dépenses	2,9	21 365,9	-	-	21 368,8
Dépréciation et dotations aux amortissements	551,7	-	767,0	-	1 318,7
Différences de conversion monétaire	(154,8)	7 370,5	598,7	-	7 814,4
Autres dépenses	7 335,7	25 933,7	2,0	(20 184,5)	13 086,9
TOTAL DÉPENSES	73 984,8	168 318,5	19 075,7	(23 609,3)	237 769,7
EXCÉDENT/(DÉFICIT) POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE	4 081,3	(19 879,7)	(1 027,6)	-	(16 826,0)

19.1 Certaines activités internes donnent lieu à des opérations comptables génératrices de produits intersectoriels et de solde de charges dans les états financiers.

19.2 Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2012, les activités ont généré des soldes intersectoriels de 5 366 288 euros, 3 424 769 euros et 14 818 252 euros (2011: 3 575 688 euros; 3 061 037 euros; 2 555 992 euros et 11 956 838 euros) dans l'état de la performance financière du programme ordinaire de coopération technique, du Service des bâtiments et des dépenses d'appui au programme, respectivement. Les virements intersectoriels sont évalués au prix des transactions.

19.3 Les soldes accumulés des fonds de coopération technique et d'autres fonds représentent la partie non dépensée des contributions qui est reportée pour couvrir les besoins opérationnels futurs des activités respectives.

19.4 En fonction des fonds, la trésorerie et les placements à court terme font l'objet de restrictions quant à leur disponibilité pour certaines activités.

Note 20: Engagements et risques

20.1 Contrats de location – Les dépenses de fonctionnement comprennent les loyers d'un montant de 1 395 122 euros (2011: 1 391 554 euros) qui sont comptabilisés en tant que dépenses au titre des contrats de location simple pendant l'exercice. Ce montant englobe les paiements minimaux au titre de la location. Aucun paiement de sous-location ou paiement au titre des loyers conditionnels n'a été effectué ou reçu.

S'agissant des contrats de location simple non résiliables, le total des futurs paiements minimaux au titre de la location se décompose comme suit:

	Sur 1 an	De 1 à 5 ans	Après 5 ans	Total
	<i>(en milliers d'euros)</i>			
31 décembre 2011	369,0	15,3	-	384,3
31 décembre 2012	306,5	9,4	-	315,9

20.2 Les accords de contrat de location simple passés par l'ONUDI concernent principalement des locaux de bureau et du matériel informatique dans les bureaux extérieurs. Les futurs paiements minimaux au titre de la location comprennent les paiements correspondant à la location de ces locaux et de ce matériel qui devraient être nécessaires jusqu'à la date d'échéance la plus rapprochée possible au titre des accords respectifs.

20.3 Certains des accords portant sur des contrats de location simple contiennent des clauses de reconduction qui permettent à l'Organisation de prolonger la durée des contrats de location après la date d'échéance des contrats initiaux, ainsi que des clauses d'indexation qui peuvent avoir pour effet une majoration du montant des loyers annuels en fonction de la hausse de l'indice des prix du marché dans chacun des pays où se trouvent des bureaux extérieurs.

20.4 Aucun accord ne renferme d'options d'achat.

20.5 Engagements – Les engagements de l'Organisation comprennent les ordres d'achat et les contrats de fourniture de services ayant fait l'objet d'un contrat mais non exécutés en fin d'exercice. On trouvera ci-dessous une liste de ces engagements par principale source de financement.

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Budget ordinaire	3 212,5	6 159,3
Fonds d'affectation spéciale	31 438,8	36 955,4
Protocole de Montréal	46 439,5	25 599,8
Fonds pour l'environnement mondial	36 187,8	23 121,3
Fonds de développement industriel	7 054,9	7 997,2
Arrangements interorganisations	2 613,1	4 219,9
Programme ordinaire de coopération technique	2 644,7	2 965,5
Services spéciaux et autres	3 097,5	2 171,3
Total engagements	132 688,8	109 184,9

20.6 Passifs éventuels – Les passifs éventuels de l'Organisation ont trait à des recours en instance, interjetés devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail (TAOIT) par des membres du personnel encore en poste ou ayant quitté l'Organisation. Celle-ci n'est pas en mesure d'évaluer la probabilité qu'une décision penche en faveur des plaignants, ni de prévoir le montant exact des indemnités. Toutefois, compte tenu des recours déposés, les passifs éventuels en fin d'exercice s'élevaient à 2 670 125 euros (2011: 2 474 134 euros).

20.7 Les passifs éventuels concernant les affaires en instance introduites sur le fondement des dispositions de l'Appendice D relatives au remboursement de frais médicaux s'élevaient à 424 125 euros (2011: 7 681 euros), mais les futures demandes de remboursement de frais médicaux pour les cas approuvés n'ont pu être fiablement estimées au 31 décembre 2012, car elles sont subordonnées aux dépenses réelles qui devront être engagées dans l'avenir.

20.8 Au 31 décembre 2012, l'ONUDI comptabilisait une créance vive d'un fournisseur d'un montant de 6 032 euros (2011: 9 102 euros), dont le règlement n'avait pas été finalisé à la date d'établissement des états financiers.

Note 21: Centre international de Vienne

21.1 Comme c'est le cas d'autres organisations, l'ONUDI a son siège au Centre international de Vienne (CIV) en vertu d'un bail de 99 ans conclu avec la République d'Autriche pour un loyer symbolique d'un schilling autrichien par an. La superficie totale attribuée à l'ONUDI en 2012 pour les locaux occupés et les services communs et de personnel s'établissait, comme en 2011, à 45 618 mètres carrés.

21.2 Par ailleurs, un accord actuellement en vigueur entre la République d'Autriche et les organisations sises au CIV a pour objet un fonds commun destiné à financer les réparations et remplacements importants (Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants) concernant les bâtiments, les locaux et les installations techniques du CIV, qui sont la propriété de la République d'Autriche et font partie du siège. Le Fonds est administré par l'ONUDI par l'intermédiaire d'un comité conjoint.

21.3 Les contributions au Fonds sont réparties également entre la République d'Autriche et les organisations sises au CIV, les contributions de celles-ci étant établies conformément à la formule de partage des coûts pour le Service des bâtiments. En 2012, la contribution de l'ONUDI au Fonds s'est élevée à 271 200 euros (2011: 274 332 euros).

Note 22: Pertes, versements à titre gracieux et inscriptions au compte des profits et pertes

22.1 Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué par l'ONUDI en 2012 et 2011.

22.2 La valeur des immobilisations corporelles inscrites au compte des profits et pertes pendant l'exercice en raison de pertes ou de vols s'établit à 18 492 euros (2011: 3 664 euros).

Note 23: Information relative aux parties liées et aux autres membres de la direction exécutive

Principaux responsables

	Nombre de personnes	Rémunération globale	Autres indemnités	Rémunération totale en 2012	Avances non soldées sur prestations au 31 décembre 2012
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Directeur général	1	518,6	142,2	660,8	0,0
Adjoint du Directeur général	1	198,4	0,0	198,4	0,0
Directeurs principaux	3	398,8	0,0	398,8	0,0

23.1 Les principaux responsables de l'ONUDI sont le Directeur général, l'Adjoint du Directeur général et les Directeurs principaux, car ils ont l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'Organisation.

23.2 La rémunération globale versée aux principaux responsables comprend le traitement net, l'indemnité de poste, les prestations dues, les primes d'affectation et autres primes, l'allocation-logement, la cotisation de l'employeur au régime de prévoyance et les cotisations à l'assurance-maladie.

23.3 La rubrique "Autres indemnités" correspond à la voiture de fonction du Directeur général, dont le coût est chiffré par référence au coût de location sur le marché d'un véhicule analogue et à la rémunération du chauffeur.

23.4 Les principaux responsables ont également droit à des avantages postérieurs à l'emploi (voir la note 11 sur les avantages du personnel) au même niveau que les autres membres du personnel. Ces avantages, qui sont dus lors de la cessation de service, ne peuvent être quantifiés de façon précise car ils sont subordonnés au nombre d'années de service et à la date effective de la cessation de service (qui peut intervenir à titre volontaire).

23.5 Les principaux responsables sont des membres ordinaires de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

23.6 Les avances correspondent aux avances sur prestations dues conformément au Statut et au Règlement du personnel. Il n'y avait pas, au 31 décembre 2012, d'avances non soldées sur prestations dues accordées aux principaux responsables.

Note 24: Événements postérieurs à la date de clôture

24.1 La date de clôture à l'ONUDI est le 31 décembre 2012. À la date de la signature des présents comptes, il n'était survenu, entre la date de clôture et la date d'autorisation de publication des états financiers, indiquée dans l'attestation, aucun événement significatif, favorable ou défavorable, susceptible d'avoir une incidence sur ces états.

**II. ANNEXES ÉTABLIES CONFORMÉMENT AUX NORMES COMPTABLES
DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2012 (NON VÉRIFIÉES)**

Annexe I a)
Fonds général: État des ouvertures de crédit
par principal objet de dépense pour l'année 2012 au 31 décembre 2012
(En milliers d'euros)

Principal objet de dépense	Montant initial des crédits ouverts	Décaissements en 2012	Engagements non réglés au 31/12/12	Total dépenses	Solde des crédits ouverts
Traitements et dépenses communes de personnel	52 342,1	47 709,4	559,4	48 268,7	4 073,3
Voyages autorisés	1 283,2	673,6	43,0	716,7	566,6
Dépenses de fonctionnement	14 274,0	10 095,6	1 262,7	11 358,3	2 915,6
Technologies de l'information et de la communication	2 838,4	1 136,3	428,4	1 564,7	1 273,8
Programme ordinaire de coopération technique et activités financées par les Ressources spéciales pour l'Afrique	7 002,7	5 813,9	352,8	6 166,7	836,0
TOTAL A	77 740,4	65 428,8	2 646,3	68 075,1	9 665,3
Recettes					
Programme régional	1 209,0	606,7		606,7	602,3
Recettes accessoires	849,2	390,4		390,4	458,8
1. Prévues dans GC.13/Dec.14		634,8		634,8	(634,8)
2. Non prévues dans GC.13/Dec.14					
TOTAL B	2 058,2	1 631,9		1 631,9	426,3
TOTAL A-B	75 682,2	63 796,9	2 646,3	66 443,2	9 239,0

Annexe I b)
Fonds général: État des ouvertures de crédit
par grand programme pour l'année 2012 au 31 décembre 2012
 (En milliers d'euros)

	Montant initial des crédits ouverts	Décaissements en 2012	Engagements non réglés au 31/12/12	Total dépenses	Solde des crédits ouverts
Grand programme					
Organes directeurs	2 200,0	1 702,5	20,7	1 723,3	476,8
Direction exécutive et gestion stratégique	5 987,3	6 159,0	97,7	6 256,8	(269,5)
Priorités thématiques	38 561,2	32 821,4	1 737,7	34 559,1	4 002,0
Recherche, conseil, suivi et sensibilisation	7 135,9	4 891,3	204,0	5 095,3	2 040,6
Services d'appui aux programmes	13 485,8	11 054,3	583,7	11 638,0	1 847,8
Coûts indirects	10 370,3	8 800,2	2,4	8 802,6	1 567,6
TOTAL A	77 740,4	65 428,8	2 646,3	68 075,1	9 665,3
Recettes		Recettes effectives	Recettes à recevoir	Total recettes	Déficit (Excédent)
Programme régional	1 209,0	606,7		606,7	602,3
Recettes accessoires	849,2	390,4		390,4	458,8
1. Prévues dans GC.13/Dec.14		634,8		634,8	(634,8)
2. Non prévues dans GC.13/Dec.14					
TOTAL B	2 058,2	1 631,9	0,0	1 631,9	426,3
TOTAL A-B	75 682,2	63 796,9	2 646,3	66 443,2	9 239,0

Annexe I c)

Budget opérationnel: État des ouvertures de crédit
par principal objet de dépense pour l'année 2012 au 31 décembre 2012

(En milliers d'euros)

Principal objet de dépense	Montant initial	Décaissements en 2012	Engagements	Total	Solde des
	des crédits ouverts		non réglés au 31/12/12		
Traitements et dépenses communes de personnel	12 829,4	11 499,9	133,5	11 633,5	1 195,9
Voyages autorisés	1 129,3	595,2	94,1	689,3	440,0
Dépenses de fonctionnement	267,0	549,3	106,5	655,8	(388,8)
Dépenses de fonctionnement du réseau de bureaux extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL A	14 225,7	12 644,4	334,1	12 978,5	1 247,2
Recettes					
Programme régional					
Recettes accessoires					
1. Prévues dans GC.13/Dec.14	24,6	35,0		35,0	(10,4)
2. Non prévues dans GC.13/Dec.14		(598,7)		(598,7)	598,7
TOTAL B	24,6	(563,7)		(563,7)	588,3
TOTAL A-B	14 201,1	13 208,1	334,1	13 542,2	658,9

Annexe I d)
Budget opérationnel: État des ouvertures de crédit
par grand programme pour l'année 2012 au 31 décembre 2012
 (En milliers d'euros)

Grand programme	Montant initial des crédits ouverts	Décassements en 2012	Engagements non réglés au 31/12/12	Total dépenses	Solde des crédits ouverts
Organes directeurs	42,7	18,2	0,0	18,2	24,5
Direction exécutive et gestion stratégique	136,2	159,4	0,0	159,4	(23,2)
Priorités thématiques	11 353,0	10 046,2	334,1	10 380,3	972,7
Recherche, conseil, suivi et sensibilisation	600,9	408,4	0,0	408,4	192,5
Services d'appui aux programmes	2 092,9	2 012,3	0,0	2 012,3	80,6
TOTAL A	14 225,7	12 644,4	334,1	12 978,5	1 247,2
Recettes		Recettes effectives	Recettes à recevoir	Total recettes	Déficit (Excédent)
Programme régional					
Recettes accessoires					
1. Prévues dans GC.13/Dec.14	24,6	35,0		35,0	(10,4)
2. Non prévues dans GC.13/Dec.14		(598,7)		(598,7)	598,7
TOTAL B	24,6	(563,7)	0,0	(563,7)	588,3
TOTAL A-B	14 201,1	13 208,1	334,1	13 542,2	658,9

Annexe I e)
État des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire (en euros) au 31 décembre 2012

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants recouvrés ou		Contributions non acquittées		Total montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	
Afghanistan	0,006	709	4 163	709	4 163	-	-	-
Afrique du Sud	0,586	-	406 607	-	406 607	-	-	-
Albanie	0,014	-	9 714	-	1 493	-	8 221	8 221
Algérie	0,195	-	135 304	-	135 304	-	-	-
Allemagne	1,2,202	-	8 466 588	-	8 466 588	-	-	-
Angola	0,010	8 692	6 939	8 692	6 939	-	-	-
Arabie saoudite	1,263	233 577	876 356	233 577	235 251	-	641 105	641 105
Argentine	0,437	2 209 628	303 221	125 059	-	2 084 569	303 221	2 387 790
Arménie	0,007	913 195	4 857	4 608	-	908 587	4 857	913 444
Autriche	1,295	-	898 560	-	898 560	-	-	-
Azerbaïdjan	0,023	118 546	15 959	118 546	15 959	-	-	-
Bahamas	0,027	-	18 734	-	5 623	-	13 111	13 111
Bahreïn	0,059	-	40 938	-	40 938	-	-	-
Bangladesh	0,010	-	6 939	-	2 550	-	4 389	4 389
Barbade	0,012	54	8 326	54	3 052	-	5 274	5 274
Bélarus	0,064	-	44 408	-	44 408	-	-	-
Belgique	1,636	-	1 135 169	-	1 135 169	-	-	-
Belize	0,001	3 649	694	3 649	694	-	-	-
Bénin	0,005	504	3 469	504	297	-	3 172	3 172
Bhoutan	0,001	-	694	-	694	-	-	-
Bolivie (État plurinational de)	0,011	24 829	7 633	1 331	-	23 498	7 633	31 131
Bosnie-Herzégovine	0,021	-	14 571	-	14 571	-	-	-
Botswana	0,027	-	18 734	-	18 734	-	-	-
Brésil	2,452	14 686 448	1 701 366	6 625 793	-	8 060 655	1 701 366	9 762 021
Bulgarie	0,058	-	40 244	-	40 244	-	-	-
Burkina Faso	0,004	-	2 775	-	2 775	-	-	-
Burundi	0,001	45 305	694	7	-	45 298	694	45 992
Cambodge	0,005	-	3 469	-	3 469	-	-	-
Cameroon	0,017	11 980	11 796	2 937	-	9 043	11 796	20 839
Cap-Vert	0,001	52 075	694	7	-	52 068	694	52 762
Chili	0,359	-	249 099	-	248 324	-	775	775
Chine	4,853	-	3 367 346	-	3 367 346	-	-	-
Chypre	0,070	-	48 571	-	48 571	-	-	-

Annexe I e) (suite)

État des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire (en euros) au 31 décembre 2012

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants recouvrés en 2012		Contributions non acquittées		Total montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	
Colombie	0,219	-	151 957	-	151 957	-	-	-
Comores	0,001	140 690	694	7	-	140 683	694	141 377
Congo	0,005	-	3 469	-	2 110	-	1 359	1 359
Costa Rica	0,052	314 461	36 081	98 313	-	216 148	36 081	252 229
Côte d'Ivoire	0,014	-	9 714	-	9 714	-	-	-
Croatie	0,148	-	102 693	-	15 626	-	87 067	87 067
Cuba	0,108	-	74 938	-	74 155	-	783	783
Danemark	1,120	-	777 133	-	777 133	-	-	-
Djibouti	0,001	99 596	694	21 396	-	78 200	694	78 894
Dominique	0,001	5 770	694	826	-	4 944	694	5 638
Égypte	0,143	-	99 223	-	99 223	-	-	-
El Salvador	0,028	347 442	19 428	-	-	347 442	19 428	366 870
Émirats arabes unis	0,595	-	412 852	-	412 852	-	-	-
Équateur	0,061	-	42 326	-	42 326	-	-	-
Érythrée	0,001	-	694	-	694	-	-	-
Espagne	4,835	2 397 716	3 354 856	2 378 146	-	19 570	3 354 856	3 374 426
Éthiopie	0,010	3 047	6 939	1 281	-	1 766	6 939	8 705
Ex-République yougoslave de Macédoine	0,011	14 858	7 633	1 112	-	13 746	7 633	21 379
Fédération de Russie	2,438	-	1 691 652	-	1 691 652	-	-	-
Fidji	0,006	2 969	4 163	1 425	-	1 544	4 163	5 707
Finlande	0,861	-	597 421	-	597 421	-	-	-
France	9,318	-	6 465 470	-	6 465 470	-	-	-
Gabon	0,020	24 844	13 877	1 407	-	23 437	13 877	37 314
Gambie	0,001	64 498	694	7	-	64 491	694	65 185
Géorgie	0,009	1 611 407	6 245	-	-	1 611 407	6 245	1 617 652
Ghana	0,009	-	6 245	-	1 722	-	4 523	4 523
Grèce	1,052	648 362	729 950	648 362	-	-	729 950	729 950
Grenade	0,001	49 455	694	7	-	49 448	694	50 142
Guatemala	0,043	65 581	29 836	65 581	29 836	-	-	-
Guinée	0,003	1 980	2 082	1 013	-	967	2 082	3 049
Guinée-Bissau	0,001	122 821	694	7	-	122 814	694	123 508
Guinée équatoriale	0,010	2 273	6 939	718	-	1 555	6 939	8 494

Annexe I e) (suite)

État des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire (en euros) au 31 décembre 2012

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants crédités ou recouvrés en 2012		Contributions non acquittées		Total montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	
Guyana	0,001	129	694	129	694	-	-	-
Haiti	0,005	-	3 469	-	1 169	-	2 300	2 300
Honduras	0,011	5 557	7 633	1 556	-	4 001	7 633	11 634
Hongrie	0,443	-	307 384	-	307 384	-	-	-
Inde	0,813	-	564 115	-	564 115	-	-	-
Indonésie	0,362	-	251 181	-	251 181	-	-	-
Iran (République islamique d')	0,355	190 812	246 323	84 164	-	106 648	246 323	352 971
Iraq	0,030	-	20 816	-	20 816	-	-	-
Irlande	0,758	-	525 953	-	525 953	-	-	-
Israël	0,584	-	405 219	-	405 219	-	-	-
Italie	7,608	308 100	5 278 954	308 100	5 278 744	-	210	210
Jamaïque	0,021	10 862	14 571	10 862	2 290	-	12 281	12 281
Japon	19,068	-	13 230 690	-	13 230 690	-	-	-
Jordanie	0,021	-	14 571	-	14 571	-	-	-
Kazakhstan	0,116	-	80 489	-	80 489	-	-	-
Kenya	0,017	14 801	11 796	14 801	11 796	-	-	-
Kirghizistan	0,001	379 574	694	7	-	379 567	694	380 261
Koweït	0,400	-	277 548	-	49 548	-	228 000	228 000
Lesotho	0,001	1 960	694	909	-	1 051	694	1 745
Liban	0,050	36 636	34 693	36 636	120	-	34 573	34 573
Libéria	0,001	108 240	694	7	-	108 233	694	108 927
Libye	0,196	64 914	135 998	33 565	-	31 349	135 998	167 347
Lituanie	0,099	-	68 693	-	68 693	-	-	-
Luxembourg	0,137	-	95 060	-	95 060	-	-	-
Madagascar	0,005	4 528	3 469	4 528	3 469	-	-	-
Malaisie	0,385	-	267 140	-	267 140	-	-	-
Malawi	0,001	81	694	81	694	-	-	-
Maldives	0,001	1 809	694	867	-	942	694	1 636
Mali	0,005	1 491	3 469	801	-	690	3 469	4 159
Malte	0,026	-	18 041	-	18 041	-	-	-
Maroc	0,088	-	61 060	-	11 315	-	49 745	49 745
Maurice	0,017	-	11 796	-	11 796	-	-	-

Annexe I e) (suite)

État des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire (en euros) au 31 décembre 2012

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants crédités ou recouvrés en 2012		Contributions non acquittées		Total montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	
Mauritanie	0,001	82 820	694	7	-	82 813	694	83 507
Mexique	3,585	7 337 941	2 487 520	7 337 941	2 487 520	-	-	-
Monaco	0,005	-	3 469	-	3 469	-	-	-
Mongolie	0,003	-	2 082	-	883	-	1 199	1 199
Monténégro	0,006	-	4 163	-	-	-	4 163	4 163
Mozambique	0,005	-	3 469	-	3 469	-	-	-
Myanmar	0,008	42 944	5 551	1 238	-	41 706	5 551	47 257
Namibie	0,012	-	8 326	-	1 988	-	6 338	6 338
Népal	0,009	5 528	6 245	1 223	-	4 305	6 245	10 550
Nicaragua	0,004	146 900	2 775	146 900	2 775	-	-	-
Niger	0,003	102 183	2 082	-	-	102 183	2 082	104 265
Nigéria	0,119	-	82 570	-	82 570	-	-	-
Norvège	1,326	-	920 070	-	920 070	-	-	-
Nouvelle-Zélande	0,415	-	287 956	-	287 956	-	-	-
Oman	0,131	-	90 897	-	90 897	-	-	-
Ouganda	0,008	9 140	5 551	9 140	50	-	5 501	5 501
Ouzbékistan	0,014	478 438	9 714	8 488	-	469 950	9 714	479 664
Pakistan	0,125	63 572	86 734	63 572	16 245	-	70 489	70 489
Panama	0,033	1 398	22 898	-	152	1 398	22 746	24 144
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,003	30 868	2 082	1 085	-	29 783	2 082	31 865
Paraguay	0,010	190	6 939	190	2 354	-	4 585	4 585
Pays-Bas	2,823	-	1 958 792	-	1 958 792	-	-	-
Pérou	0,137	75	95 060	75	95 060	-	-	-
Philippines	0,137	-	95 060	-	95 060	-	-	-
Pologne	1,260	-	874 275	-	874 275	-	-	-
Portugal	0,778	-	539 830	-	147 820	-	392 010	392 010
Qatar	0,205	91 730	142 243	91 730	15 558	-	126 685	126 685
République arabe syrienne	0,038	-	26 367	-	-	-	26 367	26 367
République centrafricaine	0,001	117 511	694	7	-	117 504	694	118 198
République de Corée	3,439	-	2 386 215	-	2 386 215	-	-	-
République de Moldova	0,003	438 596	2 082	89 634	-	348 962	2 082	351 044

Annexe I e) (suite)

État des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire (en euros) au 31 décembre 2012

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants recouvrés ou recouvrés en 2012		Contributions non acquittées		Total montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	
République démocratique du Congo	0,005	148 263	3 469	-	-	148 263	3 469	151 732
République démocratique populaire lao	0,001	-	694	-	694	-	-	-
République dominicaine	0,064	576 577	44 408	21 824	-	554 753	44 408	599 161
République populaire démocratique de Corée	0,011	7 317	7 633	7 317	7 633	-	-	-
République tchèque	0,531	-	368 444	-	368 444	-	-	-
République-Union de Tanzanie	0,010	24	6 939	24	1 807	-	5 132	5 132
Roumanie	0,269	-	186 651	-	20 930	-	165 721	165 721
Royaume-Uni	-	-	7 229 081	-	7 229 081	-	-	-
Rwanda	0,001	713	694	713	234	-	460	460
Sainte-Lucie	0,001	2 199	694	921	-	1 278	694	1 972
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	3 120	694	833	-	2 287	694	2 981
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	116 981	694	7	-	116 974	694	117 668
Samoa	0,001	-	694	-	694	-	-	-
Sao Tomé-et-Principe	0,001	140 690	694	7	-	140 683	694	141 377
Sénégal	0,009	3 457	6 245	1 675	-	1 782	6 245	8 027
Serbie	0,056	-	38 857	-	38 857	-	-	-
Seychelles	0,003	3 502	2 082	1 273	-	2 229	2 082	4 311
Sierra Leone	0,001	-	694	-	694	-	-	-
Slovaquie	0,216	-	149 876	-	149 876	-	-	-
Slovénie	0,157	-	108 937	-	108 937	-	-	-
Somalie	0,001	140 689	694	7	-	140 682	694	141 376
Soudan	0,010	21 826	6 939	1 570	-	20 256	6 939	27 195
Sri Lanka	0,029	-	20 122	-	20 122	-	-	-
Suède	1,619	-	1 123 374	-	1 123 374	-	-	-
Suisse	1,720	-	1 193 454	-	1 193 454	-	-	-
Suriname	0,005	-	3 469	-	844	-	2 625	2 625
Swaziland	0,005	4 419	3 469	1 162	-	3 257	3 469	6 726
Tadjikistan	0,003	118 290	2 082	13 814	-	104 476	2 082	106 558
Tchad	0,003	100 618	2 082	-	-	100 618	2 082	102 700
Thaïlande	0,318	-	220 650	-	220 650	-	-	-

Annexe I e) (suite)

État des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire (en euros) au 31 décembre 2012

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants crédités ou recouvrés en 2012		Contributions non acquittées		Total montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	
Timor-Leste	0,001	-	694	-	121	-	573	573
Togo	0,001	50 025	694	37 439	-	12 586	694	13 280
Tonga	0,001	1 827	694	1 827	694	-	-	-
Trinité-et-Tobago	0,067	-	46 489	-	46 489	-	-	-
Tunisie	0,046	-	31 918	-	31 918	-	-	-
Turkménistan	0,040	249 142	27 755	-	-	249 142	27 755	276 897
Turquie	0,939	-	651 543	-	651 543	-	-	-
Tuvalu	0,001	-	694	-	-	-	694	694
Ukraine	0,132	1 899 772	91 591	432 080	-	1 467 692	91 591	1 559 283
Uruguay	0,041	29 147	28 449	28 084	-	1 063	28 449	29 512
Vanuatu	0,001	84 377	694	7	-	84 370	694	85 064
Venezuela (République bolivarienne du)	0,478	304 450	331 669	304 450	78 804	-	252 865	252 865
Viet Nam	0,050	-	34 693	-	34 693	-	-	-
Yémen	0,010	14 649	6 939	2 576	-	12 073	6 939	19 012
Zambie	0,006	-	4 163	-	4 163	-	-	-
Zimbabwe	0,005	-	3 469	-	3 042	-	427	427
Total partiel:	100,000	38 328 364	76 615 968	19 450 933	67 552 170	18 877 430	9 063 797	27 941 227
ANCIENS ÉTATS MEMBRES:								
États-Unis d'Amérique		69 068 887	-			69 068 887	-	69 068 887
Ex-Yougoslavie		2 081 599	-			2 081 599	-	2 081 599
Total partiel:		71 150 486	-			71 150 486	-	71 150 486
TOTAL		109 478 850	76 615 968	19 450 934	67 552 170	90 027 916	9 063 798	99 091 714

Annexe I e) (suite)

État des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire (en euros) au 31 décembre 2012

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants crédités ou recouvrés en 2012		Contributions non acquittées		Total montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	
1986		44 138		25 284		18 854		18 854
1987		46 734		9 515		37 219		37 219
1988		72 721		8 632		64 089		64 089
1989		91 479		8 639		82 840		82 840
1990		492 296		9 835		482 461		482 461
1991		617 082		18 608		598 474		598 474
1992		706 037		27 272		678 765		678 765
1993		801 366		12 623		788 743		788 743
1994		7 195 317		13 090		7 182 227		7 182 227
1995		33 789 336		58 483		33 730 853		33 730 853
1996		30 954 979		85 310		30 869 669		30 869 669
1997		828 951		27 704		801 247		801 247
1998		691 841		14 118		677 723		677 723
1999		1 798 248		496 807		1 301 441		1 301 441
2000		340 691		26 455		314 236		314 236
2001		340 691		26 455		314 236		314 236
2002		693 187		570 201		122 986		122 986
2003		2 329 915		2 204 626		125 289		125 289
2004		2 579 350		2 437 678		141 672		141 672
2005		2 585 700		1 497 563		1 088 137		1 088 137
2006		1 870 497		6 031		1 864 466		1 864 466
2007		2 673 900		131 635		2 542 265		2 542 265
2008		1 483 534		10 608		1 472 926		1 472 926
2009		3 933 228		2 444 592		1 488 636		1 488 636
2010		4 130 525		2 607 120		1 523 405		1 523 405
2011		8 387 107		6 672 050		1 715 057		1 715 057
2012			76 615 968		67 552 170	0	9 063 798	9 063 798
TOTAL		109 478 850	76 615 968	19 450 934	67 552 170	90 027 916	9 063 798	99 091 714
Prévisions additionnelles pour l'exercice biennal 2004-2005 concernant le renforcement des mesures de sécurité (GC.11/Dec.15)		91 833		33		91 800		91 800
GRAND TOTAL		109 570 683	76 615 968	19 450 967	67 552 170	90 119 716	9 063 798	99 183 514

Annexe I f)

État des avances au Fonds de roulement au 31 décembre 2012
(en euros)

États Membres	Barème des quotes-parts (%)	Montants des avances	Montants recouvrés de 1986 à 2011	Ajustements opérés en 2012	Montants recouvrés en 2012	Montants non acquittés
Afghanistan	0,006	404	74	330	-	-
Afrique du Sud	0,586	39 483	29 915	9 568	-	-
Albanie	0,014	943	594	349	-	-
Algérie	0,195	13 139	8 759	4 380	-	-
Allemagne	12,202	822 139	884 974	-62 835	-	-
Angola	0,010	674	297	377	-	-
Arabie saoudite	1,263	85 098	77 201	7 897	-	-
Argentine	0,437	29 444	33 552	-4 108	-	-
Arménie	0,007	472	223		249	-
Autriche	1,295	87 254	91 526	-4 272	-	-
Azerbaïdjan	0,023	1 550	520	-	1 030	-
Bahamas	0,027	1 819	1 633	186	-	-
Bahreïn	0,059	3 975	3 415	560	-	-
Bangladesh	0,010	674	742	-68	-	-
Barbade	0,012	809	965	-156	-	-
Bélarus	0,064	4 312	2 078	2 234	-	-
Belgique	1,636	110 229	113 721	-3 492	-	-
Belize	0,001	67	74	-7	-	-
Bénin	0,005	337	74	263	-	-
Bhoutan	0,001	67	74	-7	-	-
Bolivie (État plurinational de)	0,011	741	594	147	-	-
Bosnie-Herzégovine	0,021	1 415	594	821	-	-
Botswana	0,027	1 819	1 410	409	-	-
Brésil	2,452	165 209	90 413	-	74 796	-
Bulgarie	0,058	3 908	2 078	1 830	-	-
Burkina Faso	0,004	270	223	47	-	-
Burundi	0,001	67	74	-7	-	-
Cambodge	0,005	337	74	263	-	-
Cameroun	0,017	1 145	965	180	-	-
Cap-Vert	0,001	67	74	-7	-	-
Chili	0,359	24 188	16 628	7 560	-	-
Chine	4,853	326 982	275 172	-	51 810	-
Chypre	0,070	4 716	4 528	188	-	-
Colombie	0,219	14 756	10 838	1 604	2 314	-
Comores	0,001	67	74	-7	-	-
Congo	0,005	337	74	263	-	-
Costa Rica	0,052	3 504	3 266	238	-	-
Côte d'Ivoire	0,014	943	965	-22	-	-
Croatie	0,148	9 972	5 122	4 850	-	-
Cuba	0,108	7 277	5 567	1 710	-	-
Danemark	1,120	75 463	76 235	-772	-	-
Djibouti	0,001	67	74	-7	-	-
Dominique	0,001	67	74	-7	-	-

Annexe I f) (suite)

État des avances au Fonds de roulement au 31 décembre 2012
(en euros)

États Membres	Barème des quotes-parts (%)	Montants des avances	Montants recouvrés de 1986 à 2011	Ajustements opérés en 2012	Montants recouvrés en 2012	Montants non acquittés
Égypte	0,143	9 635	9 056	579	-	-
El Salvador	0,028	1 887	153	-	-	1 734
Émirats arabes unis	0,595	40 090	31 177	8 913	-	-
Équateur	0,061	4 110	2 153	-	1 957	-
Érythrée	0,001	67	74	-7	-	-
Espagne	4,835	325 770	306 200	19 570	-	-
Éthiopie	0,010	674	297	377	-	-
Ex-République yougoslave de Macédoine	0,011	741	520	221	-	-
Fédération de Russie	2,438	164 266	123 816	40 450	-	-
Fidji	0,006	404	297	107	-	-
Finlande	0,861	58 012	58 197	-185	-	-
France	9,318	627 822	650 109	-22 287	-	-
Gabon	0,020	1 348	817	531	-	-
Gambie	0,001	67	74	-7	-	-
Géorgie	0,009	606	297	-	-	309
Ghana	0,009	606	445	161	-	-
Grèce	1,052	70 881	61 463	9 418	-	-
Grenade	0,001	67	74	-7	-	-
Guatemala	0,043	2 897	3 266	-369	-	-
Guinée	0,003	202	74	128	-	-
Guinée-Bissau	0,001	67	74	-7	-	-
Guinée équatoriale	0,010	674	223	451	-	-
Guyana	0,001	67	74	-7	-	-
Haïti	0,005	337	223	114	-	-
Honduras	0,011	741	520	221	-	-
Hongrie	0,443	29 848	25 164	-	4 684	-
Inde	0,813	54 778	46 394	-	8 384	-
Indonésie	0,362	24 391	16 628	-	7 763	-
Iran (République islamique d')	0,355	23 919	18 558	5 361	-	-
Iraq	0,030	2 021	1 559	462	-	-
Irlande	0,758	51 072	45 949	5 123	-	-
Israël	0,584	39 348	43 202	-3 854	-	-
Italie	7,608	512 607	524 066	-11 459	-	-
Jamaïque	0,021	1 415	1 039	376	-	-
Japon	19,068	1 284 765	1 633 067	-348 302	-	-
Jordanie	0,021	1 415	1 262	153	-	-
Kazakhstan	0,116	7 816	2 969	4 847	-	-
Kenya	0,017	1 145	1 039	106	-	-
Kirghizistan	0,001	67	74	-7	-	-
Koweït	0,400	26 951	18 780	8 171	-	-
Lesotho	0,001	67	74	-7	-	-
Liban	0,050	3 369	3 489	-120	-	-

Annexe I f) (suite)

État des avances au Fonds de roulement au 31 décembre 2012
(en euros)

États Membres	Barème des quotes-parts (%)	Montants des avances	Montants recouvrés de 1986 à 2011	Ajustements opérés en 2012	Montants recouvrés en 2012	Montants non acquittés
Libéria	0,001	67	74	-7	-	-
Libye	0,196	13 206	6 384	6 822	-	-
Lituanie	0,099	6 670	3 192	3 478	-	-
Luxembourg	0,137	9 231	8 759	472	-	-
Madagascar	0,005	337	223	114	-	-
Malaisie	0,385	25 940	19 597	6 343	-	-
Malawi	0,001	67	74	-7	-	-
Maldives	0,001	67	74	-7	-	-
Mali	0,005	337	74	263	-	-
Malte	0,026	1 752	1 782	-30	-	-
Maroc	0,088	5 929	4 305	1 624	-	-
Maurice	0,017	1 145	1 113	-	32	-
Mauritanie	0,001	67	74	-7	-	-
Mexique	3,585	241 548	232 860	8 688	-	-
Monaco	0,005	337	297	40	-	-
Mongolie	0,003	202	74	128	-	-
Monténégro	0,006	404	74	110	-	220
Mozambique	0,005	337	74	-	263	-
Myanmar	0,008	539	520	19	-	-
Namibie	0,012	809	594	215	-	-
Népal	0,009	606	297	309	-	-
Nicaragua	0,004	270	74	-	196	-
Niger	0,003	202	74	-	-	128
Nigéria	0,119	8 018	4 973	3 045	-	-
Norvège	1,326	89 342	80 688	-	8 654	-
Nouvelle-Zélande	0,415	27 962	26 426	-	1 536	-
Oman	0,131	8 826	7 497	1 329	-	-
Ouganda	0,008	539	297	242	-	-
Ouzbékistan	0,014	943	817	126	-	-
Pakistan	0,125	8 422	6 087	2 335	-	-
Panama	0,033	2 223	2 375	-152	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,003	202	223	-21	-	-
Paraguay	0,010	674	520	154	-	-
Pays-Bas	2,823	190 206	193 221	-3 015	-	-
Pérou	0,137	9 231	8 017	1 214	-	-
Philippines	0,137	9 231	8 017	1 214	-	-
Pologne	1,260	84 895	51 664	-	33 231	-
Portugal	0,778	52 420	54 337	-1 917	-	-
Qatar	0,205	13 812	8 759	5 053	-	-
République arabe syrienne	0,038	2 560	1 633	-	-	927
République centrafricaine	0,001	67	74	-7	-	-
République de Corée	3,439	231 711	224 176	-	7 535	-
République de Moldova	0,003	202	74	-	128	-

Annexe I f) (suite)

État des avances au Fonds de roulement au 31 décembre 2012
(en euros)

États Membres	Barème des quotes-parts (%)	Montants des avances	Montants recouvrés de 1986 à 2011	Ajustements opérés en 2012	Montants recouvrés en 2012	Montants non acquittés
République démocratique du Congo	0,005	337	297	-	-	40
République démocratique populaire lao	0,001	67	74	-7	-	-
République dominicaine	0,064	4 312	325	-	3 987	-
République populaire démocratique de Corée	0,011	741	742	-1	-	-
République tchèque	0,531	35 777	29 024	6 753	-	-
République-Unie de Tanzanie	0,010	674	594	80	-	-
Roumanie	0,269	18 125	7 200	10 925	-	-
Royaume-Uni		685 294	685 294		-	-
Rwanda	0,001	67	74	-7	-	-
Sainte-Lucie	0,001	67	74	-7	-	-
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	67	74	-7	-	-
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	67	74	-7	-	-
Samoa	0,001	67	74	-	-	-
Sao Tomé-et-Principe	0,001	67	74	-7	-	-
Sénégal	0,009	606	445	161	-	-
Serbie	0,056	3 773	2 153	1 620	-	-
Seychelles	0,003	202	223	-21	-	-
Sierra Leone	0,001	67	74	-7	-	-
Slovaquie	0,216	14 554	6 532	8 022	-	-
Slovénie	0,157	10 578	9 873	705	-	-
Somalie	0,001	67	74	-7	-	-
Soudan	0,010	674	742	-68	-	-
Sri Lanka	0,029	1 954	1 633	321	-	-
Suède	1,619	109 084	110 529	-1 445	-	-
Suisse	1,720	115 889	125 449	-9 560	-	-
Suriname	0,005	337	74	263	-	-
Swaziland	0,005	337	223	114	-	-
Tadjikistan	0,003	202	74	-	128	-
Tchad	0,003	202	74	-	-	128
Thaïlande	0,318	21 426	19 226	-	2 200	-
Timor-Leste	0,001	67	74	-7	-	-
Togo	0,001	67	74	-7	-	-
Tonga	0,001	67	74	-7	-	-
Trinité-et-Tobago	0,067	4 514	2 821	1 693	-	-
Tunisie	0,046	3 099	3 192	-93	-	-
Turkménistan	0,040	2 695	56	-	-	2 639
Turquie	0,939	63 267	39 342	23 925	-	-
Tuvalu	0,001	67	-	-	-	67
Ukraine	0,132	8 894	4 677	4 217	-	-
Uruguay	0,041	2 762	2 821	-59	-	-
Vanuatu	0,001	67	74	-7	-	-

Annexe I f) (suite)**État des avances au Fonds de roulement au 31 décembre 2012**
(en euros)

États Membres	Barème des quotes-parts (%)	Montants des avances	Montants recouvrés de 1986 à 2011	Ajustements opérés en 2012	Montants recouvrés en 2012	Montants non acquittés
Venezuela (République bolivarienne du)	0,478	32 206	20 636	11 570	-	-
Viet Nam	0,050	3 369	2 450	919	-	-
Yémen	0,010	674	742	-68	-	-
Zambie	0,006	404	74	330	-	-
Zimbabwe	0,005	337	817	-480	-	-
TOTAL	100,000	7 423 030	7 418 367	-212 399	210 877	6 192

Annexe II a)
**État récapitulatif des transactions sur les comptes subsidiaires du Fonds de développement
industriel pour l'année financière au 31 décembre 2012 – libellées en euros**
(en euros)

	Solde du Fonds au 1 ^{er} /1/2012	Rentrées 2012	Dépenses 2012	Recettes accessoires, y compris l'ensemble des intérêts obtenus	Solde du Fonds au 31/12/2012
Contributions générales en monnaies convertibles	1 973 600	0	0	0	1 973 600
Agence Wallonne à l'Exportation	105 581	0	-5	0	105 586
Allemagne	0	2 337 586	0	0	2 337 586
Autriche	4 641 423	800 000	1 137 088	0	4 304 335
Autriche – Agence autrichienne pour le développement	854 292	333 076	607 213	0	580 155
Autriche – Ministère de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et de la gestion de l'eau	52 242	22 600	-1 890	0	76 733
Autriche – Production plus propre	1 144 326	314 847	524 359	0	934 814
Espagne	1 343 430	60 000	497 387	0	906 043
Finlande	1 319 285	13 654	655 331	0	677 609
France	737 363	1 003 341	506 881	0	1 233 824
France, Ministère de l'agriculture	158 838	6 015	71 683	0	93 170
Grèce	1 886	0	0	0	1 886
Hongrie	18 844	62 032	-11	0	80 887
Italie	2 859 560	1 825 360	1 181 761	336	3 503 495
Luxembourg	127 513	1 160	89 635	0	39 037
Namibie	348	0	0	0	348
Pologne	3 185	243 745	0	0	246 930
Portugal	92 051	843	0	0	92 894
République tchèque	2 379	46 963	155	0	49 187
Slovénie	480 428	278 069	216 886	0	541 610
Suisse	4 265 471	3 474 257	1 290 980	0	6 448 748
Soldes inutilisés – Objectifs de développement pour le Millénaire	15 250	172	-0	0	15 423
Soldes inutilisés – Programmes intégrés et activités au titre du cadre général de services	37 038	1 393	-12 491	0	50 922
Soldes inutilisés – Situation postcise	170 242	1 560	0	0	171 802
Indéterminé	634	-982	0	0	-348
Total, contributions à des fins spéciales en monnaies convertibles	18 431 609	10 825 692	6 764 962	336	22 492 675
TOTAL GÉNÉRAL	20 405 209	10 825 692	6 764 962	336	24 466 275

Annexe II b)
État récapitulatif des transactions sur les comptes subsidiaires du Fonds
de développement industriel pour l'année financière au 31 décembre 2012 – libellées en dollars É.-U.
(en dollars É.-U.)

	Solde du Fonds au 1 ^{er} /1/2012	Rentrées 2012	Dépenses 2012	Recettes accessoires, y compris l'ensemble des intérêts obtenus	Solde du Fonds au 31/12/2012
Contributions générales en monnaies convertibles	3 662 110	11 216	26 592	4 286	3 651 020
Allemagne	220 550	0	0	0	220 550
Arabie saoudite	1 206 661	7 557	0	0	1 214 217
Arabie saoudite: Saudi Arabian General Investment Authority	306 489	0	0	0	306 489
Argentine	225	0	0	0	225
Autriche	360 972	0	76 332	0	284 640
Autriche Production plus propre	2 646	17	0	0	2 664
Bahreïn	353 210	1 341 560	907 715	0	787 055
Belgique	126 854	794	0	0	127 648
Brésil	29 696	0	0	0	29 696
Brésil – Gouvernement de l'État de Pernambuco	28 937	0	0	0	28 937
Chine	4 781 339	1 562 846	536 290	0	5 807 896
Danemark (Danida) – Afrique subsaharienne	252 492	4 728	-15 682	0	272 903
Espagne	4 213	0	0	-294	3 919
Fédération de Russie	2 885 093	2 600 000	2 032 007	0	3 453 086
Guatemala	73 853	0	185	0	73 669
Hongrie	109 063	777	2 431	0	107 409
Inde	7 962 876	233 910	1 219 748	270	6 977 308
Indonésie	10 493	70 465	0	0	80 957
Japon	629 453	2 113 874	1 713 888	0	1 029 439
Japon: Agence japonaise de développement outre-mer (Bangkok)	424	0	0	0	424
Koweït	65 612	469	0	0	66 082
Luxembourg	36 755	230	0	0	36 986
Mexique	41 649	-40 885	-1 732	0	2 496
Myanmar	577	0	0	0	577
Nigéria – État d'Ebonyi	47 111	0	46 363	0	748
Norvège	156 049	0	0	0	156 049
Nouvelle-Zélande	17 397	0	18 802	0	-1 405
Pays-Bas	828 524	0	0	0	828 524

Annexe II b) (suite)
État récapitulatif des transactions sur les comptes subsidiaires du Fonds
de développement industriel pour l'année financière au 31 décembre 2012 – libellées en dollars É.-U.
 (En dollars É.-U.)

	Solde du Fonds au 1 ^{er} /1/2012	Rentrées 2012	Dépenses 2012	Recettes accessoires, y compris l'ensemble des intérêts obtenus	Solde du Fonds au 31/12/2012
Pologne	12 992	0	-65	0	13 057
Portugal	1 030 604	7 578	264 406	0	773 777
République de Corée	2 078 324	1 302 740	789 719	0	2 591 344
République populaire démocratique de Corée	1 351	0	0	0	1 351
République tchèque	11 671	0	-452	0	12 123
Roumanie	13 434	0	0	0	13 434
Slovaquie	106 886	0	-3 360	0	110 246
Suède	4 676	-4 676	0	0	0
Suisse	5 144 002	5 842 807	3 685 044	0	7 301 765
Thaïlande	54 735	78 819	0	0	133 554
Turquie	192 497	196 394	258 161	0	130 730
Indéterminé	3 355	-3 338	0	0	17
Fonds non réservés à des fins spécifiques de différents donateurs	271 864	-283 619	2 613	286	-14 082
Total, contributions à des fins spéciales en monnaies convertibles	29 465 604	15 033 047	11 532 412	262	32 966 500
Bulgarie	28	0	0	0	28
Chine	597 310	201 754	0	0	799 064
Cuba	433 148	0	0	0	433 148
Égypte	-45 546	0	0	0	-45 546
Égypte Iron And Steel Co.	31 942	0	0	0	31 942
Nigéria – État d'Ebonyi	0	57 179	0	0	57 179
Indéterminé	-2 881	-293	0	0	-3 174
Total, contributions à des fins spéciales en monnaies non convertibles	1 014 001	258 640	0	0	1 272 641
GRAND TOTAL	34 141 716	15 302 903	11 559 005	4 547	37 890 161

Annexe III a)

**État récapitulatif des activités de coopération technique financées
par des fonds d'affectation spéciale pour l'année financière au 31 décembre 2012 – libellées en euros
(en euros)**

Objet	Solde au 1^{er}/1/2012	Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2012	Dépenses 2012	Solde inutilisé au 31/12/2012
Projets financés par les pays récipiendaires				
Afrique du Sud	2 556 192	323 633	1 937 087	942 738
Cameroun	65 983	0	0	65 983
Cap-Vert	13 930	0	0	13 930
Congo	350 105	304 898	249 876	405 127
Croatie	7 199	0	-2 653	9 852
Iran (République islamique d')	1 450	0	-341	1 791
Israël	0	127 488	0	127 488
Kenya	7 869	0	2 963	4 906
République arabe syrienne	374 663	423 386	168 112	629 937
République populaire démocratique de Corée	65 544	92 000	86 883	70 661
Soudan	118 183	0	19 854	98 329
Thaïlande	266	0	0	266
Total partiel	3 561 384	1 271 405	2 461 781	2 371 008
Experts associés et administrateurs auxiliaires				
Allemagne	198 577	203 065	196 666	204 976
Autriche	91 095	-24 034	51 372	15 689
Total partiel	289 672	179 031	248 038	220 665
Projets financés par des pays donateurs				
Allemagne	708 150	1 270 710	1 540 205	438 655
Australie	-1 773	0	0	-1 773
Belgique	227	0	0	227
Commission européenne	960	0	0	960
Espagne	106 000	0	0	106 000
Finlande	44 564	0	-3 620	48 184
Fonds d'affectation spéciale pour l'amélioration de la sécurité alimentaire par la promotion de l'agribusiness et de l'agro-industrie	1 057 437	668 523	568 121	1 157 839
Fonds d'affectation spéciale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	0	513 505	0	513 505
Fonds d'affectation spéciale pour l'emploi des jeunes	0	288 136	0	288 136
Fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables à des fins productives	395 726	547 175	210 981	731 920
France	471 802	398 579	-297 672	1 168 053
Italie	12 870 017	1 728 506	8 075 606	6 522 917
Norvège	1 898 538	645 320	1 620 769	923 089
Pays-Bas	4 669	0	0	4 669
Pologne	55	0	0	55
Royaume-Uni	2 105 350	40 621	1 510 492	635 479
Suède	963 143	832 895	613 454	1 182 584
Trust fund trade	2 162 288	538 193	535 469	2 165 012

Annexe III a) (suite)

État récapitulatif des activités de coopération technique financées
par des fonds d'affectation spéciale pour l'année financière au 31 décembre 2012 – libellées en euros
(en euros)

Objet	Solde au 1 ^{er} /1/2012	Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2012	Dépenses 2012	Solde inutilisé au 31/12/2012
Union européenne	6 158 053	10 745 603	13 537 092	3 366 564
Union européenne – Septième programme-cadre	508 536	0	85 867	422 669
Union européenne, Côte d'Ivoire	0	1 435 321	514 922	920 399
Union européenne, Haïti	0	425 000	0	425 000
Union européenne, Mozambique	0	1 646 880	115 222	1 531 658
Union européenne, Ukraine	180 000	0	163 940	16 060
Total partiel	29 633 742	21 724 967	28 790 848	22 567 861
Autres fonds d'affectation spéciale				
Indéterminé	176 417	88 699	89 129	175 987
Total partiel	176 417	88 699	89 129	175 987
Institut mondial de capture et de stockage du carbone (Australie)	13 781	0	0	13 781
Institut coréen d'économie énergétique (Corée)	0	100 000	1 237	98 763
Gouvernement de la Région flamande (Belgique)	525 195	250 000	314 356	460 839
Ville de Marseille (France)	112 418	0	34 894	77 524
Agence française de développement (AFD) (France)	657 694	1 080 852	284 271	1 454 275
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) (Allemagne)	41 263	-41 263	0	0
Iran (République islamique d')	434	0	0	434
Région de Toscane (Italie)	11 011	0	0	11 011
Ipack-Ima SpA	0	46 922	26 145	20 777
Microsoft Corporation (États-Unis d'Amérique)	30 849	41 551	3 539	68 861
Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD) (Norvège)	2 573 170	2 221 148	1 662 598	3 131 720
Partenariat pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique	50 000	50 000	39 814	60 186
Global Trust Fund Evaluation Network	41 877	69 950	99 710	12 117
Organisme koweïtien chargé de l'industrie (Koweït)	93 907	299 507	152 876	240 538
ComMark Trust (Afrique du Sud)	34 989	0	16 700	18 289
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	1 025	0	0	1 025
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	5 931	0	0	5 931
Total partiel	4 193 544	4 118 667	2 636 140	5 676 071
	37 854 759	27 382 769	34 225 936	31 011 592

Annexe III b)
État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale
pour l'année financière au 31 décembre 2012 – libellées en dollars É.-U.
(en dollars É.-U.)

Objet	Solde au 1 ^{er} /1/2012	Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2012	Dépenses 2012	Solde inutilisé au 31/12/2012
Projets financés par les pays récipiendaires				
Afrique du Sud	9 100	0	8 685	415
Algérie	26 029	0	0	26 029
Arabie saoudite	77 559	0	0	77 559
Argentine	361 894	0	0	361 894
Arménie	0	20 000	1 348	18 652
Bolivie (État plurinational de)	12 460	0	0	12 460
Brésil	149 904	0	0	149 904
Bulgarie	7 104	0	0	7 104
Burundi	1 014	0	999	15
Cameroun	282 200	239 604	278 356	243 448
Chine	829 055	1 465 759	1 127 233	1 167 581
Colombie	334 138	13 292	321 529	25 901
Égypte	-79	0	0	-79
Équateur	12 934	0	0	12 934
Éthiopie	2 699	0	-407	3 106
Fédération de Russie	759 080	-27 536	253 227	478 317
Fédération de Russie: Foundation NEM et CPCOGI	1 786	-1 786	0	0
Gabon	19 235	0	14 880	4 355
Guinée	0	282 092	0	282 092
Honduras	2 958	0	0	2 958
Inde	932 550	350 035	146 177	1 136 408
Indonésie	8 612	0	0	8 612
Iran (République islamique d')	168 214	0	-4 617	172 831
Iran: Organisation pour l'investissement et l'assistance économique et technique en Iran (République islamique d')	52 112	0	0	52 112
Iraq	22 028	0	0	22 028
Kenya	7 994	0	0	7 994
Liban	10 574	0	-487	11 061
Libye: Benghazi Development Centre	8 093	0	0	8 093
Libye: General Pipe Company Benghazi	2 700	0	0	2 700
Libye: Industrial Research Centre of Libya	10 049	0	0	10 049
Libye: Secretariat of Strategic Industry	53 081	0	0	53 081
Madagascar	95 672	0	0	95 672
Mexique	599 471	0	4 019	595 452
Nigéria	951 467	5 468 685	266 589	6 153 563
Oman	11 311	0	0	11 311

Annexe III b) (suite)
État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale
pour l'année financière au 31 décembre 2012 – libellées en dollars É.-U.
(en dollars É.-U.)

Objet	Solde au 1^{er}/1/2012	Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2012	Dépenses 2012	Solde inutilisé au 31/12/2012
Pakistan	30 186	0	0	30 186
Panama	10 057	0	0	10 057
Paraguay	17 780	0	0	17 780
Pérou	19 929	0	15 316	4 613
Rwanda	706	0	-18	724
Tchad	722 656	0	647 213	75 443
Trinité-et-Tobago	69 162	0	0	69 162
Turquie	3 313 011	-201	1 552 698	1 760 112
Uruguay	0	1 125 140	10 356	1 114 784
Yémen	24 593	0	0	24 593
Zambie	471 117	0	453 566	17 551
Total partiel	10 502 195	8 935 084	5 096 662	14 340 617
Experts associés et administrateurs auxiliaires				
Allemagne	111 537	284 024	99 728	295 833
Arabie saoudite	-89 062	0	0	-89 062
Autriche	99 969	-99 828	0	141
Belgique	38 736	0	0	38 736
France	23 456	0	0	23 456
Italie	309 881	279 849	278 338	311 392
Japon	236 328	177 356	162 868	250 816
Norvège	252 285	0	-8 680	260 965
République de Corée	171 168	72 216	60 191	183 193
Suède	45 191	-50 574	-10 276	4 893
Total partiel	1 199 489	663 043	582 169	1 280 363
Projets financés par des pays donateurs				
Autriche	16 106	0	0	16 106
Belgique	11 912	0	0	11 912
Canada	5 141 757	2 233 135	3 203 208	4 171 684
Danemark	99 519	0	76 211	23 308
Espagne	1 067 567	0	923 122	144 445
États-Unis d'Amérique	30 000	30 000	33 676	26 324
Finlande	65 826	0	0	65 826
France	54 138	0	0	54 138
Italie	1 131 758	-1	226 151	905 606
Japon	5 418 445	7 886 935	2 818 492	10 486 888
Norvège	1 086 192	491 754	775 424	802 522
République de Corée	29 186	400 000	0	429 186
République de Corée: Korean Research Institute of Standards and Science	133 002	0	0	133 002

Annexe III b) (suite)
État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale
pour l'année financière au 31 décembre 2012 – libellées en dollars É.-U.
(en dollars É.-U.)

Objet	Solde au 1^{er}/1/2012	Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2012	Dépenses 2012	Solde inutilisé au 31/12/2012
Royaume-Uni	366 377	0	-46 540	412 917
Suède	3 639 658	4 510 275	1 889 367	6 260 566
Suisse	529 161	393 536	274 801	647 896
Trust Fund Trade	15 808	8 810	0	24 618
Total partiel	18 836 412	15 954 444	10 173 912	24 616 944
Autres fonds d'affectation spéciale				
Cabinda Gulf Oil Co. Ltd (Angola)	701 603	0	456 765	244 838
Centro de Investigaciones Textiles (Argentine)	5 257	-1 301	3 956	0
Austria Rural Energy (Autriche)	73 002	0	-3 192	76 194
Afghan National Standards Authority (ANSA) (Afghanistan)	598 917	0	522 515	76 402
Beijing Zhimingde Science Co, Limited (République populaire de Chine)	0	6 500	0	6 500
Institute for Scientific and Technological Development (IDCT) (Brésil)	4 075	0	0	4 075
Corporación Autónoma Regional para el Desarrollo Sostenible del Chocó (CODECHOCO), (Colombie)	6 452	276 033	17 942	264 543
INFOCON Gesellschaft für Wirtschaftsinformationen und Beratung m.b.H. (Allemagne)	2 088	116 223	118 318	-7
Oil and Natural Gas Corporation Ltd. (Inde)	54 748	0	0	54 748
Ministère des produits chimiques et des engrais (Inde)	271 114	0	88 344	182 770
Ministère des micro, petites et moyennes entreprises (Inde)	0	375 000	215 064	159 936
Iranian Fuel Conservation Organization (IFCO) (Iran, République islamique d')	25 916	203	-4 495	30 614
Iran Nanotechnology Initiative Council (INIC) (Iran, République islamique d')	500 000	0	133 343	366 657
New Energy and Industrial Technology Development Organization (Japon)	1 404	0	0	1 404
Ministère de l'environnement, de la tutelle du territoire et de la mer (Italie)	135 766	0	44 093	91 673
Ministère des finances (Japon)	4 215 924	7 330 561	7 291 813	4 254 672
Japan Peace Building (Japon)	0	2 849 489	265 778	2 583 711
Japon Overseas Development Corporation (Bangkok)	80	0	23	57
Korea Energy Management Corporation (République de Corée)	0	250 000	116 465	133 535

Annexe III b) (suite)
État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale
pour l'année financière au 31 décembre 2012 – libellées en dollars É.-U.
(en dollars É.-U.)

Objet	Solde au 1 ^{er} /1/2012	Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2012	Dépenses 2012	Solde inutilisé au 31/12/2012
Samsung Electronics (République de Corée)	0	100 000	53 783	46 217
Agence coréenne de coopération internationale (KOICA) (République de Corée)	184 665	1 250 000	455 457	979 208
Agence de l'Oriental (Maroc)	4 545	0	-14 335	18 880
Small and Medium Enterprises Development Agency of Nigeria (SMEDAN) (Nigéria)	88 010	0	10 281	77 729
Standards Organization of Nigeria (SON) (Nigéria)	665 475	2 108 713	0	2 774 188
National Agency for Science and Engineering Infrastructure (NASENI) (Nigéria)	687	0	0	687
Projects Development Institute (PRODA) (Nigéria)	19 573	0	20 156	-583
Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD) (Norvège)	153 785	1 095	79 227	75 653
Gulf Organization for Industrial Consulting (Qatar)	2 451	0	0	2 451
Islamic Development Bank (Arabie saoudite)	287 733	-158 434	58 439	70 860
ECOM Agroindustrial Corporation Limited (Suisse)	0	25 000	14 759	10 241
US Agency for International Development (USAID) (États-Unis d'Amérique)	0	1 500 000	0	1 500 000
Zonta International Foundation, Chicago (États-Unis d'Amérique)	2 765	0	0	2 765
Banque africaine de développement	991	0	0	991
Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies	102 359	0	13 176	89 183
Fonds commun pour les produits de base	109 456	516 471	495 266	130 661
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	32 360	0	31 784	576
Hewlett-Packard Company (États-Unis d'Amérique)	359 869	533 244	279 319	613 794
Association internationale de développement (IDA)	47 472	0	0	47 472
Fonds international de développement agricole (FIDA)	293 568	0	116 187	177 381
Organisation internationale du Travail (OIT)	113 692	0	97 402	16 290
Programme conjoint du fonds d'affectation spéciale multidonateurs au Mali	27 700	300 670	318 632	9 738

Annexe III b) (suite)
État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale
pour l'année financière au 31 décembre 2012 – libellées en dollars É.-U.
(en dollars É.-U.)

Objet	Solde au 1^{er}/1/2012	Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2012	Dépenses 2012	Solde inutilisé au 31/12/2012
Programme conjoint sur l'égalité des sexes du Fonds d'affectation multidonateurs pour le Kenya	0	42 800	40 203	2 597
Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour le Soudan	7 718	0	-5 937	13 655
Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour le Sud du Soudan	204	0	0	204
Fonds d'affectation multidonateurs pour la Sierra Leone	744 817	836 410	1 411 992	169 235
One UN Fund	3 815 410	4 021 320	4 157 608	3 679 122
Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP)	5 916	-5 916	0	0
Pays membres du réseau RENPAP	280 638	53 462	35 228	298 872
Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (OMC)	4 319	390 600	54	394 865
Cadre intégré renforcé (OMC)	0	838 745	126 974	711 771
Indéterminé	365 905	320 331	304 144	382 092
Accord PNUD/ONU pour la République-Unie de Tanzanie	13 797	0	-3 570	17 367
Espagne – Fonds/PNUD pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	7 108 210	2 095 452	6 286 669	2 916 993
Programme régional de l'ONUDI pour une production plus propre en Amérique latine et dans les Caraïbes	24 675	11 857	24 869	11 663
Fonds d'affectation spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Iraq	5 454 653	-71 893	4 103 114	1 279 646
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	617	0	0	617
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	5 922	0	0	5 922
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	153 122	114 043	165 120	102 045
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	2 496	0	0	2 496
Fonds d'affectation spéciale conjoint des Nations Unies pour le Soudan	3 084	0	0	3 084
Fonds des Nations Unies pour le redressement du Liban	137 103	0	-3 842	140 945
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine	907 626	510 654	972 548	445 732
One UN Fund Kirgystan	261 697	115 464	238 766	138 395

Annexe III b) (suite)
État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale
pour l'année financière au 31 décembre 2012 – libellées en dollars É.-U.
(en dollars É.-U.)

Objet	Solde au 1^{er}/1/2012	Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2012	Dépenses 2012	Solde inutilisé au 31/12/2012
Fonds des Nations Unies pour le Monténégro	4 636	49 770	29 793	24 613
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	493 783	206 600	258 035	442 348
Fonds pour la consolidation de la paix	958 123		532 553	425 570
Total partiel	29 847 973	26 909 166	29 970 586	26 786 553
TOTAL	60 386 069	52 461 737	45 823 329	67 024 477